CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 28 MAI 2018

PROCES VERBAL

SOMMAIRE

DOSSIERS EN EXERGUE	*PAGE*

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

1°) Loi de programmation pour les finances publiques - Contrat entre l'Etat et la Ville d'Angers pour la période 2018-2020 *(DEL-2018-196)* 9

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

2°) Hall de l'Hôtel de Ville - Marchés de travaux *(DEL-2018-197)* 20

AUTRES DOSSIERS	PAGES

POLITIQUE DE LA VILLE

Rapporteur : Michelle MOREAU

3°) Renouvellement urbain - Projets Université d'Angers UFR Lettres et Sciences Humaines -Attribution d'une subvention - Avenant 1 à la convention - Approbation. *(DEL-2018-198)* 32

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

4°) Charte locale d'animation de la vie sociale - Pacte de coopération de la vie sociale avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Maine-et-Loire et les Maisons de quartiers - Approbation. *(DEL-2018-199)* 34

Rapporteur : Sophie LEBEAUPIN

5°) Fonds Projets de quartiers - Attribution de subvention. *(DEL-2018-200)* 36

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

6°) Collectif "Espace Femmes" - Attribution d'une subvention *(DEL-2018-201)* 37

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION

Rapporteur : Caroline FEL

7°) Marché d'acquisition de jeux et jouets - Lancement de la consultation. *(DEL-2018-202)* 39

8°) Association "Graine de Citoyen" - Attribution d'une subvention - Convention - Approbation. *(DEL-2018-203)* 41

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE

Rapporteur : Alain FOUQUET

9°) Fête de la Musique 2018 - Place du Ralliement - Programmation et gestion technique de la scène - Associations Interface et La Caverne Sensorielle - Attribution d'une subvention - Convention - Approbation. *(DEL-2018-204)* 46

10°) Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) - Syndicat Intercommunal Henri Dutilleux - Convention 2017/2018 - Approbation *(DEL-2018-205)* 48

11°) Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) - Ecole de danse de Trélazé - Convention - Approbation *(DEL-2018-206)* 49

12°) Développement de l'offre culturelle - Attribution de subventions sur projets *(DEL-2018-207)* 51

13°) Ecole des Arts du Cirque "La Carrière" - Convention annuelle d'objectifs 2018 - Avenant n°1 - Approbation *(DEL-2018-208)* 54

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

14°) Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 11 : Accompagner et soutenir le développement du sport de haut niveau - Angers Noyant Handball Club - Saison 2018-2019 - Subvention de fonctionnement - Approbation de la convention d'objectifs. *(DEL-2018-209)* 56

15°) Angers Sport 2020 - Axe 2 - Orientation 4 : Un partenariat responsable avec les associations - Associations sportives amateurs - Subventions manifestations - Attribution. *(DEL-2018-210)* 60

16°) Angers Sport 2020 - Axe 3 - Orientation 6 : Garantir la qualité et la pérennité des équipements existants et en mettre de nouveaux à disposition - Construction d'une nouvelle patinoire - Avenant aux marchés de travaux - Approbation. *(DEL-2018-211)* 62

17°) Angers Sport 2020 - Axe 1 - Orientation 2 : Accompagner la pratique autonome - Plan d'eau "Les Sablières" à Ecouflant - Avenants aux conventions de partenariat avec Angers Loire Métropole - Approbation. *(DEL-2018-212)* 63

18°) Stade de Frémur - Réalisation de vestiaires - Avenants aux marchés de travaux - Approbation *(DEL-2018-213)* 65

19°) Aménagement de locaux sportifs - 37 route de Bouchemaine - Avenants aux marchés de travaux - Approbation *(DEL-2018-214)* 67

20°) Quartier Lac de Maine - Bouchemaine - Route d'Angers - Camping d'Angers - Avenant n°2 - Approbation *(DEL-2018-215)* 69

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

21°) Créances irrécouvrables - Admissions en non-valeur et remises de dette *(DEL-2018-216)* 71

22°) Régie de recettes des Sports et Loisirs - Remise gracieuse *(DEL-2018-217)* 73

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Rapporteur : Benoit PILET

23°) Prestations de déplacements professionnels - Reconduction de la convention de groupement de commandes avec Angers Loire Métropole et le CCAS d'Angers - Convention avec l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) - Approbation *(DEL-2018-218)* 74

24°) Opération de construction de la Cuisine Centrale - Commission d'Appel d'Offres (CAO) spécifique - Election des membres *(DEL-2018-219)* 76

25°) Elections professionnelles - Comité Technique (CT) unique - Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) unique - Commissions Administratives Paritaires (CAP) - Commissions Consultatives Paritaires (CCP). *(DEL-2018-220)* 78

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS

26°) Accueils et déplacements de groupes scolaires - Attribution de subventions *(DEL-2018-221)* 82

27°) Angers Fête l'Europe édition 2018 - Présentation du programme - Attribution de subventions. *(DEL-2018-222)* 84

28°) 40ème anniversaire du jumelage des chorales d'Angers et d'Osnabrück - Attribution d'une subvention. *(DEL-2018-223)* 86

29°) Coopération Angers Bamako - Société TEMPORIS - Avenant n° 2 à la convention de prestations - Approbation. *(DEL-2018-224)* 87

SANTE PUBLIQUE

Rapporteur : Gilles GROUSSARD

30°) Angers Sport Santé - Axe 1 - Orientation 2 - Mutualité Française des Pays-de-la-Loire - Attribution de subvention exceptionnelle. *(DEL-2018-225)* 89

31°) Angers Sport Santé - Axe 3 - Orientation 9 - Association Espérance - Fédération Sports pour Tous - Attribution de subventions exceptionnelles *(DEL-2018-226)* 91

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

Rapporteur : Faten SFAÏHI

32°) Association pour la Formation des Cadres de l'Animation et des Loisirs - AFOCAL Pays de la Loire - Avenant à la convention de partenariat - Approbation *(DEL-2018-227)* 93

33°) Centre Information Jeunesse - Labellisation Information jeunesse - Convention avec l'Etat - Approbation *(DEL-2018-228)* 94

34°) Label Jeunesse Engagée - Attribution de subventions *(DEL-2018-229)* 96

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

35°) Mise en place des illuminations de fin d'années 2019 à 2022 - Location, pose et dépose des décorations lumineuses - Attribution de marché. *(DEL-2018-230)* 98

36°) Autoroute A11 Section Nantes/Paris - Gestion des rétablissements de communication - Convention avec COFIROUTE - Approbation. *(DEL-2018-231)* 99

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

37°) Apaisement des voies des Berges - sections Saint Serge et Baumette - Marchés de travaux - Avenants n°1 aux marchés de travaux des lots 0 et 2 *(DEL-2018-232)* 101

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

38°) Terrain de hockey sur gazon et Centre de Congrès - Convention d'attribution de fonds de concours - Approbation *(DEL-2018-233)* 104

39°) Réparations et maintenance dans les bâtiments - Groupements de commandes - Marchés passés avec la SDEL ENERGIS - Avenants de transfert - Approbation. *(DEL-2018-234)* 106

40°) Courtage d'enchères pour la vente de biens de la Ville d'Angers - Liste des matériels soumis à la vente - Approbation *(DEL-2018-235)* 109

41°) Cité de la Solidarité et de la Vie Associative - Contentieux - Désordres sur chambres froides et pertes alimentaires des associations caritatives - Protocole transactionnel - Approbation *(DEL-2018-236)* 110

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Isabelle LE MANIO

42°) Rapport sur la situation en matière de développement durable en 2017 - Présentation de la septième édition. *(DEL-2018-237)* 112

Le rapport est consultable sur la plateforme Oxyad.

43°) Conservatoire Botanique National de Brest et Angers Loire Métropole - Agenda 21 Biodiversité - Convention cadre et convention d'application 2018 - Approbation. *(DEL-2018-238)* 122

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN

Rapporteur : Roch BRANCOUR

44°) Quartier Roseraie - Rue du Buis - Cession d'un terrain *(DEL-2018-239)* 124

45°) Bilan des acquisitions et des cessions 2017 *(DEL-2018-240)* 126

46°) Quartier Madeleine Justices Saint-Léonard - 330 rue Saint Léonard - Groupe Scolaire René-Brossard - Déclassement partiel du domaine public scolaire *(DEL-2018-241)* 128

ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE

Rapporteur : Karine ENGEL

47°) Modalités de concertation relatives aux ouvertures dominicales - Convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire (CCI) - Approbation. *(DEL-2018-242)* 130

◆ **QUESTION DIVERSE**

48°) Vœu sur le respect des Valeurs de la République (DEL-2018-243) 132

◆ **LISTE DES DECISIONS** prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. 136

◆ **LISTE DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE** pour information en application de l'article L 2122-22, alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales 141

◆ **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018** 143

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE **D'ANGERS**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 28 mai 2018 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 22 mai 2018

Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 00

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Roch BRANCOUR, M. Alain FOUQUET, Mme Caroline FEL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (départ après la DEL-2018-212), Mme Karine ENGEL, Mme Faten SFAÏHI, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée après la DEL-2018-196), Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ (départ après la DEL-2018-202), Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Gilles GROUSSARD, M. Emmanuel CAPUS, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ après la DEL2018-238), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (arrivée après la DEL-2018-208), M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : Mme Françoise LE GOFF, M. Maxence HENRY, M. Benoit PILET, Mme Catherine GOXE, M. Michel BASLÉ

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
- Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir de la DEL-2018-213)
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'à la DEL-2018-197)
- M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Montaine HUTEAU (à partir de la DEL-2018-203)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Rachel CAPRON (à partir de la DEL-2018-239)
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Vincent DULONG (jusqu'à la DEL-2018-209)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Véronique ROLLO

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 mai 2018

Monsieur le Maire : Je vais vous inviter à vous asseoir. Je vous indique que Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Michelle MOREAU ; Maxence HENRY à Roch BRANCOUR ; Benoît PILET à Jean-Marc VERCHÈRE ; Catherine GOXE à Isabelle LE MANIO ; Michel BASLÉ à Stéphane PABRITZ. Et nous avons quelques collègues qui nous ont fait savoir qu'ils pourraient arriver un peu en retard ou partir un peu en avance, ce qui donne : Pascale MITONNEAU à Alain FOUQUET, jusqu'à ce qu'elle arrive ; Estelle LEMOINE-MAULNY à Vincent DULONG, jusqu'à ce qu'elle arrive. Et on a deux collègues qui sont susceptibles de nous quitter avant la fin du Conseil municipal. Luc BELOT, qui devra nous quitter aux alentours de 20 heures, et c'est Rachel CAPRON qui portera son pouvoir ; Grégoire LAINÉ, qui devra partir un peu plus tôt, et c'est Montaine HUTEAU qui porterait à ce moment-là son pouvoir. Et, pardon, et Mme BEHRE-ROBINSON qui part à la même heure que Luc BELOT, et c'est Caroline FEL qui portera son pouvoir. Mes chers collègues, je vais vous proposer que nous puissions commencer ce Conseil. Je vous indique que c'est Véronique ROLLO qui sera ce soir la secrétaire de séance.

Je vais vous proposer que nous entamions tout de suite l'ordre du jour. Et l'ordre du jour, une fois n'est pas coutume, commence par un film.

Visionnage du film : « Je donne une journée pour la ville et pour les autres ! »

Monsieur le Maire : Mesdames et Messieurs, hier c'était, vous le savez, la 4e édition de la Journée Citoyenne et je voudrais évidemment, au nom du Conseil municipal, remercier les plus de 3 500 Angevins qui se sont mobilisés sur les 80 sites qui étaient proposés. Avec un rassemblement très important, notamment à l'initiative de la Maison de quartier Marcelle Menet, puisque c'est environ 800 personnes qui étaient sur le principal événement. Pour le reste, des participations citoyennes dans toute la ville avec de nouveaux partenaires, des collèges, par exemple, qui sont entrés dans la danse sur un certain nombre d'endroits, des groupes de scouts qui se sont engagés pour faire en sorte de donner un coup de main, et puis des associations, j'allais dire, qu'on connaît davantage. Mais aussi beaucoup d'anonymes, enfin, je devrais dire, beaucoup d'individus, qui ont donné un coup de main, donc c'est une grande satisfaction.

Cela va avec une deuxième satisfaction : c'est que, cette année, ce sont 19 communes, en plus d'Angers, à l'échelle de la Communauté urbaine, qui vont déployer des journées de ce type. La dernière aura lieu au mois d'octobre, en revanche toutes n'ont pas lieu nécessairement le même week-end, et il y a tout un partenariat qui est en train de se bâtir avec, en particulier, Monsieur Jean-François RAIMBAULT, le Maire de Soulaire-et-Bourg, qui, pour les autres communes de la Communauté urbaine, assure une forme de coordination et de retour d'expérience.

Je voudrais remercier tout particulièrement ceux qui ont été au cœur de cette organisation, à la fois Monsieur Jacques BOUDAUD, le Directeur Général Adjoint, Émilie DESOR qui a vraiment été la cheville ouvrière de l'ensemble de cette manifestation et qui mérite nos remerciements. Et puis vous-même, Madame la Première Adjointe, puisque c'est vous qui avez fait en sorte, en amont, d'aller voir les partenaires, qu'on puisse regarder comment cette manifestation pouvait continuer à prendre de l'ampleur, il y avait 1 750 personnes l'année dernière, le double cette année. Si on pouvait continuer à doubler le nombre de participants l'année prochaine, je ne vous cache pas que ce serait évidemment une source de satisfaction et c'est la plus éclatante manifestation ou le meilleur moyen d'inciter les Angevins au vivre ensemble que de faire en sorte que, avec un tee-shirt de la même couleur, ils puissent tous se retrousser les manches pour essayer d'améliorer, juste à côté de chez eux, le quartier dans lequel ils habitent, l'endroit où leurs enfants vont à l'école, etc. Voilà, en tout cas, le message que je souhaitais passer ce soir pour commencer ce Conseil. Si vous souhaitez, je vous laisse évidemment la parole, Madame MOREAU.

Michelle MOREAU : Je voudrais également remercier les salariés, sans qui cette manifestation ne pourrait pas se faire. Ce sont, bien sûr, des bénévoles qui sont mobilisés le jour J, mais beaucoup de salariés, plus d'une centaine, travaillent à un moment ou à un autre pour cette manifestation, y compris le jour même pour l'installation et le déménagement, et donc c'est très important d'avoir évidemment ce soutien. Un remerciement tout particulier au Département pour la mise à disposition de la plateforme sur la Maine, pour l'ouverture du premier collège avec des actions exemplaires au collège Félix Landreau puisqu'on voyait des jeunes avec non seulement le tee-shirt « Journée Citoyenne », mais celui de leur établissement, pour nettoyer le quartier. C'est montrer que les collégiens, que l'on peut critiquer à certains moments, peuvent être des acteurs tout à fait citoyens.

Enfin, Monsieur le Maire, cette journée aura permis également à l'imagination d'inventer un design particulier pour une sorte de... je vais dire strapontin, le mot n'est peut-être pas joli, à placer sur les potelets sur les trottoirs, et je pense que nous pourrions, à Angers, grâce à l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers (ENSAM) et aux Compagnons du Devoir qui étaient en partenariat pour la première fois, tester sur les potelets, sur les trottoirs qui ne sont pas très beaux, une sorte de siège tout à fait intéressant et qui mettrait peut-être aussi de la couleur dans la ville. Merci aussi aux collègues qui ont toutes et tous été très présents. Nous avons pris, comme vous le voyez, des coups de soleil.

Monsieur le Maire : Un grand merci. Je précise qu'effectivement, pour ce mobilier urbain innovant, pensé, conçu, et réalisé à Angers entre les Arts et Métiers et les Compagnons du Devoir, cela vaudra le coup d'avoir un visuel parce que, dit comme ça, je ne suis pas persuadé qu'on imagine comment on peut s'asseoir sur un potelet. Je pense que ce sera l'occasion, sur la base de ce qui a été présenté hier en avant-première place Saint-Éloi, de regarder comment, à l'occasion peut-être d'une prochaine Commission Aménagement et cadre de Vie, d'avoir la présentation d'un prototype, puisque le prototype est réalisé. Le sujet, maintenant, c'est, au-delà de la passion qu'y ont mis quelques élèves, combien ça coûterait si on ne décidait pas seulement d'en faire un projet de collaboration de fin d'études et de Journée Citoyenne, mais d'en faire 10, 50 ou 100, de manière à avoir des types de mobiliers urbains innovants.

Je vais vous proposer, mes chers collègues, que nous puissions passer à l'ordre du jour délibératif.

DOSSIERS EN EXERGUE

Délibération DEL-2018-196

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Loi de programmation pour les finances publiques - Contrat entre l'Etat et la Ville d'Angers pour la période 2018-2020

Rapporteur :Daniel DIMICOLI

EXPOSE

Après 4 années d'une baisse drastique de la Dotation Globale de Fonctionnement, l'Etat a souhaité adopter une nouvelle approche dans ses relations financières avec les collectivités. Cette ambition a pour objectif d'engager les grandes collectivités à contenir de 13 milliards leurs dépenses de fonctionnement d'ici 2022. Elle se concrétise par **un mécanisme contractuel portant sur la trajectoire d'évolution des dépenses de fonctionnement** des plus grandes collectivités (dépenses de fonctionnement du budget principal supérieures à 60 M€). Le tableau ci-après reprend un bref comparatif des deux approches :

	Méthode précédente	Nouvelle méthode
Durée	4 ans 2014-2017	5 ans 2018-2022
Volume	11,5 Mds€ de baisse	13 Mds€ de non augmentation
Cible	Toutes les collectivités	322 plus grandes
Levier	Baisse unilatérale des dotations	Contractualisation individuelle

Ces contrats ont été prévus dans le cadre des articles 13 et 29 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 et la circulaire du 16 mars 2018 précise le calendrier et les modalités de contractualisation.

Concrètement, **l'Etat demande aux Collectivités de s'engager à limiter l'augmentation de leurs dépenses de fonctionnement à 1,2% par an**, avec une variation possible du taux de 0,75 à 1,65% pour tenir compte des situations locales, tel le revenu moyen par habitant ou l'évolution de la population. Les préfets sont chargés de négocier ces contrats (sur la base d'un contrat type prévu par la circulaire) avec les collectivités et de les arrêter avant le 30 juin 2018. Ils sont conclus pour une durée de trois ans et peuvent générer des sanctions financières en cas de non-respect des engagements par la Collectivité.

Ce mécanisme marque une contrainte nouvelle pour les collectivités territoriales avec des perspectives qui pourraient être inquiétantes pour l'autonomie des collectivités.

Pour ce qui concerne notre Collectivité, les principaux éléments du contrat sont les suivants :

- **Les critères de modulation et le taux directeur applicable :**

Les données présentées en annexe du contrat sont des données brutes fournies par la Direction Générale des Collectivités Locales et concernent les trois critères de modulation (l'évolution de la population et du nombre de logements, le niveau du revenu par habitant et la population en zone Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV), l'évolution passée des dépenses de fonctionnement 2014-2016). Compte tenu

de ces informations par rapport aux seuils fixés par la circulaire, **la Ville se voit appliquer un taux d'évolution de 1,2 % des dépenses réelles de fonctionnement**.

- **La base 2017 et les plafonds de dépenses pour les années 2018 à 2020 qui en résultent**

L'application du taux directeur de 1,20 % à la base 2017 retenue pour déterminer le plafond des dépenses 2018 à 2020 aboutit aux montants suivants :

en €	Base 2017	Plafond 2018	Plafond 2019	Plafond 2020
Dépenses réelles de fonctionnement retraitées selon la circulaire	204 750 949	207 207 960	209 694 456	212 210 790

Rappel méthodologique : les dépenses réelles de fonctionnement au sens de la circulaire s'obtiennent en retranchant aux dépenses réelles de fonctionnement les dépenses du chapitre 014 « Atténuation de recettes » (contribution au redressement des finances publiques) et les recettes du chapitre 013 « Atténuation de charges » (remboursement de frais de personnel).

Le non-respect de ce plafond de dépenses de fonctionnement pourra entraîner un "malus" financier égal à 75% de la différence avec l'objectif, dans la limite de 2 % des recettes réelles de fonctionnement.

- **Le besoin de financement du budget principal pour les années 2018 à 2020**

Concernant le besoin de financement du budget principal (différence entre les nouveaux emprunts de l'année et le remboursement en capital), ces données figurent au contrat pour information mais sans contrainte financière associée. Les montants 2017 et les anticipations 2018 à 2020 ont déjà été présentées dans le Débat d'Orientations Budgétaires 2018, vous les retrouverez ci-après :

en €	Base 2017	2018	2019	2020
Besoin de financement	18 015 430	27 315 529	15 000 000	0

Ces données sont là encore à relativiser puisque ce besoin suit l'évolution des dépenses prévues par le programme pluriannuel d'investissement de la Collectivité. Plus globalement, la stratégie retenue sur le mandat en matière de dette s'articule autour des deux éléments suivants :

- Maintenir un endettement par habitant en deçà de la moyenne de la strate sur toute la durée du mandat,
- Profiter des taux historiquement et maîtriser l'évolution de l'encours sur la période de 2015 à 2020 à 85 M€ (soit le même niveau que sur la période 2010-2014).

- **La capacité de désendettement**

La capacité de désendettement de la collectivité étant inférieure au seuil prudentiel des 12 ans fixé dans la circulaire, ce volet n'est pas évoqué dans le contrat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles 13 et 29 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018
Vu la circulaire du 16 mars 2018 relative à la mise en œuvre des articles 13 et 29 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mai 2018

DELIBERE

Approuve le contrat financier avec l'Etat,

Retient les montants plafonds de dépenses réelles de fonctionnement suivants :

en €	Base 2017	Plafond 2018	Plafond 2019	Plafond 2020
Dépenses réelles de fonctionnement retraitées selon la circulaire	204 750 949	207 207 960	209 694 456	212 210 790

S'engage à ne pas dépasser 1,2 % de progression de ses dépenses réelles de fonctionnement,

Autorise le Maire ou le conseiller municipal délégué à signer le contrat avec l'Etat.

PACTE FINANCIER ETAT - COLLECTIVITE

UN CONTRAT PLURIANNUEL DE MAÎTRISE DES DÉPENSES

angers.fr

Daniel DIMICOLI : Mes chers collègues, il m'appartient de vous présenter ce contrat entre l'État et la Ville d'Angers pour la période 2018-2020. C'est un contrat pluriannuel de 3 ans.

Sommaire

- Présentation du dispositif
- Mécanisme de modulation des 1,2 % d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement
- Les principaux éléments du contrat pour la Ville d'Angers

Tout d'abord, je vais vous présenter le dispositif puis le mécanisme de modulation des 1,2 % d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, et les principaux éléments du contrat.

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

- **Contexte : Loi de programmation des finances publiques 2018-2022** - Articles 13 et 29 : dispositif contractuel de maîtrise des dépenses du budget principal pour la période 2018-2020
- **Objectif national :** Evolution maximale des dépenses réelles de fonctionnement fixée à 1,2 % par an (Base 2017)
- **Trois critères** (démographie, pauvreté de la population et efforts de gestion passés) pour moduler ce taux de 1,2 %
- **322 collectivités concernées** : 12 Régions / 99 Départements / 4 Statuts particuliers / 145 communes dont ANGERS / 62 EPCI dont ALM

Je rappelle que, dans le passé, évidemment, il n'y avait pas de contractualisation, c'était une baisse décidée par l'État des dotations de fonctionnement qui se sont élevées à 11,5 milliards à peu près, et que là on est dans une contractualisation qui porte sur 13 milliards, mais de non-augmentation, étant entendu qu'évidemment, c'est une contractualisation qui nous encadre mais qui nous permet d'avoir une prévision, ce que nous n'avions pas auparavant.

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

❑ Une évolution de l'approche d'un quinquennat à l'autre

	Méthode précédente	Nouvelle méthode
Durée	4 ans 2014-2017	5 ans 2018-2022
Volume	11,5 Mds€ de baisse	13 Mds€ de non augmentation
Cible	Toutes les collectivités	les 322 plus grandes
Levier	Baisse unilatérale des dotations	Contractualisation individuelle

Vous avez le tableau qui vous présente la méthode précédente et la nouvelle méthode, sachant que cette nouvelle méthode ne concerne pas toutes les communes, mais les communes qui ont un budget d'au moins 60 millions d'euros, et donc les 322 plus grandes communes, et là c'est une contractualisation individuelle.

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF : LE CONTENU DU CONTRAT

Les données contractualisées avec sanction financière :

1- **L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement** est plafonnée à + 1,2,% (avec possibilité de modulation)

Les données mentionnées sans sanction financière:

2- Le ratio de **capacité de désendettement,** Ce ratio ne fait pas l'objet de "sanction" et n'est présenté que si le seuil de 12 ans pour le bloc communal (EPCI et communes) est dépassé en 2016

3- Le **besoin de financement** (écart entre le recours à l'emprunt et le remboursement de la dette de l'année) est également mentionné mais cet indicateur ne fera pas l'objet de "sanction"

Alors, il y a des données contractualisées avec sanction financière : cela veut dire que l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est plafonnée à 1,2 % avec une possibilité de modulation, sachant que c'est une moyenne sur les 3 ans.
Les données mentionnées sans sanction financière, puisque, dans un cas, si on ne respecte pas, il y a

sanction financière. Et sans sanction financière, c'est le ratio de capacité de désendettement. Ce ratio ne fait pas l'objet de sanction et n'est présenté que si le seuil de 12 ans, pour le bloc communal Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et communes, est dépassé en 2016, ce qui n'est pas le cas, évidemment. Le besoin de financement, écart entre le recours à l'emprunt et le remboursement de la dette de l'année, est également mentionné, mais cet indicateur ne fera pas l'objet de sanction.

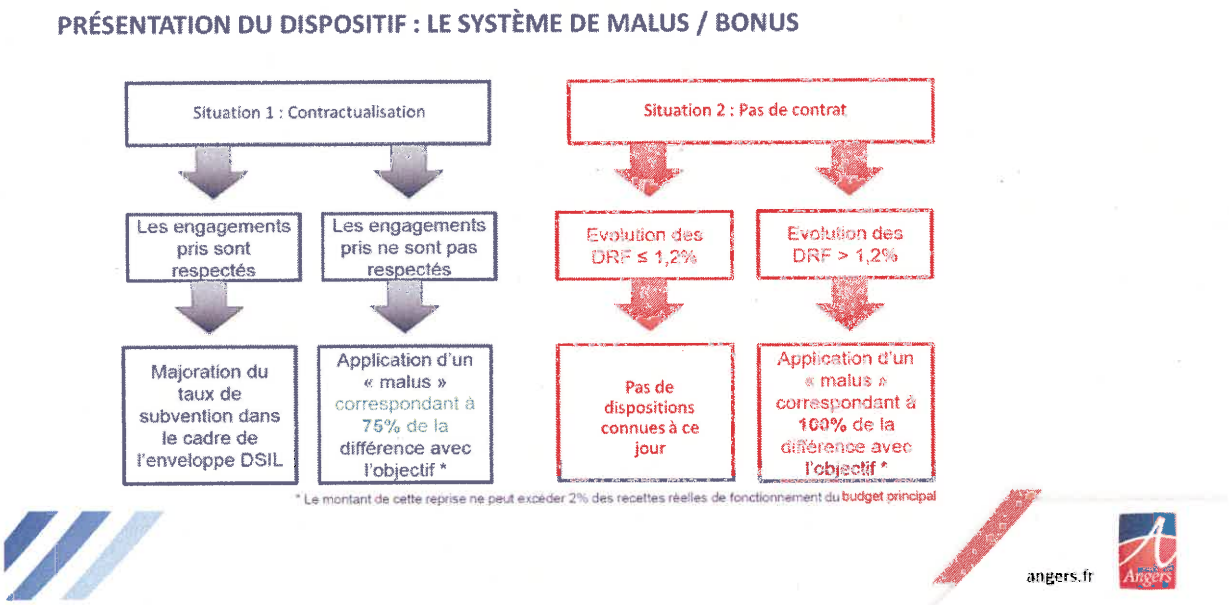

Vous avez ensuite une présentation très rapide du dispositif, avec un système de malus/bonus. Simplement, lorsque les engagements sont respectés, vous avez une possibilité d'un taux de subventions, dans le cadre d'une l'enveloppe Dotation Spéciale Immobilière sur les Loyers (DSIL); et lorsque les engagements ne sont pas respectés, on a application d'un malus correspondant à 75 % de la différence avec l'objectif, avec un plafond de 2 % des recettes réelles de fonctionnement du Budget Principal. Et quand il n'y a pas de contrat, il y a évidemment des dispositions plus draconiennes.

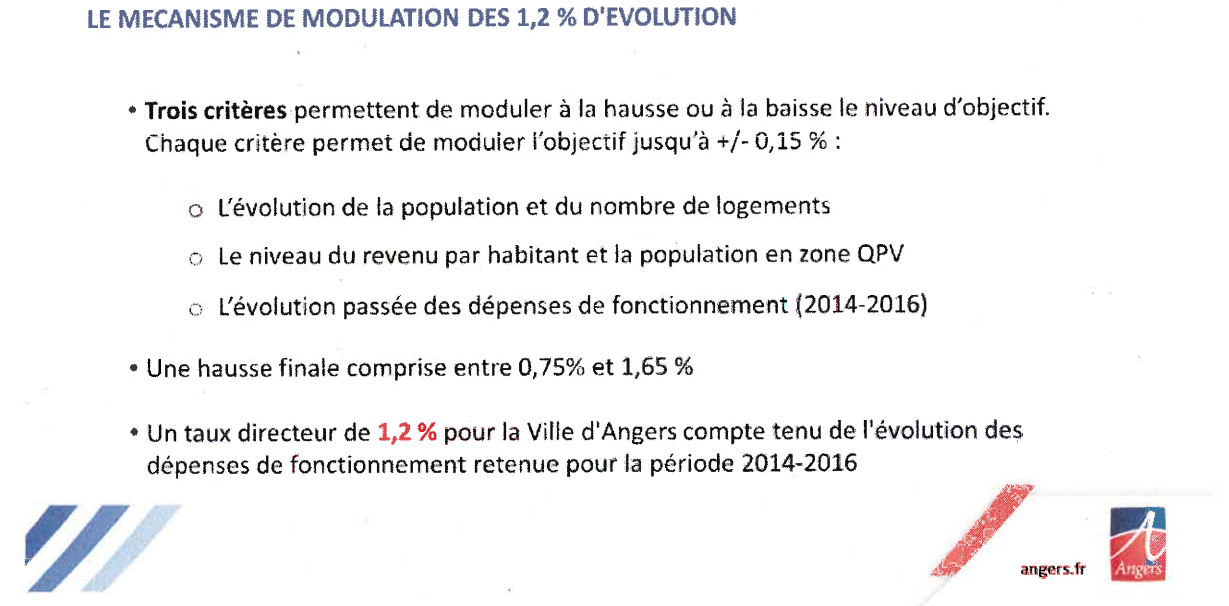

Le mécanisme des 1,2 % d'évolution repose, en fait, sur 3 critères :

- L'évolution de la population du nombre de logements;
- Le niveau du revenu par habitant et la population en zone quartiers des villes prioritaires;
- L'évolution passée des dépenses de fonctionnement de 2014 à 2016. La hausse finale doit être comprise entre 0,75 et 1,65 en fonction de l'application de ces 3 critères.

Il se trouve qu'aucun des 3 critères n'impacte la Ville d'Angers, et donc le taux directeur des 1,2 % pour la Ville d'Angers est le taux qui est retenu.

LE MECANISME DE MODULATION DES 1,2 % D'EVOLUTION

• L'évolution de la population et du nombre de logements

POPULATION	ANGERS	MOYENNE NATIONALE
Population 2013 (données 2010)	151 957	66 929 471
Population 2018 (données 2015)	155 984	68 539 629
Evolution moyenne de la population sur 5 ans	0,52% [2]	0,48%
Seuil de hausse de l'objectif / Moyenne nationale + 0,75%	1,23%	
Seuil de baisse de l'objectif / Moyenne nationale -0,75 %	-0,27%	

LOGEMENTS	ANGERS
Nb de logements TH en 2014	78 042
Logements autorisés en 2014	569
Logements autorisés en 2015	1 146
Logements autorisés en 2016	583
Moyenne annuelle d'autorisation	766
Moyenne annuelle / nb de logements TH en 2014	0,98%
Eligibilité à une majoration si > à 2,5%	

LE MECANISME DE MODULATION DES 1,2 % D'EVOLUTION

• Le niveau du revenu par habitant et la population en zone QPV

REVENUS	ANGERS	MOYENNE NATIONALE
Revenu moyen de la collectivité (en € / hbt)	12 281	14 316
Seuil de hausse de l'objectif / 80 % du revenu moyen national	11 452	11 452 = 0,80% * Revenu moyen national (14 316 € / hbt)
Seuil de baisse de l'objectif / 115% du revenu moyen national	16 463	16 463 = 115 % * Revenu moyen national (14 316 € / hbt)

Population QPV	31 170
Population totale	155 984
Ratio Population QPV / population totale	20%
Eligibilité à une majoration si ratio > à	25%

LE MECANISME DE MODULATION DES 1,2 % D'EVOLUTION

- L'évolution passée des dépenses de fonctionnement (2014-2016)

EVOLUTION DES DRF	ANGERS	MOYENNE COMMUNES
Evolution moyenne des DRF entre 2014 et 2016	-1,11%	-0,61%
Seuil de hausse de l'objectif / Moyenne -1,5 %	-2,11%	
Seuil de baisse de l'objectif / Moyenne + 1,5%	0,89%	

Alors, je ne vais pas entrer dans le détail. On va passer assez rapidement. La Ville d'Angers n'étant pas concernée par toutes ces données, on reste dans les 1,2 %.

LES PRINCIPAUX ELEMENTS DU CONTRAT VILLE D'ANGERS

- **La base 2017 et les plafonds de dépenses pour les années 2018-2020**

en €	Base 2017	Plafond 2018	Plafond 2019	Plafond 2020
Dépenses réelles de fonctionnement retraitées selon la circulaire	204 750 949	207 207 960	209 694 456	212 210 790

- Retraitements envisagés par la suite :
  - Discussions en cours entre l'Etat et France urbaine pourraient aboutir à intégrer un certain nombre de retraitements dans le projet de loi de finances rectificatives pour 2018
  - Ainsi d'éventuelles dépenses imposées par l'Etat non compensées : transfert CNI, PACS, etc
  - Ainsi de dépenses liées à des contrats avec l'Etat (contrat de ville, rénovation urbaine ou autres)

Les principaux éléments du contrat Ville d'Angers sont la base 2017 et les plafonds de dépenses pour les années 2018-2020. Alors, retraitements envisagés par la suite, parce qu'il peut y avoir des retraitements. Il y a des discussions en cours entre l'État et France Urbaine, qui pourraient aboutir à intégrer un certain nombre de retraitements dans le projet de loi de finances rectificatifs pour 2018 ainsi que d'éventuelles dépenses imposées par l'État non compensées, transfert de la carte nationale d'identité, la procédure de Pacte Civil de Solidarité (PACS), etc., qui nous ont été imposées et qui viennent s'ajouter à nos dépenses de fonctionnement, ainsi que des dépenses liées à des contrats avec l'État, contrat de ville, rénovation urbaine, ou autres, de manière à extraire ces cas particuliers de l'indicateur général.

LES PRINCIPAUX ELEMENTS DU CONTRAT VILLE D'ANGERS

- **Le besoin de financement 2017-2020 :**

Base 2017	2018	2019	2020
18 015 430	27 315 529	15 000 000	0

- Un indicateur qui suit le rythme des investissements prévu par le Plan Pluriannuel d'Investissement
- Un indicateur associé à la stratégie de dette de la collectivité:
  - des investissements majoritairement financés par des ressources propres
  - profiter des taux historiquement bas avant une remontée des taux
  - rester dans la moyenne de la strate pour l'encours de dette / habitant pendant toute la durée du mandat

- **La capacité de désendettement :**
  - Pas de mention de la capacité de désendettement car inférieure aux 12 ans

angers.fr

Le besoin de financement 2017-2020, pas de nouveauté, c'est ce que vous avez eu dans le Débat d'Orientations Budgétaires et dans le budget que nous avons voté : vous avez un indicateur qui suit le rythme des investissements prévus par le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) et un indicateur associé à la stratégie de dette de la collectivité, investissements majoritairement financés par des ressources propres, profiter des taux historiquement bas avant une remontée des taux, et rester dans la moyenne de la strate pour l'encours de dette par habitant pendant toute la durée du mandat. Ce que nous nous sommes engagés à faire. Et la capacité de désendettement, il n'y a pas de mention de capacité de désendettement car il est inférieur aux 12 ans.

Voilà ce que je voulais vous présenter, je l'ai fait de façon très rapide, mais je crois que ce sont des éléments que vous avez déjà vus par ailleurs, dans le Débat d'Orientations Budgétaires ou le budget. Ce pacte qui vient, donc, nous encadrer pour l'évolution de nos budgets dans les années futures, en espérant qu'il y ait des amendements tels que je vous l'ai dit tout à l'heure.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, y a-t-il des demandes d'intervention ? La parole est à Frédéric BÉATSE.

Frédéric BÉATSE : Nous avons eu l'occasion de nous exprimer lors du Conseil de communauté sur ce sujet, sur ce dossier. Donc, au sein de notre groupe, il y a des positionnements différents. L'élément commun, c'est de regretter ce contrôle supplémentaire de l'État et je note d'ailleurs que vous avez amendé la délibération dans le même sens que ce qui avait été proposé par Monsieur Pierre VERNOT à Angers Loire Métropole. Après, nous avons une vision différente des conséquences de ce type de délibération, donc un certain nombre d'entre nous votera contre et d'autres s'abstiendront.

Monsieur le Maire : Monsieur TAILLEFAIT.

Antony TAILLEFAIT : Je sais bien qu'il y a déjà eu un débat sur ce sujet à la Communauté urbaine à laquelle je n'ai pas participé pour des raisons professionnelles. Je voudrais quand même rappeler quelques éléments et peut-être effectuer un certain nombre de propositions. Cette délibération nous en donne l'occasion. Le contrat dont on vient de parler, chacun le sait ici, c'est la formalisation d'une sorte de marché de dupes. C'est une injonction, on est bien d'accord. Autrement dit, c'est une nouvelle manière, qui n'a pas été inaugurée par ce gouvernement malheureusement, seulement, encore une fois, d'entamer la

libre administration des collectivités territoriales et, en réalité, les effets d'un certain nombre de décisions décentralisatrices.

Alors, évidemment, et vous le rappelez, Monsieur BÉCHU, à plusieurs reprises, le gouvernement HOLLANDE-VALLS avait créé la contribution pour le remboursement de la dette publique, et puis, on a tous pu constater et le déplorer, cela a eu pour conséquence une baisse au niveau national des investissements réalisés par les collectivités territoriales, il y a des nuances d'une collectivité à une autre, et puis probablement, on attend les chiffres, cela aura eu comme conséquence un certain effet dépressif sur la croissance à ce moment-là. Donc mauvaise solution.

Là, la solution proposée par le gouvernement MACRON-PHILIPPE, c'est de mener les collectivités locales à réduire leurs dépenses publiques locales de fonctionnement. Franchement, réduire quoi ? Les dépenses de personnel et les dépenses de subventions pour l'action sociale et solidaire, c'est ça le sujet.

Alors, pour ma part, je serais plutôt tenté par proposer un autre contrat avec l'État et lui proposer un objectif de non-réduction des dépenses publiques fiscales. Qu'est-ce qu'une dépense publique fiscale ? Eh bien, ce sont des cadeaux fiscaux faits aux plus fortunés, faits aux grandes entreprises, multinationales, européennes ou nationales, parfois. Evidemment, ces cadeaux fiscaux ont déjà existé, on pense au Crédit d'Impôt pour la compétitivité et l'Emploi (CICE). On pense surtout, pour ma part, au crédit d'impôt recherche qui a eu des conséquences assez délétères sur le financement de l'Université. Et là, le gouvernement MACRON-PHILIPPE ajoute 10 milliards de réduction pour l'impôt sur les sociétés. Je rappelle que le taux de cet impôt sur les sociétés n'a pas cessé de diminuer depuis les années 70 : il était à 50 % de ce résultat fiscal, bientôt il devrait passer à 15 % du résultat fiscal. Quelles conséquences en matière de créations d'emplois ou de non-destructions d'emplois ? Je pose la question. 3 milliards d'euros encore de suppression des cotisations patronales sur les heures supplémentaires, 1 milliard pour la suppression de l'Impôts de Solidarité sur les Fortunes (ISF). Bref. Tout cela est à l'avenant. Les derniers chiffres mis en évidence par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), c'est, en gros, à peu près 8 milliards d'euros par an de cadeaux fiscaux aux plus fortunés et aux entreprises les plus importantes. Entreprises, d'ailleurs, qui peuvent facilement délocaliser leurs activités.

Ça fait 30 ans qu'on utilise les mêmes recettes, et le solde de créations d'emplois est loin d'être positif. Alors, il faut rappeler aussi que les frais de fonctionnement qu'on veut baisser, ce sont le plus souvent des dépenses d'investissements, des dépenses d'investissements dans les femmes et les hommes qui préparent un avenir plus solidaire. La dépense publique sauve des vies, à l'hôpital, mais aussi, parfois, dans la rue, et les agents de ces villes en sont une illustration assez formidable. Je rappelle encore, et c'est toujours dans les dernières statistiques de l'INSEE, que, en France, 1 enfant sur 5 vit dans une famille en dessous du seuil de pauvreté. Alors, est-ce qu'on a encore les moyens de faire de la dépense publique fiscale ? Moi, je ne crois pas. En revanche, il faudrait qu'on ait les moyens de faire de la dépense publique de fonctionnement pour éviter cette dégradation de la situation de bon nombre de notre famille.

Et puis, quand même, depuis de nombreuses décennies, on sait une chose : c'est que le service public qui génère ces dépenses publiques de fonctionnement est un instrument qui implique les fortunés dans la communauté politique nationale. Il faudrait les impliquer davantage. Voilà ce que je voulais dire à ce propos. Sur les aspects techniques, il y aurait bien d'autres choses à dire, mais vous l'avez repéré vous aussi, les conséquences de l'inflation, l'inégalité de traitement quand même entre les communes puisque les critères sont appréciés d'une manière assez différente, et puis la programmation : est-ce qu'on peut faire une programmation dont on annonce déjà de multiples révisions du contrat ?

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Emmanuel CAPUS.

Emmanuel CAPUS : Juste quelques observations. Je ne vais pas rentrer dans la politique nationale, comme l'a fait M. TAILLEFAIT, et sur la question de savoir quelle est la meilleure façon de relancer l'économie. Ce n'est pas le sujet ce soir. Juste, sur le contrat qui a été passé entre l'État et la Ville

d'Angers. Evidemment on préférerait avoir des dotations qui augmentent année après année, évidemment on préférerait ne pas être contraints. C'est toujours mieux, cependant, que la méthode qui a été utilisée et qui a été fort bien exprimée par rapport au petit tableau. Ce n'est pas une baisse des dotations, c'est une diminution de l'augmentation de la dépense publique, ce qui est quand même un moindre mal. Voilà la première observation que je voulais formuler.

Deuxième observation : le contrat permet quand même, Monsieur le Maire, de rappeler qu'on a déjà fait des efforts très importants, moins 1,1 % dans nos dépenses de fonctionnement sur les 3 dernières années, ce qui est, je le crois, déjà un bon commencement et ce qui est tout à fait positif pour notre collectivité qui peut justement, du coup, aborder l'augmentation de 1,2 % des dépenses de fonctionnement de façon relativement sereine même si, évidemment, c'est une contrainte pour l'autonomie des collectivités locales à laquelle nous sommes attachés. Ce que je voudrais dire également, c'est qu'on ne peut pas s'exonérer de la difficulté qui est celle de la France d'un surendettement, d'une dette publique qui nous écrase. Je me félicite que, pour une fois, nous soyons en passe, et même nous sortions de la procédure de déficit excessif, ce qui est la meilleure façon de redresser notre économie et de faire survivre nos entreprises.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, entre un sénateur Vice-Président de la Commission des Finances, un professeur de droit public... je suis perdu, donc je vais me contenter de répondre à Monsieur Frédéric BÉATSE sur la partie locale. J'ai bien compris que certains d'entre vous voteraient contre et que d'autres s'abstiendraient. Moi je crois pouvoir dire que si la minorité n'est pas totalement unie sur ce sujet, la majorité devrait, une fois de plus, être très unie dans le fait de voter ce dispositif en le préférant de beaucoup à ce qu'il y avait auparavant. Mais peut-être que si la question avait été posée comme ça, l'unanimité aurait été de mise. Si la question « Est-ce que vous préférez une baisse ou une absence d'augmentation ? » avait été posée, j'ose espérer qu'on se serait tous retrouvés là-dessus s'il n'y avait pas des considérations politiques liées à des soutiens passés qui pouvaient expliquer les positions de tel ou tel.

Pour le reste, sur l'efficacité économique, l'investissement public humain, etc, je le redis, on est ici dans une enceinte où ma préoccupation principale est d'abord une préoccupation locale. On aura d'autres lieux, et nous en avons déjà d'autres, pour avoir des échanges de ce type. Si j'entre là-dedans, je pense qu'on est parti pour un certain temps. Est-ce que vraiment c'est plus efficace ? Est-ce que vraiment c'est ce qui a été testé depuis 30 ans ? Est-ce qu'il n'y a pas d'autres pays dont, justement, on pourrait peut-être suivre l'exemple en faisant un peu de benchmarks et, pour une fois, en faisant preuve d'une forme d'humilité, qui n'est peut-être pas la première vertu française, et en comparant et en regardant objectivement comment d'autres ont réussi au cours de ces dernières années à faire mieux que nous ?

Dans l'immédiat, je vous propose simplement de passer aux voix ce contrat. Je vais demander à ceux qui sont opposés à son adoption de bien vouloir lever la main. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7. Je vais demander à ceux qui souhaitent s'abstenir de bien vouloir lever la main. 1, 2, 3, 4, 5. Et normalement, a contrario, qui est favorable à l'adoption de ce contrat ? Parfait. Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2018-196 : le Conseil Adopte à la majorité
Contre: 7, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON.
Abstentions: 5, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG.

Délibération DEL-2018-197

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Hall de l'Hôtel de Ville - Marchés de travaux

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

La Ville d'Angers a décidé de réaménager le hall de l'Hôtel de Ville afin d'améliorer l'accueil et les services aux usagers. Le projet permettra d'intégrer l'évolution des nouvelles technologies afin d'offrir de nouveaux services aux Angevins.

Le marché de maître d'œuvre a été attribué au groupement Studio d'architecture Laurent VIE / Lionel VIE ET ASSOCIES / AB INGENIERIE / AIA INGENIERIE / DB ACOUSTIC / URBATERRA / CL DESIGN.

Au stade Avant-Projet Définitif, le montant des travaux est estimé à 1 826 000 € HT (valeur Février 2018).

Il convient désormais de fixer le forfait définitif de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre, par voie d'avenant, pour un montant global de 220 322 € HT comprenant les missions de base et missions complémentaires.

Il convient également de lancer une consultation pour la réalisation de ces travaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,
Vu la délibération DEL 2017-182 du 24 avril 2017, approuvant le programme de l'opération et autorisant le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mai 2018
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 15 mai 2018

DELIBERE

Approuve l'Avant-Projet Définitif fixant le montant des travaux à 1 826 000 € HT (valeur Février 2018).

Approuve l'avenant fixant le forfait définitif de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre à 220 322 € HT

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les marchés de travaux à l'issue de la consultation, à signer tout avenant de transfert relatif à ces marchés, ainsi que les avenants ayant pour objet un changement d'indice suite à la suppression de celui-ci, et les avenants techniques qui ne modifient pas le montant du marché,

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Travaux
du Hall de l'Hôtel de Ville

Jean-Marc VERCHÈRE : Bonsoir, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Le hall de l'Hôtel de Ville a été conçu il y a 40 ans et les services y sont rentrés, comme dans l'immeuble de l'Hôtel de Ville, en avril 1980. C'est peu de dire qu'il n'a pas bougé ou peu bougé depuis, qu'il mérite une rénovation un peu forte à la fois pour améliorer le service aux usagers dans les domaines de la confidentialité, dans les domaines du confort simple, dans le domaine de la ventilation pour le personnel, mais aussi pour les usagers. Et puis aussi parce qu'il nous faut adapter notre hall d'accueil au public, aux nouveaux moyens informatiques, et numériques, mais aussi aux nouveaux objets que les gens viennent chercher à l'Hôtel de Ville.

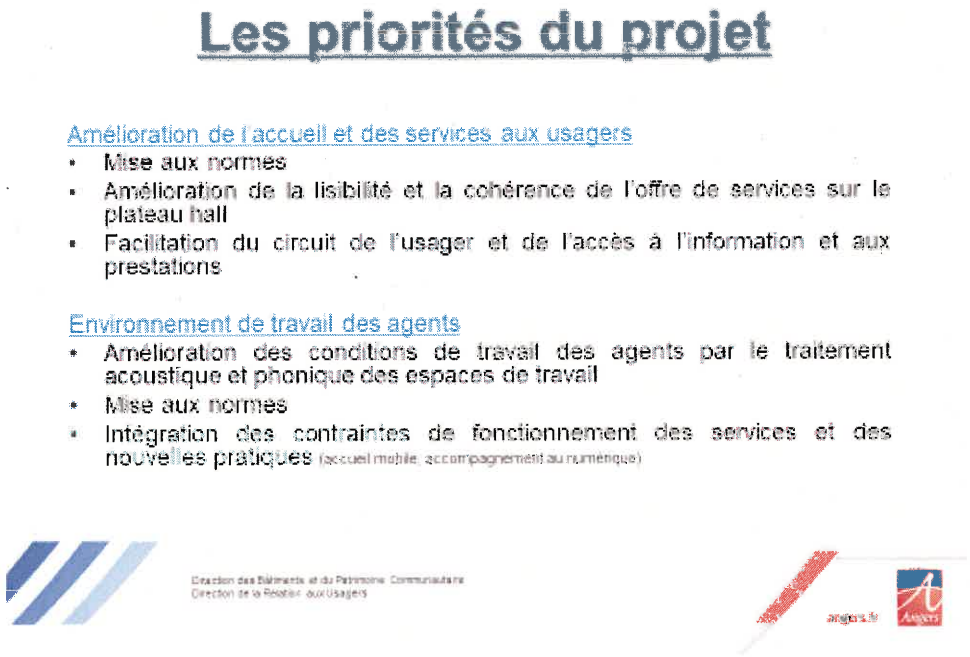

Les priorités du projet d'aujourd'hui c'est aussi d'agrandir quelque peu la surface parce que, depuis lors, que ce soit avec des choses récentes qui nous sont arrivées comme les passeports ou le Pacte Civil de Solidarité (PACS) mais aussi d'autres services tout au long de ces décennies, il nous faut revoir cet accueil.

Les objectifs, c'est bien évidemment un certain nombre de mises aux normes réglementaires, électriques, chauffage et autres, mais c'est aussi, pour les usagers, de donner, quand ils rentrent dans cet immeuble, dans cet accès, dans ce hall de l'Hôtel de Ville, une lisibilité de l'offre de service, une lisibilité des postes d'accueil, faciliter leur circuit, faciliter l'accès à l'information, y compris en n'allant pas tout de suite sur un poste d'accès, en ayant des services numériques qui s'offrent à eux d'emblée. C'est aussi, dans cet accueil aux usagers, de caractériser quelque peu notre hall de l'Hôtel de Ville, notre hall d'accueil d'Angers. Aujourd'hui, ce peut être le hall d'accueil de toutes les Villes de France et de Navarre sans qu'on sache où on est quand on y est rentré.

On n'a, par exemple, pas du tout de rattachement au pôle végétal ou à la ville du végétal, on n'a rien sur le numérique, et on n'a rien sur l'événementiel, concernant ce qui se passe à Angers la semaine durant, dans les jours qui suivent ou le jour même. C'est quand même un hall qui a vieilli, mais, dès le début, peut-être que l'on n'a pas pris en compte les difficultés, avec la lumière naturelle qui est un peu absente, avec la ventilation, avec la sonorité, etc, et les agents qui y travaillent à longueur d'année souffrent de cela. Nous avons des améliorations notoires à faire.

Un projet qui intègre l'expertise d'usage et le regard des habitants

Consultations :

- ✓ **des habitants** sur l'identité visuelle du hall
- ✓ **des usagers** sur leur expertise d'usage et leurs attentes sur le service de demain
- ✓ **des agents** sur leurs futurs espaces de travail et les règles de vie

C'est un projet qui a été travaillé, depuis un certain nombre de mois, avec les habitants au regard de leurs attentes, au regard de l'identité visuelle, l'identité du hall, leur expertise d'usage, et avec les agents, bien évidemment, au premier chef, sur leurs futurs espaces de travail, sur la confidentialité, sur les règles de vie, sur leur rattachement au back-office, voilà tout ce qui a pu nourrir le projet auquel nous arrivons.

Les fonctions dans le futur hall de l'Hôtel de Ville

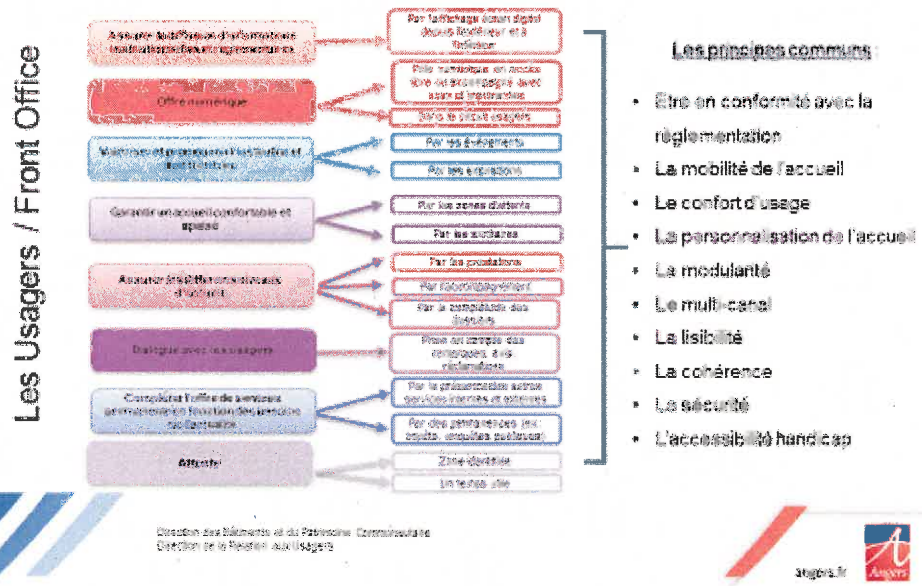

Sur ce tableau, on retrouve bien évidemment les principes, que ce soit pour les usagers, pour le personnel, mais les principes communs :

- c'est d'être bien sûr en conformité avec la réglementation,

- d'avoir un accueil qui soit le plus ouvert sur les gens qui arrivent, mais aussi qui ait une vue sur l'ensemble du cheminement des usagers,
- un confort d'usage pour le salarié de notre Hôtel de Ville mais aussi pour l'usager, et je devrais dire d'abord pour l'usager mais aussi pour le salarié,
- qu'on personnalise l'accueil,
- qu'on assure la confidentialité,
- la modularité, on le voit bien, il faut sans cesse bouger, les services d'aujourd'hui ne sont pas ceux d'avant-hier ou d'hier, et ne seront peut-être pas tous ceux de demain,
- permettre aux gens à la fois de remplir des formalités par l'informatique ou par le numérique,
- savoir assez vite vers où ils vont, où ils doivent aller s'ils ont besoin du service de nos agents,
- une sécurité,
- il y a l'accessibilité handicapée, bien évidemment.

Tout cela nous amène, d'une part, à vous proposer un agrandissement du hall de l'Hôtel de Ville sous la casquette qui vient en avant de l'actuel bâtiment où vous avez ce préau, de déplacer quelque peu l'accueil, la porte d'entrée pour la recentrer par rapport au bâtiment...

Aujourd'hui, elle est à gauche du bâtiment principal dans cette partie surbaissée du hall d'accueil. Elle serait à l'aplomb, là où vous avez le cercle blanc et les deux portes vitrées à gauche du H de l'Hôtel de Ville.

Coupe intérieure

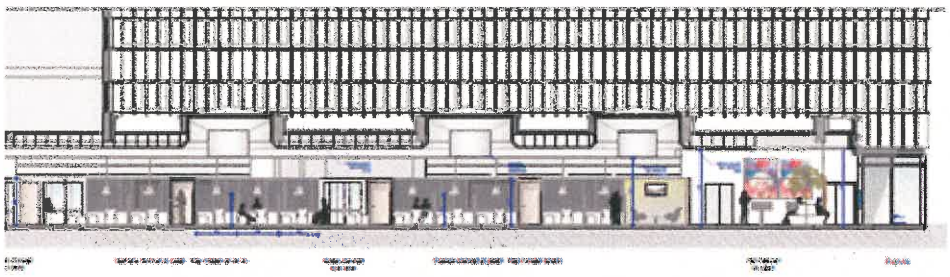

La coupe intérieure n'est pas très parlante. Pour autant, sachez que nous retravaillons, bien évidemment, avec un architecte d'intérieur, mais aussi avec une volumétrie qui soit retravaillée et progressive, tout en favorisant l'entrée de la lumière naturelle ou, pour les zones où il n'y a pas de lumière naturelle, une lumière qui s'en rapproche. Mais surtout, cette coupe intérieure a pour but d'améliorer la sonorité, de faire en sorte qu'il y ait une sonorité un peu feutrée.

Ambiance intérieure

Une ambiance intérieure qui est retravaillée complètement. Les postes d'accueil sont derrière ces paravents, la partie rouge ou partie jaune, avec des couleurs qui permettent de différencier les parties état civil, les parties sport, enfin tout ce qu'on peut trouver dans ce hall de l'Hôtel de Ville. Il y a une forme de rue intérieure qui donne jusqu'au fond.

Ambiance intérieure

Et puis, on voit le dispositif d'accueil circulaire, central, avec des parties basses et des parties plus hautes au niveau de la bande d'accueil, et qui permet aux agents d'avoir une vue à 360 degrés, d'orienter vers la rue et vers les postes, ou d'orienter plus à droite de l'entrée, vers tout ce qui est numérique, vers les informations.

Mur végétal

Exemples de mobiliers

Nous y retrouverons un mur végétal en bonne place à l'entrée et voici quelques exemples de mobiliers.

Calendrier - Budget

- Maîtrise d'œuvre : Laurent VIE / Lionel VIE ET ASSOCIES / AB INGENIERIE / AIA INGENIERIE / DB ACOUSTIC / URBATERRA / CL DESIGN

- Calendrier :
  - Travaux de Janvier 2019 à septembre 2019
  - Réouverture du hall en octobre 2019

- Budget :
  - Coût travaux hall estimation APD = 1 826k€ HT
  - Honoraires MOE = 220 322 € HT comprenant les missions de base et missions complémentaires.
  - Coût total opération = 2 620 k€ HT soit 3 145k€ TTC

Le maître d'œuvre, c'est une équipe autour de Monsieur Laurent VIE, avec les bureaux d'études nécessaires. Les travaux pourraient se dérouler de janvier 2019 à septembre 2019, avec une réouverture en octobre. Cela nécessitera bien sûr de redéployer l'ensemble des postes d'accueil du public, notamment dans le rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, même si nous aurons des services qui seront déportés en dehors de la Mairie, aux Salons Curnonsky, notamment du back-office mais aussi le service qui est autour du hall de l'Hôtel de Ville. Le coût, à ce stade-là, au niveau de l'Avant-Projet Définitif (APD), serait de 1 826 000 € HT, coût de travaux. Les honoraires qu'il nous faut affiner en tenant compte de ce coût

seraient de 220 322 €. Le coût total de l'opération, déménagement compris, honoraires, assurance, serait de 2 620 000 € HT.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, y a-t-il des demandes d'intervention ? Je passe évidemment la parole à Michelle MOREAU avant ceux qui souhaitent la prendre. Je vous en prie.

Michelle MOREAU : Nous avons travaillé évidemment avec Monsieur Jean-Marc VERCHÈRE régulièrement sur ce dossier. J'ai coordonné la concertation avec les membres des Conseils de quartier. Plusieurs soirées, 2 matinées avec le cabinet Worklabs Consultant, qui nous a aidés parce qu'au départ, Monsieur le Maire, ce n'était pas évident. Il y avait dissensus entre les usagers et ce qui les attendait et les agents de la Mairie, et il fallait faire consensus puisque les objectifs étaient d'aider les usagers et de permettre plus de confort pour nos agents. Donc, il y a eu un travail pour que chacun puisse s'exprimer et je crois que ça a été assez exceptionnel. C'était la première fois que ce cabinet Worklabs travaillait dans cet esprit. Pour compléter notre concertation, nous avons fait des expérimentations aussi, des micros-trottoirs pour demander aux gens ce qu'ils attendaient quant à l'identité de l'Hôtel de Ville.

Chers collègues, je vous invite à rentrer dans l'Hôtel de Ville, à oublier que vous êtes à Angers, et à bien voir quels sont les signes qui représentent Angers. Ce n'est pas nous qui l'avons dit, ce sont les usagers, justement. Donc l'idée qui est venue, c'est évidemment le végétal, la connectique, mais ce n'est pas venu de nous, ce n'est pas nous qui avons dit « ça ne ressemble pas à Angers ». Ce sont les usagers qui nous l'ont fait remarquer et c'est la raison pour laquelle il y a eu cette concertation. Et nous avons fait, la semaine dernière, une réunion de restitution pour dire aux habitants « Voilà ce que nous pouvons retenir de vos idées », « Voilà ce que nous ne pouvons pas retenir » parce qu'il y a des éléments financiers quelquefois, techniques, et, quelquefois, ce n'était pas possible au niveau sécurité même, parce qu'il y avait eu un petit peu d'utopie, notamment il y en a qui voulaient des arbres comme à la gare. Oui, mais si on veut à la fois une garantie acoustique en faisant des hauteurs différentes en mettant du bois, ce n'était pas possible. Et je crois que c'est aussi assez intéressant d'avoir travaillé de cette façon pour qu'il y ait la plus large concertation en lien avec les agents qui sont évidemment au premier chef concernés. Et j'attire l'attention, bien sûr sur un renforcement très important au niveau des bornes informatiques, puisque notre projet c'est bien faciliter aux Angevins qui sont autonomes l'accès à l'e-administration et, en parallèle, avoir plus d'agents en accompagnement pour ceux qui ont du mal à être seuls face à ces outils. Il y a bien cette double vocation dans ce projet.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je passe la parole à Silvia CAMARA-TOMBINI.

Silvia CAMARA-TOMBINI : Chers collègues. Nous voterons pour cette délibération concernant le réaménagement du Hall de l'Hôtel de Ville. Nous sommes en effet convaincus, comme vous, de l'importance et attachés à la qualité des services publics, et ces aménagements devront permettre d'améliorer l'accueil du public. Nous avons cependant un certain nombre de questions concernant les travaux et de manière plus globale ensuite.

Au sujet des travaux, quelles garanties avons-nous aujourd'hui quant au calendrier de réalisation de ces travaux. Et surtout, comment ont été anticipées les éventuelles mesures nécessaires pour ne pas se retrouver dans la même mésaventure qu'au Centre des Congrès et prendre en compte dès maintenant l'éventuelle présence d'amiante dans certains matériaux ? D'autant que le chantier n'est pas le même et que la présence de public dans les étages doit, j'imagine, être encore plus contraignante ?

Concernant, maintenant, le maintien de l'activité pendant les travaux, y aura-t-il des reports d'activités vers les Mairies de quartier ? Ou est-ce que tous les services pourront continuer d'être effectués en Mairie centrale ? On sait, par exemple, que, depuis déjà quelques mois, certains services peuvent avoir été délocalisés, je pense notamment aux attestations d'accueil qui ne se délivrent plus que dans une seule Mairie de quartier. Y aura-t-il d'autres services concernés ?

Concernant, maintenant, les conditions de travail des agents pendant cette phase de travaux, des agents dont je tiens à saluer le travail, eux qui sont d'ailleurs le plus souvent au contact des usagers et dont on sait que ce n'est pas le rôle le plus facile, resteront-ils tous en Mairie centrale ? Vous avez parlé tout à l'heure du Salon Curnonsky ; y aura-t-il d'autres lieux de repli ? Devront-ils changer de lieu de travail ? Et quant aux conditions quotidiennes de travail, seront-elles équivalentes le temps de ces travaux à celles du hall, que ce soit en termes d'espace, de respect de la confidentialité, de climatisation aussi, et j'en passe ?

Alors, vous avez évoqué la question du numérique. Effectivement, Michelle MOREAU a rappelé que ça serait accompagné, et je pense qu'effectivement, on doit être extrêmement attentifs. Autant nous sommes convaincus de l'importance de développer les services d'e-administration, autant on sait aussi que ce peut être très, très rapidement un frein, et on a la chance d'être une Mairie où, quand on appelle, on tombe encore sur une voix humaine. C'est tellement rare aujourd'hui et tellement appréciable qu'il est important de conserver cette chaleur humaine qu'offre l'accueil en Mairie, que ce soit l'accueil physique ou l'accueil téléphonique, c'est important de le souligner.

De manière plus globale maintenant, j'aimerais parler de la qualité des services publics offerts à la population, que ce soit en Mairie centrale et dans les quartiers. Au-delà de ces travaux de réaménagement du hall, quelle vision ou projet avez-vous sur le long terme pour les Mairies de quartier dans leur ensemble, des mairies de quartier qui jouent un rôle de proximité extrêmement important ? Par ailleurs, on constate, ces derniers mois, une augmentation des délais d'attribution des rendez-vous pour les passeports et les cartes d'identité. Nous avons tous, parmi nous, rencontré des Angevins qui nous expliquent être allés dans d'autres communes qu'Angers pour réaliser ces documents dans des délais plus raisonnables. Quels sont aujourd'hui les moyens supplémentaires, notamment humains et matériels, que vous allez mettre en œuvre pour répondre à cette problématique, et notamment en anticipant l'affluence qui est traditionnellement plus élevée les mois qui précèdent les congés d'été ? Comment, donc, réduire ces délais, et notamment aussi pour que, lors de la période de travaux, cela n'ait pas un impact négatif sur ces délais déjà trop longs ? Plus globalement, cette réduction des délais permettrait d'améliorer la qualité du service public mais aussi la qualité des conditions de travail des agents de la Direction des Relations aux Usagers (DIRU) qui s'en trouveraient forcément améliorées.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur VERCHÈRE aura l'occasion, dans quelques semaines, de revenir vers nous y compris, d'ailleurs, pour vous présenter les travaux sur le parvis, pour lesquels nous n'avons pas encore les visuels, puisque l'idée c'est bien que, dans la continuité du passage du tramway, on en profite pour que ce qu'on appelle « le parvis bas », indépendamment des travaux qu'on fera ensuite sur le parvis haut, puisse assurer une meilleure entrée à l'intérieur du dispositif. Je commence par les travaux et puis, après, je répondrai sur les services.

Cela fait 4 ans qu'on est en responsabilité, et vous avez raison, on a eu cette déconvenue sur le Centre des Congrès, mais il me semble que c'est le seul bâtiment sur lequel on a du retard depuis le début. On a déjà géré un chantier dans lequel il a fallu déménager des agents, que vous aviez pensé mais dont il a fallu qu'on s'occupe intégralement, en ce qui concerne le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Donc, la partie qui va consister à « accompagner », les agents pendant la durée, est évidemment prévue, sans démagogie. C'est-à-dire qu'on ne pourra pas accueillir tout le monde exactement dans les mêmes conditions pendant les mois de chantier. Mais, en nous efforçant évidemment de laisser tout le monde sur place. Pour l'essentiel, c'est l'ancienne Mairie qui va accueillir les Angevins dans le cadre de leurs démarches, et de leurs démarches d'état civil en particulier. Et le principal impact, ce sera la disparition de la salle des mariages et l'interdiction faite aux Angevins de se marier entre janvier et septembre 2019. Je précise que ce sera une interdiction valable, quel que soit leur sexe. On utilisera le salon d'honneur pour l'ensemble des manifestations officielles publiques ou privées, puisque c'est donc dans ce salon d'honneur qu'auront lieu les mariages pendant ce semestre. Les Salons Curnonsky nous serviront davantage à accueillir une partie des équipes qui sont au rez-de-chaussée du bâtiment et qui, pour certaines d'entre elles, n'ont pas forcément un contact direct avec le public, mais qui devront être repositionnées, tout comme on regardera, dans les locaux de l'Hôtel de Communauté, comment les choses vont se faire.

Est-ce que c'est compliqué ? Oui. Peut-être, d'ailleurs, que c'est compliqué au point que vous n'ayez pas vous-mêmes engagé ces travaux alors que les demandes des agents pour disposer de davantage d'intimité, de plus de possibilités d'accueillir les Angevins dans de bonnes conditions ne datent pas de 4 ans. Je vous rappelle qu'il y a 200 000 passages par an et qu'en termes de passoire thermique on a peu de bâtiments, j'allais dire, qui soient aussi énergivores que le nouvel Hôtel de Ville. Donc on a bien conscience que c'est un moment qui ne va pas être un moment très simple. Mais, toute la concertation qui a été faite avec l'ensemble des agents fait que je peux vous assurer que leur motivation à ce que, enfin, ils disposent de conditions de travail qui soient renouvelées fait qu'ils ont bien conscience que, pendant quelques mois, ce sera dégradé, le moins possible, mais ce sera dégradé.

On ne détaillera pas le dispositif maintenant, parce que je pense qu'expliquer maintenant aux gens comment ils devront faire leurs formalités en janvier risque de se perdre d'ici là dans le flux de multiples informations, mais tout cela sera évidemment détaillé le moment venu. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'on laisse, sur le site de la Mairie, le maximum d'activités pour que celui qui vient, a priori, se retrouve là.

Alors, ensuite, vous avez posé une autre question : quelle perspective pour les Mairies de quartier et quelle actualité ou quelle suite pour les démarches à l'Hôtel de Ville ? Sur les Mairies de quartier, c'est très simple : celles qui existent ont vocation à durer et nous créons une Mairie de quartier pour un quartier dont on ne comprend pas qu'elle n'en ait pas ; c'est le quartier de Belle-Beille, où au lieu de disposer juste d'un point d'accueil à l'intérieur du Centre Jacques Tati, on va profiter des travaux de la place Beaussier pour qu'une Mairie de quartier, place Beaussier, devienne la Mairie de quartier de Belle-Beille. Ça nous semble être une façon d'apporter un service à tous les Angevins, bien mieux que ce qui existe aujourd'hui.

Ensuite, en ce qui concerne les passeports et les Cartes Nationales d'Identité (CNI), on est victimes de décisions nationales successives autour, en gros, d'une idée : c'est qu'il faut arrêter de délivrer, dans toutes les Mairies de France, des documents qui, s'ils sont volés ou s'ils sont interceptés, pourraient aider les terroristes. Donc, au fur et à mesure du temps, on a réduit de façon considérable la liste des Mairies habilitées à éditer ce type de documents. Et, pour être encore plus clair, là où, il y a quelques années, toutes les communes ou la quasi-totalité des communes du Département et de France distribuaient des documents, aujourd'hui ça a été restreint de manière drastique.

Et là, on est victimes d'une 2ème chose, Madame CAMARA-TOMBINI : c'est notre conception d'une ouverture, de préserver des horaires d'ouverture, y compris dans les Mairies de quartier. Ce qui fait qu'on a parfois des habitants des autres communes, puisqu'on n'est pas obligé d'être d'habitant dans la commune pour venir le demander. Ils profitent notamment des ouvertures le samedi matin qui n'existent pas dans toutes les communes qui adoptent ce dispositif. Et en particulier pour des gens qui ne veulent pas venir en semaine pour faire leurs formalités. On a énormément de monde qui se concentre sur le samedi. A tel point qu'à un moment une des réflexions, c'était de se demander s'il ne fallait pas qu'on ferme ce service le samedi matin pour faire en sorte d'éviter d'avoir des gens qui viennent de l'extérieur pour bénéficier de nos services. Ce n'est pas l'orientation qu'on a choisie. Nous avons créé 3 postes à l'état civil, uniquement pour faire face à ce surplus.

J'ajoute aussi la nouveauté sur les PACS et sur les modifications de prénoms où nous avons eu la joie de constater qu'il y avait un petit stock de transmissions. Et que, manifestement, la perspective du transfert n'avait pas incité ceux qui géraient cette compétence dans les toutes dernières semaines à s'en occuper en disant que ce serait bien qu'on ait un petit matelas pour nous habituer à cette nouvelle responsabilité.

Donc il faut à la fois faire face, j'allais dire, à une forme de stock et de retard et, ensuite, au fait de devoir tenir compte de cette responsabilité, avec en plus une nouveauté qui est maintenant la destruction des documents officiels. C'est ce qui vient de tomber. Avant, quand on recevait les documents, on les transférait à d'autres qui les détruisaient ; maintenant, il faut qu'on ait une broyeuse qui doit répondre à des codes en termes de sécurité pour qu'on puisse prouver qu'on a détruit les documents. Ce qui, là aussi,

représente une charge de travail complémentaire : 3 équivalents temps plein au titre de l'ensemble de ces mesures d'administration générale. Voilà ce que je peux dire à ce stade.

Donc on vous propose ces travaux. Et je vous remercie par avance parce que je pense qu'effectivement c'est une belle manière, au-delà de nos discours sur la qualité du service public, en votant des moyens qui vont permettre demain à nos agents de travailler dans de meilleures conditions, de leur témoigner notre reconnaissance au-delà de nos discours. Quant aux éléments de réponse, je pense que vous les avez désormais. Nous passons au vote. Mes chers collègues, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie pour cette unanimité.

Délibération n° DEL-2018-197 : le Conseil Adopte à l'unanimité

AUTRES DOSSIERS

Délibération n° DEL-2018-198

POLITIQUE DE LA VILLE - Politique de la ville

Renouvellement urbain - Projets Université d'Angers UFR Lettres et Sciences Humaines - Attribution d'une subvention - Avenant 1 à la convention - Approbation.

Rapporteur :Michelle MOREAU

EXPOSE

Le Projet de Renouvellement Urbain (PRU) ainsi que le projet de quartier de Belle-Beille misent sur un renforcement des relations entre le campus universitaire et le quartier d'habitat social dans le cadre de la Rénovation Verte du Grand Belle-Beille, slogan du projet.

C'est pourquoi la Ville d'Angers et l'Université se sont rapprochées en 2015 pour proposer d'impliquer des acteurs de l'Université (laboratoires, UFR (Unité de Formation et de Recherche), étudiants, enseignants chercheurs) dans des études et actions liées au PRU.

Ce partenariat a permis de préparer, en 2016 et 2017, différents projets expérimentaux visant à inscrire le monde universitaire dans les réalités du quartier et vice versa et recherchant l'innovation dans les actions menées.

Une convention pluriannuelle 2017/2018 certifie l'implication de l'UFR Lettres - Sciences Humaines de l'Université et de ses laboratoires dans des actions expérimentales et plus particulièrement les Projets d'Université des habitants et de Valorisation de la mémoire, du patrimoine et de l'histoire du quartier.

La Ville décide d'apporter son soutien à ce projet en complément de l'Université à travers l'élaboration d'un avenant n°1 à la convention lié au développement du projet « de valorisation et de numérisation d'une exposition des 30 ans de Belle-Beille datant de 1986 »

Ce projet est mené par le laboratoire Temos de l'UFR Lettres Langues Sciences Humaines en partenariat avec les habitants et acteurs du quartier de Belle-Beille.

Il vise à accompagner la redécouverte des panneaux d'une exposition de 1986 sur les 30 ans du quartier et de leur numérisation.

La Ville d'Angers contribue financièrement à ce projet d'intérêt général à hauteur de 2 836,60 € en 2018 (le coût total éligible est évalué à 7 336,60 €).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL-2017-64 du Conseil municipal du 27 février 2017 approuvant la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Université d'Angers (UFR Lettres et Sciences Humaines,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mai 2018
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 02 mai 2018

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 à la convention avec l'Université d'Angers – UFR Lettres et Sciences Humaines.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué, à signer cet avenant avec l'Université d'Angers- UFR Lettres et Sciences Humaines.

Attribue une subvention d'un montant de 2 836,60 € à l'Université d'Angers – UFR Lettres et Sciences Humaines.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Michelle MOREAU : Il s'agit d'un dossier qui concerne la politique de la ville. On a ce dispositif en place, pour verser, à l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Lettres et Sciences humaines, 2 836 € dans le cadre de notre partenariat... Vous savez que nous avions déjà passé une délibération dans ce sens. Il s'agit de préserver l'histoire du quartier qui va être rénové et nous avons un travail sur la mémoire de ce quartier en lien avec l'UFR Lettres, Langues, et Sciences humaines.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Je passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-198 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-199

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Charte locale d'animation de la vie sociale - Pacte de coopération de la vie sociale avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Maine-et-Loire et les Maisons de quartiers - Approbation.

Rapporteur :Michelle MOREAU

EXPOSE

La Ville d'Angers et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ont signé une charte locale d'animation de la vie sociale avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Maine-et-Loire adoptée lors du Conseil municipal du 25 janvier 2016.

Présentant les fondements et les missions de l'animation de la vie sociale, cette charte propose d'organiser son animation autour de groupes de travail associant l'ensemble des associations du champ de l'animation de la vie sociale agréées par la CAF.

La Ville avec la CAF et les maisons de quartier souhaitent désormais formaliser un engagement mutuel dans un pacte de coopération qui fixe les valeurs, les orientations communes et les modalités de partenariat dans la reconnaissance des compétences de chacun. Ce pacte est le fruit d'un travail concerté, partagé et régulier qui définit les contours d'un véritable partenariat dont la finalité est de répondre aux besoins des angevins notamment les plus fragiles.

Le pacte d'une durée de 5 ans renouvelable précise les 5 principes fondateurs de l'action :

- La démarche participative,
- Le développement de l'animation de la vie sociale,
- La dimension socio-éducative des parties,
- Le partenariat nécessaire entre acteurs,
- La responsabilité collective et individuelle de chacun des signataires.

Il définit l'organisation, le suivi et la mise en œuvre du partenariat avec la mise en place d'un comité de pilotage et d'un comité technique.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mai 2018
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 02 mai 2018

DELIBERE

Approuve le pacte de coopération entre la Ville d'Angers, la Caisse d'Allocations Familiales et les associations animatrices de maisons de quartier suivantes :

- Association Marcelle Menet
- Association Centre Jacques Tati
- Association Angers Centre
- Inter Association du Lac de Maine

- Association l'Archipel
- Association Le Trois Mâts
- Association Maison Pour Tous Monplaisir
- Association des Habitants du quartier du Haut des Banchais
- Association des Habitants du quartier Saint-Serge
- Association Léo Lagrange
- Centre Jean Vilar

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué, à signer ce pacte.

Michelle MOREAU : C'est un dossier important, Monsieur le Maire, même s'il ne s'agit que d'une signature, important, parce qu'il fait suite à de très nombreuses réunions entre les centres sociaux, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et les services de la Ville, pour faire un pacte d'une durée de 5 ans renouvelable qui précise les principes fondateurs des centres sociaux et qui ont des conventions avec la Ville ou avec la Caisse d'Allocations Familiales : la démarche participative, le développement de l'animation de la vie sociale, la dimension socio-éducative, le partenariat entre acteurs, et la responsabilité collective et individuelle de chacun des signataires. C'est donc une charte qui sera signée prochainement pour valider ces engagements réciproques.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Je passe aux voix. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-199 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-200

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Fonds Projets de quartiers - Attribution de subvention.

Rapporteur :Sophie LEBEAUPIN

EXPOSE

Le Conseil municipal du 26 mai 2015 a adopté les projets de quartier, feuille de route du développement territorial souhaité dans les 10 quartiers d'Angers. Inscrits dans une démarche partenariale, ces projets de quartier ont pour vocation d'être un espace de dialogue avec les acteurs des quartiers et les habitants. Ils offrent un cadre de référence concerté des enjeux des quartiers et des actions à y développer en priorité. Ces dernières peuvent être mises en place par les associations, par les acteurs institutionnels ou par la collectivité elle-même.
Le fonds de soutien aux projets de quartier est mobilisable dès lors que les actions, portées par les associations, répondent aux enjeux d'un projet de quartier.

Il s'agit aujourd'hui de valider le financement du projet suivant :

- « Journée Belle-Beille Cycle 2018 », porté par l'Association pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescent (ASEA), dans le quartier de Belle-Beille, pour un montant de 1 000 € (budget total : 1 000 €).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mai 2018
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 02 mai 2018

DELIBERE

Attribue une subvention de 1 000 € au titre du fonds Projets de quartiers, à l'Association pour la Sauvegarde de l'Enfant et de l'Adolescent.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Sophie LEBEAUPIN : Il s'agit de valider le financement d'un projet vélo qui a eu lieu le 21 avril à Belle-Beille. Donc c'est un projet à hauteur de 1 000 € qui résonne avec le projet de quartier puisqu'il vise à valoriser les jeunes et tout ce qui est prévention autour du vélo sur le quartier. Il a été fait avec l'Association pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence et c'est un budget 1 000 €. Il y a eu une centaine de jeunes, quand même, de participants, de jeunes mobilisés dans le cadre du dispositif « Jobs Divers », et un partenariat avec les médiateurs sportifs de la Ville.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de questions ? Unanimité là-dessus aussi ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Délibération n° DEL-2018-200 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-201

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Diversité

Collectif "Espace Femmes" - Attribution d'une subvention

Rapporteur :Roselyne BIENVENU

EXPOSE

Le collectif « Espace Femmes » a pour objet de permettre à toutes les femmes de prendre leur place dans la société et de vivre leur citoyenneté à part entière : favoriser leur autonomie et le respect de leur dignité, développer leur conscience féministe, promouvoir leur droit dans une perspective d'égalité femmes / hommes.

Dans le cadre de la célébration de la journée internationale des femmes (mars 2018 et mars 2019), l'association développe le projet « des Angevines racontent leur Ville et partagent leur vécu à Angers ». C'est une occasion d'échanges autour de l'espace commun que constitue la ville pour favoriser le débat autour des différentes façons de vivre les espaces de la ville, apprendre à comprendre ces différences. L'objectif de ce projet est de rassembler des femmes de différents horizons socio-culturels.

Le collectif sollicite le soutien de la Ville à hauteur de 2 500 € sur un budget prévisionnel du projet de 3 900€.

La Ville propose de soutenir à titre exceptionnel ce projet associatif à hauteur de 1 200 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mai 2018
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 02 mai 2018

DELIBERE

Attribue une subvention au collectif « Espace Femmes » d'un montant de 1 200€.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Roselyne BIENVENU : Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit en fait d'attribuer une subvention d'un montant de 1 200 € à un collectif d'associations, qui porte le nom d'« Espace Femmes », pour un projet assez particulier et tout à fait innovant puisqu'il s'agit là, en fait, de recueillir, auprès des Angevines, leurs paroles pour voir de quelle manière elles vivent et pratiquent la Ville d'Angers, et donc c'est un projet qui s'étale sur deux années, 2018 et 2019, qui fera l'objet d'un recueil de paroles et de témoignages.

Monsieur le Maire : Excellente initiative. Pas de prises de parole ? Si. Madame CAMARA-TOMBINI, je vous en prie.

Silvia CAMARA-TOMBINI : J'aimerai bien comprendre la subvention, elle est uniquement sur le projet actuel et ne prend pas du tout sur l'organisation de la Journée de la Femme. Je pense bien avoir compris mais je voulais en être sûre. Et, deuxième point, nous avons été interpellés, on avait eu l'occasion d'en parler en Commission, il y a 2 ou 3 mois, au mois de mars, par la situation d'une association voisine SOS

Femmes qui est débordée par l'activité depuis 18 mois, avec une augmentation considérable, et inquiétante, des demandes de prise en charge et qui, du coup, est totalement à l'étroit dans les locaux actuels. Est-ce que vous avez d'ores et déjà des pistes et est-ce que le dossier avance ?

Michelle MOREAU : Je propose de répondre, mais c'est en lien avec Madame Roselyne BIENVENU et Madame Françoise LE GOFF qui est absente. Bien sûr, c'est une association qui est suivie par Madame Françoise LE GOFF. Nous avions proposé que l'association l'APTIRA puisse déménager. Nous avions une proposition pour l'APTIRA. Ce n'a pas été possible. Ça aurait été en situation d'urgence. Donc, l'association a trouvé des locaux pour déménager dans des locaux plus conformes au respect du droit du travail pour les salariés et plus de respect par rapport à la confidentialité, là aussi, pour les personnes qui sont reçues. C'est un dossier qui est suivi évidemment par l'État, puisque je rappelle que c'est une association départementale et que le projet est soutenu également par le Département de Maine-et-Loire. Le loyer pressenti pour les futurs locaux est évidemment très différent de la mise à disposition gratuite qu'il y a actuellement, même si les locaux ne sont pas adaptés. Donc, c'est un travail de tour de table où chacun va devoir abonder pour permettre que les locaux soient acceptés. Voilà où nous en sommes. Je pense que Mme LE GOFF doit les rencontrer prochainement avec le Département et avec les services de l'État, puisqu'il est hors de question que ça ne porte que sur la Ville.

Par ailleurs, c'est une association, effectivement, qui a beaucoup développé son activité, notamment un centre d'hébergement et un centre d'accueil de jour sans que la Ville, au moment où il y a eu le centre d'accueil de jour, ait été mise en partenariat, mais on comprenait le besoin. À un moment donné, on aurait dû anticiper, mais cela n'a pas pu être fait à temps. En tout cas, il y a une proposition qui sera faite.

Monsieur le Maire : Quant à la partie financière, vous confirmez que Mme CAMARA-TOMBINI a bien compris.

Michelle MOREAU : Oui, je confirme qu'il s'agit bien là d'une aide sur projet et qui est indépendante de la subvention de fonctionnement qui est attribuée par la Ville à cette association, par ailleurs.

Monsieur le Maire : Et indépendante, potentiellement, des initiatives que nous pourrions prendre, seuls ou avec des collectifs, si une loi sur le harcèlement de rue passe. On va faire les choses par étapes. Ce soir, l'objet c'est, en tout cas, cette subvention exceptionnelle. Mes chers collègues, nous passons au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-201 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-202

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Autres activités en direction de l'enfant

Marché d'acquisition de jeux et jouets - Lancement de la consultation.

Rapporteur :Caroline FEL

EXPOSE

Le jeu est fondamental pour le bien-être et le développement de tout enfant. Quand les enfants jouent, ils développent leurs habiletés sur plusieurs plans. Afin d'adapter au mieux les jeux et jouets aux besoins de l'enfant, il a été décidé de lancer une consultation pour l'acquisition de ces jeux et jouets pour l'ensemble de la Ville d'Angers. Cette consultation concerne donc les structures du service petite enfance, les écoles, les activités extra et péri scolaire du service des temps de l'enfant ainsi que la ludothèque.

L'estimation globale pour l'ensemble des lots est de 500 000 € HT pour 4 ans (1 an reconductible 3 fois).

La consultation sans minimum si maximum sera allotie. L'accord cadre à bons de commande sera multi attributaire en fonction des lots.

La présente consultation porte sur 5 lots :
- Lot 1 : petite Enfance
- Lot 2 : sensoriels et manipulations
- Lot 3 : jeux symboliques
- Lot 4 : jeux de règle
- Lot 5 : matériel roulant

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu les décrets 2016-360 du 25 mars 2016 et 2017-516 du 10 avril 2017,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mai 2018
Considérant l'avis de la commission Educations du 03 mai 2018

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué, à signer l'accord cadre à bons de commande à l'issue de la consultation ainsi que tout avenant de transfert relatif à cet accord cadre et les avenants ayant pour objet un changement d'indices de variation de prix à la suite de sa suppression.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Caroline FEL : Cette délibération est une première puisque nous vous proposons de lancer une consultation de manière à regrouper les marchés qui, actuellement, étaient dispersés entre les différentes structures de la Direction Éducation Enfance afin de rationaliser, bien évidemment, les dépenses et de permettre ainsi d'obtenir des jouets et des équipements les plus adaptés possible, que ce soit dans les crèches, dans les écoles, dans les activités extra et périscolaires, et, donc, dans les accueils de loisirs, ainsi que dans les ludothèques. Vous connaissez notre attachement au respect du développement de l'enfant.

Dans les besoins de l'enfant, pour son meilleur développement, le fait de jouer et de manipuler, de découvrir le monde réel, on sait à quel point, c'est fondamental. Et ces jeux et ces jouets que nous achetons chaque année, que nous renouvelons régulièrement, justement, ont pour objectif, de permettre aux enfants de pouvoir, tout au long de leur enfance, de développer, justement, ces compétences fondamentales. Donc, l'idée est une consultation pour un ensemble des lots de 500 000 € pour 4 ans avec 5 lots distincts :

- l'un pour la petite enfance,
- l'autre pour les jeux sensoriels et de manipulation,
- le lot 3 pour les jeux symboliques, par exemple la dinette, pour dire concrètement de quoi on parle,
- lot 4, les jeux avec des règles à suivre,
- lot 5, le matériel roulant.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer aux voix en insistant, effectivement, sur l'importance d'abord en termes de rationalisation des dépenses publiques parce que là, pour le coup, nous ne nous situons pas dans des catégories qui feront l'objet de débats entre nous et ça montre qu'il y a des économies à faire sur le fonctionnement en rationalisant l'organisation des marchés publics, et ensuite parce que, de manière globale, les jeux sont une forme d'école de la vie où on apprend à respecter l'adversaire, à être bon perdant, et beaucoup d'autres choses. Nous passons au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-202 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-203

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Autres activités en direction de l'enfant

Association "Graine de Citoyen" - Attribution d'une subvention - Convention - Approbation.

Rapporteur : Caroline FEL

EXPOSE

Dans le cadre de sa Politique Educative Locale (PEL), la Ville d'Angers soutient différentes initiatives proposées par les associations locales en direction des enfants de ses écoles publiques, sur les temps scolaires et périscolaires tant dans le domaine de la citoyenneté que de la participation, de l'expression orale et de la lecture.

« Graine de Citoyen » a recentré ses interventions sur le temps périscolaire, en adaptant ses modules. Ainsi, l'association intervient principalement sur les ateliers TAP (Temps d'Activités Périscolaires), les classes thématiques et dans les accueils de loisirs. Les activités des TAP en maternelle tournent autour de la détente, la relaxation et l'expression. En élémentaire, plusieurs thématiques sont retenues ; pour l'année : la médiation, la coopération, les émotions, l'empathie.

Dans le même temps, « Graine de Citoyen » assure plusieurs formations en direction des animateurs de la Ville avec analyse de la pratique : gestion de conflits, médiation.
Une mission éducation aux écrans est souhaitée également pour l'année 2018 / 2019 : apprendre à manipuler les écrans pour ne pas être manipulés, développer l'esprit critique - idée d'un TAP et/ ou d'un temps fort sur cette question.

La Ville d'Angers soutient, depuis plusieurs années, l'action « Lâche la violence » portée par l'association « Graine de Citoyen » en matière d'éducation à la citoyenneté et de prévention des comportements agressifs des enfants.

L'objectif de cette action est d'organiser une stratégie globale de prévention de la violence dès le plus jeune âge, en s'appuyant tout particulièrement sur l'expression et la parole, dans un cadre collectif.

Cette initiative présente de nombreux aspects positifs : expression des enfants, récrés citoyennes, réappropriation des règles de vie, amorce de la participation, réflexion sur les comportements, travail sur l'estime de soi et des autres, lutte contre les discriminations, reconnaissance du handicap, association des familles selon les projets.

Les objectifs de l'association « Graine de citoyen » sont de promouvoir des valeurs éducatives telles que la non-violence, le respect, le droit à la différence, la médiation (pour régler les conflits). Ils sont en conformité avec le projet éducatif de la Ville d'Angers.

Une convention définit les conditions dans lesquelles la Ville d'Angers apporte son soutien à l'action de l'association « Graine de Citoyen » en lui attribuant une subvention de 50 000 € pour l'année scolaire 2018 / 2019, versée de la façon suivante :

- 50%, soit 25 000 € en octobre 2018
- 50%, soit 25 000 € en mars 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mai 2018
Considérant l'avis de la commission Educations du 03 mai 2018

DELIBERE

Approuve la convention permettant à l'Association « Graine de Citoyen » de poursuivre son action sur le territoire angevin,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer,

Attribue une subvention d'un montant de 50 000 € à l'Association « Graine de Citoyen » versée en 2 fois :

- 50%, soit 25 000 € en octobre 2018
- 50%, soit 25 000 € en mars 2019.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Caroline FEL : C'est une délibération classique puisqu'il s'agit de l'attribution de subvention à l'association « Graine de Citoyen » qui intervient dans les écoles sur les questions de citoyenneté ainsi que sur d'autres sujets, notamment sur la question des écrans sur laquelle nous avons souhaité bénéficier aussi de leur expertise. Donc, je vous propose une subvention qui, après les différentes baisses que l'on avait discutées avec l'association, se maintient à hauteur de 50 000 €.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Oui. Madame ARAB.

Chadia ARAB : Mes chers collègues. Une fois de plus, nous nous abstiendrons. Aujourd'hui, alors que la moyenne de la baisse des subventions des associations est de 3 %, certaines en payent le prix fort, comme c'est le cas de « Graine de Citoyen ». En effet, celle-ci fait l'objet d'une convention triennale et d'un montant, pour 2015, de 90 500 €, passé à 50 000 € à partir de l'année dernière, soit près de 46 % de diminution. Cette convention sur 3 ans permettait à l'association de travailler en toute sérénité en réalisant un travail de fond sur un temps long. Désormais, la convention est négociée chaque année sans certitude d'un maintien de subvention, ce qui ne lui permet pas de travailler dans la continuité et dans la sérénité.

Le climat salarial ne peut en être qu'affecté. Il y a aussi les temps d'interventions de l'association qui ne se font plus sur le temps scolaire, là où les besoins s'expriment, et qui permet de toucher tous les enfants dans une unité de vie collective. Ceci impacte aussi le quotidien. Les membres des associations passent de plus en plus de temps à la recherche de financements, à monter des dossiers, là où elles devraient être sur le terrain. Même le rapport BORLOO le préconisait dans son programme 16, et je le cite : « Plutôt qu'un énième train de mesures, de simplifications, et quelques aides ponctuelles, il faut un renversement total de perspectives en considérant que l'on soutient les associations pour ce qu'elles sont, pour ce qu'elles font. En d'autres termes, il faut arrêter les appels à projets aussi artificiels que sclérosants et donnant de la durée aux acteurs associatifs. »

Au même moment, les mêmes écoles publiques qui avaient l'habitude de travailler avec cette association continuent à se plaindre de la violence à l'école, de racket ou de harcèlement, pendant la récréation, pendant la pause du midi, à la sortie de l'école, et réclament une éducation à la citoyenneté dès le jeune âge. De nombreux comptes rendus scolaires en témoignent. D'ailleurs, vos Adjoints n'hésitent pas à citer, par ailleurs, le travail remarquable que réalise cette association dans diverses réunions officielles. Le travail réalisé par cette association depuis 2006 est considérable et permet un climat scolaire plus apaisé en termes de respect et de communication non violente, la réappropriation des règles de vie, l'amorce de la participation, la réflexion sur les comportements, le travail sur l'estime de soi et des autres, la lutte contre

les discriminations ou la reconnaissance au handicap. Ce manque de moyens et d'interventions dans les écoles ne fait qu'aggraver la situation du système public, et ce sont encore les enfants les plus en difficulté qui en sont doublement discriminés car assignés à résidence dans des quartiers dits difficiles et sans moyens pour mieux les accompagner à une citoyenneté à part entière.

Monsieur le Maire, nous n'avons pas la même définition de la citoyenneté et ni la même mise en pratique. La citoyenneté, ce n'est pas qu'une journée par an, mais c'est un travail de longue haleine au jour le jour, au quotidien, au cœur de nos quartiers, de nos écoles. C'est un vrai travail qui se construit dans le temps. La sensibilisation à l'éducation, à la citoyenneté dans les écoles forge nos futurs adultes à devenir des citoyens ou des citoyennes responsables pour mieux évoluer dans notre société. Comme le disait Nelson MANDELA, « l'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde ».

La citoyenneté, ce n'est pas seulement un coup de peinture, ce n'est pas seulement du nettoyage, pas seulement l'entretien ou l'embellissement du bien commun, mais c'est reconnaître des citoyens membres d'une ville à part entière en les faisant participer à la vie politique et en les faisant participer à changer ce monde. Comment, alors, construire un monde meilleur pour nos enfants alors même qu'on reconnaît le travail et l'impact favorable de cette association, mais qu'on ne lui donne pas les moyens qui vont avec ? Comment travailler en toute sérénité pour un projet associatif qui a toute sa place dans les écoles et dont l'utilité sociale n'est plus à prouver ? Comment répondre aux demandes des écoles et des parents d'élèves face à un climat scolaire qui continue à se détériorer ?

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je vous en prie, Madame FEL. N'oubliez juste pas que tout ce qui est excessif est insignifiant.

Caroline FEL : Comme on parle précisément d'une association qui a vocation à travailler la médiation et la baisse des conflits, je pense que ce serait dommage de rester sur cette ligne-là. Simplement quelques éléments de réponse parce qu'il y a eu des choses qui n'étaient pas totalement en adéquation avec la vérité, donc je pense que c'est important de remettre les choses en place. Vous parlez de ce que disait BORLOO et d'un renversement de perspective ; je trouve ça intéressant comme citation alors même que vous revendiquez un immobilisme total qui aurait été le maintien d'une subvention extrêmement élevée à une association, dans la mesure où cette subvention ne servait qu'à financer des salaires. Je n'ai pas la conviction que l'argent de la collectivité publique ait vocation exclusivement à financer les salaires de salariés d'associations, quelle que soit la qualité du travail réalisé. Il s'agit justement d'une réflexion qui a été menée avec l'association depuis maintenant 3 années, qui visait justement à repositionner leurs actions à la fois pour le plus grand bénéfice des enfants, puisque l'expertise de cette association est reconnue et là-dessus, il n'y a aucune difficulté. On leur a simplement demandé de repositionner non plus sur le temps scolaire parce que faire intervenir, aux frais de la collectivité municipale, des associations pendant le temps de classe n'était pas forcément d'une cohérence absolue.

La Ville ayant fait le choix, et je rappelle que c'est un investissement chaque année à hauteur de 1,3 million en matière de citoyenneté et d'éducation à la culture, de maintenir la semaine à 4 jours et demi, nous bénéficions de tant de temps de d'activités périscolaires (TAP) sur lesquels intervient désormais l'association, ce qui permet, considérant que l'association intervient depuis de nombreuses années et que les enseignants ont été sensibilisés à ces problématiques de gestion de conflits, d'être dans un suivi, un prolongement et une action, justement, d'éducation à la citoyenneté qui se déroule sur l'ensemble des temps de l'enfant et non plus exclusivement sur le temps scolaire.

Je considère que les premiers éducateurs sont les parents. Donc, nous apportons aussi un soutien aux familles, parce qu'apprendre à gérer les conflits dans la cour de récréation c'est bien, construire des citoyens qui le seront partout, chez eux, dans la rue, comme à l'école, nous semble aussi absolument fondamental. Donc, si le travail réalisé par l'association justifie la subvention alors je vous propose de leur attribuer aujourd'hui. Je crois que nous avons bien compris que vous vous abstiendrez de la voter, ce qui semble un peu incohérent. Je souhaite également conclure sur cette évocation que vous avez faite d'une

assignation à résidence dans les quartiers. Je dois vous avouer que cette phrase aurait pu, si je n'avais pas un peu travaillé cette question de la gestion des conflits, m'irriter. Dans la mesure où, précisément, tout le travail que nous menons avec la Direction Éducation Enfance a vocation à permettre aux enfants de briser cette assignation à résidence qui, pour partie, a été héritée d'un urbanisme construit par 40 années de politique de gauche menée dans cette ville. Et qui a petit à petit ghettoïsé certains quartiers et privé certains enfants des chances auxquelles ils avaient droit. Nous travaillons au quotidien avec les enseignants, avec les animateurs, avec les personnels de la Direction Éducation Enfance, sur les TAP, sur les temps d'accueil de loisirs, sur les temps de vacances, pour faire en sorte que chaque enfant puisse découvrir la culture, l'histoire de sa ville, de son pays, pour que chaque enfant puisse se déplacer dans la ville et sortir, justement, d'un périmètre qui est parfois balisé par 3 ou 4 rues, ou 2 boulevards. Donc il y a vraiment des choses qu'on ne peut pas vous laisser dire.

Monsieur le Maire : Je comprends, Madame ARAB, et je ne vous blâmerai pas de lire un papier mot à mot. Je vous invite peut-être à faire juste plus attention ou quand vous l'écrivez, ou quand quelqu'un le rédige pour vous. Parce que, à entendre vos propos, on a l'impression qu'on est en train de faire disparaître une association ou de diminuer, de manière considérable, les crédits. C'est quoi le sujet ? Maintien du niveau de la subvention au même niveau que l'année dernière. Donc il y a évidemment, dans votre bouche, un excès. Quand on n'a rien à dire sur le fond, on en rajoute sur la forme.

Et je dois dire que Nelson MANDELA, Jean-Louis BORLOO, la proposition n° 16, extraordinaire ! La seule chose, c'est que cela ne résiste pas beaucoup à l'épreuve des faits. Si le gouvernement précédent, que vous souteniez avec tant d'ardeur, avait mis les moyens sur les opérations de renouvellement urbain, croyez-moi, on n'aurait pas été obligés d'attendre le doublement des crédits par l'actuel gouvernement pour pouvoir passer au mois de juillet et bénéficier enfin des crédits pour conduire des mesures qui soient d'une autre ampleur que le soutien aux associations.

Ensuite, si tout se mesurait au montant de ce qui est versé aux associations, dans ce cas-là, vous devriez faire preuve de beaucoup plus d'humilité, Madame ARAB. Parce que c'est super d'avoir des associations auxquelles on donne beaucoup et d'autres qu'on ignore complètement. Mais, dans une certaine mesure, cela ne permet justement pas de tenir compte de la diversité des acteurs sur le terrain. Et de ce point de vue, ce que je constate, c'est qu'on a gardé les objectifs et les principes, mais on a aussi fait en sorte qu'une partie des équipes municipales puisse être les porteurs de ces messages, et il n'y a pas de monopole d'une association dans ce domaine.

Donc, je vais redire les choses, puisque vous prenez un malin plaisir à faire en sorte de les présenter de manière éhontée. Les subventions aux associations, cette année, c'est 0 %. On vous a expliqué le fait que c'était notamment sur l'anneau et sur de grosses structures qu'il y avait des diminutions de nos participations, et on l'assume, mais alors, totalement. Notre politique éducative est claire. Elle a fait l'objet à la fois d'une politique éducative locale avec des objectifs, ça change du passé. J'aurais aimé que vous puissiez assister à ce qui s'est passé vendredi à Monplaisir pour les 50 ans de la réussite éducative ou que vous puissiez voir ce qui se passe précisément en ce moment dans les quartiers. Et je vous invite vraiment à abandonner les œillères idéologiques que vous avez et qui font que j'ai l'impression que vous restez dans le courrier de l'entre-deux-tours, vous savez, celui qui avait été distribué dans les quartiers populaires pour dire : « Si la droite passe, les gens vont être chassés de leur HLM, ce sera la fin du vivre ensemble. » Cela avait provoqué beaucoup d'émotion très au-delà, j'allais dire, de ceux qui avaient voté pour nous au premier tour.

Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Très bien. Mes chers collègues, je vous invite à ce qu'on attribue quand même des moyens à « Graine de Citoyen ». Si vous souhaitez le faire, je vous invite à lever la main.

Délibération n° DEL-2018-203 : le Conseil Adopte à la majorité
Abstentions: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON.

Délibération n° DEL-2018-204

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux arts dans l'espace public

Fête de la Musique 2018 - Place du Ralliement - Programmation et gestion technique de la scène - Associations Interface et La Caverne Sensorielle - Attribution d'une subvention - Convention - Approbation.

Rapporteur :Alain FOUQUET

EXPOSE

La Ville d'Angers met en place chaque année la Fête de la Musique tout en respectant les principes qui ont marqué son lancement en 1981 : une multitude de concerts, des plus petits aux plus grands, des amateurs aux professionnels, des concerts dans tous les lieux possibles. Elle coordonne l'installation des musiciens souhaitant se produire à cette occasion.

Pour renforcer sa démarche de valorisation des pratiques musicales amateurs, la Ville d'Angers a souhaité organiser le 21 juin 2018 une scène place du Ralliement qui permettra aux groupes locaux de se produire dans des conditions favorables.

Dans ce cadre, la Ville d'Angers a sollicité la participation des associations Interface et La Caverne Sensorielle. Acteurs reconnus de la promotion des musiciens amateurs angevins et forts d'une réelle expérience dans l'organisation de concerts, ces associations prendront en charge la programmation et la gestion technique de cette scène.

A ce titre, une convention entre la Ville d'Angers et les associations Interface et La Caverne Sensorielle a été établie répartissant les responsabilités de chacun pour cette organisation.

La Ville d'Angers verse à l'association Interface une subvention exceptionnelle de 4 000 € qui s'entendra avec l'association la Caverne sensorielle sur la répartition et la couverture des charges et frais afférents à l'opération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mai 2018
Considérant l'avis de la commission Educations du 03 mai 2018

DELIBERE

Approuve, dans le cadre de la Fête de la Musique 2018, la convention de partenariat avec l'association Interface et l'association La Caverne Sensorielle.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention ainsi que tout document y afférent.

Attribue à l'association Interface une subvention de 4 000 € pour la prise en charge de la programmation et de la gestion technique de la scène Place du Ralliement.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Alain FOUQUET : Bonjour, mes chers collègues. S'agissant de la fête de la musique, il vous est demandé d'approuver 2 conventions de partenariat avec 2 associations, Interface et La Caverne sensorielle, pour l'organisation d'une scène place du Ralliement. Vous attribuerez aussi, si vous en décidez ainsi, une subvention de 4 000 € qui sera allouée à Interface qui pilote l'opération.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Madame CAMARA-TOMBINI.

Silvia CAMARA-TOMBINI : Ce ne sera pas sur la Fête de la Musique. Juste une chose : on peut être en désaccord sur le fond, cela n'enlève pas qu'on doit être respectueux les uns envers les autres. Et je suis désolée, la manière dont vous parlez à Madame Chadia ARAB, pour moi, n'est pas respectueuse. Qu'elle annonce des désaccords, c'est une chose. Que vous soupçonniez qu'elle ne soit pas en mesure d'écrire elle-même ses interventions, le diriez-vous à mes collègues hommes, je n'en suis pas convaincue, et je trouve cela vraiment petit, et je l'exprime parce que ce n'est pas la première fois que vous avez, comme ça, des allusions détestables.

Monsieur le Maire : Madame CAMARA-TOMBINI, ça ne va pas être une allusion. Les propos tenus par Chadia ARAB sont scandaleux. Elle a insulté les 3 500 bénévoles de la Journée Citoyenne en expliquant qu'on ne pouvait pas résumer la citoyenneté à un coup de peinture. Sincèrement, vous avez des Angevins qui ont donné du temps, qui se sont levés un dimanche matin pour aller aider dans les quartiers, et ça donne « La citoyenneté ne peut pas se résumer à ça » ? Vous imaginez, Madame CAMARA-TOMBINI, si précisément l'un d'entre nous avait tenu la moitié de ce discours quand vous étiez en responsabilité, ce que vous auriez pu déverser en termes de discours antisocial et compagnie ? J'assume mes propos, vous les réécouterez. Je n'ai jamais dit que Madame ARAB n'avait pas écrit son propos. Je lui ai dit que je l'invitais à ne pas lire le papier qu'elle avait écrit, ou que quelqu'un lui avait préparé, mot à mot et de regarder dans le détail la façon dont les choses s'étaient passées. Et croyez bien, d'autres ici sont bien placés, y compris parmi vos collègues masculins, pour s'apercevoir qu'il m'est arrivé de les éreinter sans davantage, je le crois, de distinction liée à leur genre. Donc, dans ces conditions, franchement, je n'ai pas de leçon à recevoir. Nous passons au vote sur la Fête de la Musique, il paraît que cela apaise les mœurs. Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2018-204 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-205

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Enseignement artistique

Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) - Syndicat Intercommunal Henri Dutilleux - Convention 2017/2018 - Approbation

Rapporteur :Alain FOUQUET

EXPOSE

Depuis 2010, un partenariat est engagé entre le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de la Ville d'Angers et l'école de musique intercommunale Dutilleux regroupant les écoles de musique de Bouchemaine, Trélazé et des Ponts de Cé.

La Ville d'Angers et le Syndicat Intercommunal Henri Dutilleux souhaitent poursuivre ce partenariat pédagogique notamment pour ce qui concerne la mise en commun des examens de fin de cycle I de formation musicale.

Cette convention de partenariat permet également aux deux structures de mener des projets artistiques communs avec notamment la rencontre d'ensembles instrumentaux amateurs mais aussi aux familles de bénéficier d'un tarif spécifique se rapprochant du tarif résident.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mai 2018
Considérant l'avis de la commission Educations du 03 mai 2018

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat avec le Syndicat Intercommunal Henri Dutilleux pour l'année scolaire 2017/2018.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention de partenariat.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Délibération n° DEL-2018-206

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Enseignement artistique

Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) - Ecole de danse de Trélazé - Convention - Approbation

Rapporteur : Alain FOUQUET

EXPOSE

En matière d'enseignement chorégraphique, la Ville d'Angers dispose d'un équipement ressource, le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR). De son côté, la Ville de Trélazé dispose d'une école municipale de danse comptant 150 élèves.

Depuis 2009, les deux structures se sont rapprochés pour une mise en réseau de l'enseignement chorégraphique visant à :

- faciliter l'accès des élèves aux deux établissements respectifs,
- harmoniser les cursus au niveau du cycle I d'enseignement chorégraphique,
- élargir l'offre du conservatoire vers la pratique amateur adulte et hors cursus.

Les deux villes ont établi un bilan positif partagé du rapprochement pédagogique des deux établissements d'enseignement artistique. Ainsi, ce partenariat a permis la mise en place d'un premier cycle harmonisé sur le contenu pédagogique, permettant aux élèves danseurs de Trélazé, de poursuivre éventuellement leur cursus au conservatoire.

On peut constater également que les élèves angevins sont inscrits à l'école de danse de Trélazé, ce qui leur permet de suivre une formation hors cursus.

Une nouvelle convention de coopération intercommunale d'enseignement chorégraphique est donc conclue entre la Ville d'Angers et la Ville de Trélazé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mai 2018
Considérant l'avis de la commission Educations du 03 mai 2018

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat avec la Ville de Trélazé.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention de partenariat.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Alain FOUQUET : La délibération n° 10 que je vous propose peut-être de joindre à la délibération n° 11 puisque les 2 délibérations portent sur des conventions entre la Ville, autrement dit le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) et 2 écoles de musique, l'école Dutilleux et l'école de Trélazé, le SIAM.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions sur le Conservatoire à Rayonnement Régional et le Syndicat intercommunal qui nous lient à la commune de Trélazé ? Je ne vois pas de question. Nous passons au vote. Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2018-205 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-206 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-207

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

Développement de l'offre culturelle - Attribution de subventions sur projets

Rapporteur : Alain FOUQUET

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique d'aide aux activités des acteurs culturels du territoire, la Ville d'Angers souhaite apporter son soutien à plusieurs associations :

Subvention d'investissement :

L'association Parole D.E.L.I.E.E va remplacer le gradin de la salle de spectacles du théâtre du Champ de Bataille dont elle a la gestion. Cet investissement a pour objectif majeur de permettre de pérenniser l'activité du lieu, d'améliorer les conditions d'accueil et d'accessibilité des publics et de développer de nouveaux projets.

L'association le S.A.A.S (Structures-Artistes Associés et Solidaires), collectif regroupant une trentaine de compagnies et artistes du spectacle vivant du territoire angevin, a décidé d'acquérir des bancs sous forme de mini gradins pour la diffusion des spectacles des acteurs culturels adhérents du S.A.AS. Cet investissement s'inscrivant dans une démarche de coopération et de mutualisation permettra de renforcer le développement artistique et culturel des compagnies du S.A.A.S à l'échelle locale, régionale et nationale.

Subvention de fonctionnement sur projets :

L'association Jazz Maine organise en 2018 la 9ème édition de son festival « Bouche à Oreille » dédié au jazz contemporain, dont une partie de la programmation s'établie à Angers. Aussi, elle met en œuvre une saison jazz en novembre 2018 (3 à 4 jours), à Angers et en partenariat avec plusieurs structures locales (CRR, Chabada, Boléro).

L'association Ateliers d'artistes prépare, dans un objectif de sensibilisation des publics aux créations contemporaines, une grande exposition d'artistes contemporains locaux qui se déroulera du 18 septembre au 14 octobre 2018 à l'Abbaye du Ronceray. L'exposition *HOP/e... d'un monde à l'autre* sera l'occasion de présenter les nouvelles créations d'une soixantaine d'artistes, réalisées sur le thème du passage évoqué dans le titre de l'exposition. Cette exposition fera écho à celle organisée du 14 septembre au 7 octobre par la même association aux Anciennes écuries de Trélazé, les nouvelles créations des artistes étant partagées entre les deux lieux d'exposition.

L'association Le Bouillon-cube souhaite accompagner le développement de créations artistiques littéraires et plastiques, associant ces domaines sur des thématiques transversales. Elle organise ainsi une première exposition itinérante à la Médiathèque Toussaint aux mois de juillet et août 2018.

Dans le cadre du nouveau dispositif « Partez en Live », sont présentés les projets suivants :

L'association La Caverne Sensorielle, organise depuis 2014 des évènements culturels pluridisciplinaires principalement à Angers. L'objectif de la seconde édition du projet « Pêche électronique » est de créer un moment convivial, musical et légèrement décalé autour de la communion entre la pêche et de la musique. L'évènement se déroulera le dimanche 22 juillet 2018..

La Caverne Sensorielle initie un nouveau projet ambitieux, un « Week End Sensoriel », sorte de mini festival urbain réparti sur 3 jours (1, 2 et 3 juin) et en partenariat avec différents acteurs musicaux et autres du territoire (le Joker's Pub, le Feeling, l'espace Daviers, la galerie One Way).

L'Association Jeunesse Angevine (AJA) a pour objectif de favoriser l'accès, la sensibilisation et la participation des citoyens à la Culture, que ce soit par la pratique (ateliers musicaux, d'écriture...), ou par l'organisation d'événements (tremplins, concours...), le tout dans une logique d'ouverture pluridisciplinaire. Le projet *End of the Weak*, quatrième édition en 2018, vise à favoriser l'appropriation et le développement des arts urbains par les jeunes angevins, issus principalement des quartiers de la ville.

La Fé2A est une association étudiante qui a pour objectif de fédérer et former ses associations adhérentes, ainsi que d'animer la vie étudiante sur les différents campus angevins. Elle vise à travers le TREMA (Tremplin Musical Etudiant de l'Anjou) à valoriser la pratique et les projets musicaux étudiants en développement, en offrant un cadre professionnel de représentation ainsi qu'une dynamique d'accompagnement en s'associant avec des acteurs reconnus du territoire en matière de Musiques Actuelles (le Chabada).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mai 2018
Considérant l'avis de la commission Educations du 03 mai 2018

DELIBERE

Attribue les subventions suivantes, pour un montant total de 17 400 €

Investissement :
- Parole D.E.L.I.E.E ..... 8 000 €
- S.A.A.S ..... 2 000 €
Total investissement ..... 10 000 €

Fonctionnement sur projets :
- Jazz Maine ..... 2 750 €
- Ateliers d'Artistes ..... 200 €
- Le Bouillon-cube ..... 200 €
- La Caverne Sensorielle ..... (750 € + 750 €) 1 500 €
- Association Jeunesse Angevine ..... 2 000 €
- Fé2a ..... 750 €
Total fonctionnement sur projet ..... 7 400 €

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Alain FOUQUET : Il s'agit de subventions sur projets, des subventions d'investissements vis-à-vis du Théâtre du Champ de Bataille, autrement dit de l'association Parole D.E.L.I.E.E., pour le remplacement des gradins et puis pour l'association Structures Artistes Associés et Solidaires (SAAS), également, pour la construction de gradins amovibles permettant au SAAS de donner ses spectacles dans de meilleures conditions. Voilà pour les investissements. Pour le fonctionnement, vous avez le détail de ces subventions. Sauf, Monsieur le Maire, s'il y avait des questions, naturellement, je ne vais pas les décliner à cet instant.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions sur cette délibération n° 13 ? Je n'en vois pas. Je pense que tout le monde est d'accord avec l'objet de ces subventions. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-207 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-208

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

Ecole des Arts du Cirque "La Carrière" - Convention annuelle d'objectifs 2018 - Avenant n°1 - Approbation

Rapporteur :Alain FOUQUET

EXPOSE

L'Ecole des Arts du Cirque « La Carrière » organise du 18 au 23 juin 2018 un temps fort « Champ hors Champ » sur le site des Fresnaies à Saint-Barthélemy-d'Anjou.

A l'occasion de cet évènement, l'association s'est fixée pour objectif de permettre l'accès de spectacles amateurs et professionnels à un large public notamment les personnes à revenus modestes.

L'association a donc exprimé le souhait de devenir un partenaire du dispositif de la Charte Culture et Solidarité. Ce dernier est une démarche participative qui vise à proposer une découverte artistique et culturelle, prioritairement aux personnes en situation de fragilité et isolées, à un tarif unique de 2 €.

Il convient de compléter la convention d'objectifs 2018 passée avec l'Ecole des Arts du Cirque « la Carrière » par un avenant afin de préciser l'engagement de l'association dans le cadre du dispositif de la Charte Culture et Solidarité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL-2017-598 du 17 décembre 2018 approuvant la convention d'objectifs 2018,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mai 2018
Considérant l'avis de la commission Educations du 03 mai 2018

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 à la convention annuelle d'objectifs passée avec l'association Ecole des Arts du Cirque « la Carrière » pour 2018.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cet avenant.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Alain FOUQUET : Il s'agit, dans cette délibération, d'approuver un avenant qui a pour objet l'adhésion de l'École des Arts du Cirque « La Carrière » à la Charte Culture et Solidarité.

Monsieur le Maire : Sur la présentation de ce dossier, avez-vous des questions sur cet avenant n° 1 ? Je n'en vois pas. C'est parfait. Merci.

Délibération n° DEL-2018-208 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Alain FOUQUET : M'autorisez-vous, Monsieur le Maire, à dire un mot ?

Monsieur le Maire : Oui. Je vous en prie.

Alain FOUQUET : Je voulais dire un mot à la mémoire de 2 Angevins, 2 de nos directeurs disparus : en ce qui concerne Monsieur Vincent DENNYS, le 3 mai ; et, en ce qui concerne Monsieur John Richard LOWRY, le 11 mai dernier. Il m'a semblé important que leur mémoire soit rappelée à cet instant. L'un comme l'autre.

Je dirais de Monsieur Vincent DENNYS, 17 ans à la tête de notre Museum, qu'il a imprimé sa vision, son image, son courage, sa compétence. Je dirais simplement que c'était un homme dévoué professionnellement et passionnément, notamment à la cause de la biodiversité, à celle aussi de la transmission.
Et puis, pour ce qui concerne Monsieur John Richard LOWRY, je pense que c'est quelqu'un qui, lui aussi, laissera une empreinte ineffaçable au Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR), un artiste de grand talent, mais aussi un homme attaché à la transmission et attaché au respect des professeurs, et au respect de toutes celles et ceux des parents, des élèves, et de toutes celles et ceux qui ont contribué et qui continuent de contribuer, naturellement, au rayonnement de notre Conservatoire. Je vous remercie de votre attention pendant cette mémoire.

Monsieur le Maire : Et je vais vous proposer quelque chose d'inhabituel, c'est peut-être qu'on puisse simplement applaudir leur mémoire à tous les deux compte tenu, effectivement, de ce qu'ils ont, l'un et l'autre, été en capacité d'apporter à la culture dans notre ville au cours de toutes ces années.

Applaudissements de l'assemblée.

Délibération n° DEL-2018-209

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport de haut niveau

Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 11 : Accompagner et soutenir le développement du sport de haut niveau - Angers Noyant Handball Club - Saison 2018-2019 - Subvention de fonctionnement - Approbation de la convention d'objectifs.

Rapporteur :Roselyne BIENVENU

EXPOSE

Angers Noyant Handball Club a réalisé une bonne saison sportive 2017-2018. L'équipe dispute actuellement les play-offs du championnat de Nationale 1M, et se classe à la 4ème place.

Le Club ne souhaite toutefois pas accéder à la division supérieure, la Proligue, l'an prochain, afin de :

- Retrouver une situation financière équilibrée. Le prochain budget d'Angers Noyant Handball s'établira ainsi avec 3 joueurs professionnels, au lieu de 8 cette année et le Club s'engage à optimiser tant ses dépenses que ces recettes.
- Mettre en œuvre d'un nouveau projet associatif. Angers Noyant Handball Club prévoit d'accentuer son implantation à la Roseraie et différents autres quartiers d'Angers. La volonté du Club est d'apparaître non seulement comme un club de handball de haut niveau, mais aussi comme un vecteur de formation, d'éducation et d'intégration.

Compte tenu de ces perspectives partagées, la Ville d'Angers est désireuse de continuer à soutenir Angers Noyant Handball Club et propose l'attribution d'une subvention de 311 000 € dans le cadre d'une convention d'objectifs à conclure pour la saison sportive 2018-2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mai 2018

DELIBERE

Approuve la convention d'objectifs avec Angers Noyant Handball Club en vue de fixer les obligations du Club.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Attribue à Angers Noyant Handball Club, au titre de la saison 2018-2019, une subvention équivalente à la saison précédente, à savoir 311 000 €, avec un versement de :

- 217 700 € (70 %) au titre de l'exercice 2018,
- 93 300 € (30 %) au titre de l'exercice 2019.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Roselyne BIENVENU : Vous avez trouvé à vos places, le document qui vous aidera à être guidés dans l'opération « Tout Angers Bouge » de dimanche prochain. Si vous souhaitez en avoir en quantité, Monsieur le Directeur des Sports se tient à votre disposition. Merci à vous de vous rendre disponibles pour venir vous essayer à différents sports qui seront proposés par les 112 associations qui se mobilisent

dimanche prochain.

La délibération n°14 nous amène à approuver une convention avec le Club d'Angers Noyant Handball. Alors, cette délibération marque le soutien très fort de la Ville d'Angers à ce club qui est classé, avec les 5 autres, pour ce que l'on nomme le haut niveau, 3 clubs qui sont vraiment dans des divisions de haut niveau et 3 qui affichent des projets sportifs de haut niveau que nous souhaitons accompagner. Cette délibération est légèrement décalée et avancée afin de permettre à la Ville d'Angers d'apporter un soutien un peu plus tôt compte tenu des difficultés financières que rencontre ce Club cette saison et comme il l'avait malheureusement vécu les saisons passées.

Nous avons eu l'occasion de rencontrer régulièrement, Monsieur Gilles LATTÉ et moi-même, en présence, donc, du Directeur des Sports et Loisirs, les dirigeants de cette association tout au long de l'année. Vous vous souvenez que nous avions voté une délibération complémentaire au Conseil municipal du mois de mars dernier. Malgré tout cela, les difficultés financières étaient trop importantes et c'est la raison pour laquelle le Club a pris la décision que j'ai partagée avec notre Ville, de ne pas accepter de monter dans la division supérieure. C'est quelque chose qu'on a compris et que l'on a décidé de soutenir.

Le deuxième point, c'est que le bureau sortant a décidé de convoquer une Assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 16 mai dernier. Alors que, par principe, on n'assiste pas aux Assemblées générales pour respecter la liberté associative et surtout que les travaux se fassent en dehors de la présence de la Ville. Cependant, lorsque l'ordre du jour concerne de très près la Ville et après en avoir discuté, les dirigeants en place avaient considéré que cela nous concernait, et nous avaient adressé une invitation. Donc j'ai, avec le Directeur des Sports et Loisirs, participé au premier quart d'heure de l'Assemblée générale pour pouvoir expliquer notre position.

Dernier élément : un nouveau bureau a été élu, ce soir-là, un Conseil d'administration, un Président a été désigné à l'unanimité, il s'agit de Monsieur MANIABLE qui a déjà été Président de ce club, et qui m'a fait savoir qu'il avait besoin d'une quinzaine de jours pour revisiter le projet et se mettre en perspective à la fois de développer la pratique du handball pour tous dans cette ville. Singulièrement du côté du quartier de la Roseraie, et ça tombe bien puisque Monsieur Gilles LATTÉ étant délégué aux sports et en même temps Adjoint au quartier de la Roseraie, les accompagne plus singulièrement sur un projet handball à la main, et nous avons trouvé que ce projet-là méritait d'être renforcé.

Tout cela étant, nous nous verrons, avec le nouveau bureau, à la fin de cette semaine-ci au plus tard. C'est la raison pour laquelle que, par anticipation, nous proposons cette délibération qui nous conduit à confirmer le soutien à ce Club dans le groupe des clubs de haut niveau, de maintenir la subvention à la même hauteur que celle que nous octroyions l'année dernière à cette association, en considérant qu'il y a eu une décision de prise qui consiste à réduire la masse salariale. Comme c'est noté dans la délibération, le bureau a d'ores et déjà décidé de passer de 8 joueurs sous contrat à 3 joueurs sous contrat, ce qui permettra de réaliser des économies sans pour autant faire fi de l'intérêt d'avoir des joueurs de performance pour maintenir le niveau de NM1 et l'ambition de pouvoir retrouver assez vite la Pro D2 qui est donc un niveau de la Ligue de Handball.

Pour finir, c'est assurer notre volonté que le handball soit proposé comme une activité sportive pour tous dans notre ville. Que la performance affichée n'a aucune raison de ne pas aboutir car le handball est un sport d'abord populaire au sens noble du terme. Ensuite, c'est un sport scolaire d'excellence, il est pratiqué dans toutes les écoles, dans tous les collèges, dans tous les lycées. Et enfin, c'est une discipline qui bénéficie d'une très belle image à la fois collective mais aussi de haut niveau, puisque les équipes de France, masculine et féminine, sont championnes du monde. Et puis, on a eu, ce week-end, notre club ligérien, bien sûr c'est la ville voisine, mais quand même cela a intéressé les licenciés, garçons et filles, d'Angers puisque ce Club est allé en finale de Coupe d'Europe qui était franco-française. Bon, c'est Montpellier qui, à quelques petits points, a remporté la timbale. Mais tout ça pour dire que toutes les conditions sont réunies pour que, en partant d'un projet revisité et avec une stratégie financière partagée

avec le Club, on puisse très vite rejoindre le haut niveau. Voilà, Monsieur le Maire, ce que je pouvais vous dire.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des demandes de prise de parole ? Je passe la parole, à Monsieur Frédéric BÉATSE.

Frédéric BÉATSE : Je serai bref, d'abord parce que c'est le sens de notre position sur cette délibération, ensuite je dois vous avouer que nous n'avons pas nécessairement le cœur à intervenir de façon longue après l'échange de tout à l'heure. L'avantage de ce que Madame Chadia ARAB a fait, c'est qu'elle a lu ce qu'elle a écrit. Et elle a lu, Monsieur le Maire : « La citoyenneté, ce n'est pas seulement du nettoyage et un coup de peinture, pas seulement de l'entretien et de l'embellissement du bien commun, mais c'est reconnaître des citoyens membres d'une ville à part entière ». Enfin, on est d'accord là-dessus. Même vous. Vous n'allez pas réduire la citoyenneté à ce qui s'est passé dimanche. C'est la vie associative. C'est notre engagement à nous. C'est celui des citoyens dans des collectifs. Donc il n'y a rien d'insultant dans ses propos et ce qu'elle a pu donner. Ils ont été détournés peut-être parce que vous n'avez pas écouté suffisamment ce qu'elle a dit ou alors dans une certaine émotion, mais elle a lu ce qu'elle a dit et, par ailleurs, chaque membre du groupe écrit lui-même et est libre de ses positions.

Et d'ailleurs, par rapport à votre intervention et ayant moi-même le souvenir d'échanges avec Madame Chadia ARAB, je ne suis pas certain que c'était la plus grande partisane de l'ancien gouvernement, très loin de là, dans notre groupe, par rapport aux propos que vous avez donnés. Les propos qu'elle a repris, ce sont ceux qu'à la fois Monsieur Jean-Louis BORLOO et le Président de la République ont eux-mêmes cités sur la situation de nos quartiers, que personne ne nie, comme moi-même. Je suis conscient des insuffisances qui ont été les miennes, qui ont été les nôtres, qui ont été celles, depuis malheureusement 40 ou 50 ans, dans notre pays, et qu'on attendait un souffle nouveau, comme vous, à la suite des propos de Monsieur Jean-Louis BORLOO. Donc je voulais le redire de façon dépassionnée et calme... Par ailleurs, on n'a jamais écrit entre les deux tours qu'on vous accusait de chasser les gens des Habitats à Loyers Modérés (HLM).

Mais simplement, pour revenir à cette délibération, cette précision étant faite, nous la voterons. Nous restons vigilants sur cette situation parce qu'elle nous tient à cœur, comme vous. On salue cet échange avec le Club et la capacité de voir l'avenir peut-être de façon plus positive que ce qu'on s'est dit lors du dernier Conseil municipal, mais, bien évidemment, comme vous, nous resterons vigilants parce que nous tenons à la place du handball à Angers, et cela, au lendemain d'un triplé aux 3 premières places des clubs français pour les compétitions européennes.

Monsieur le Maire : On va faire les choses en deux temps. Je vais commencer par le début de votre intervention, c'est-à-dire les épisodes précédents dans cette soirée. Sincèrement, Monsieur BÉATSE, vous savez le respect que j'ai pour vous et le respect que j'ai pour la fonction de chacun des membres de cette assemblée. Néanmoins, il y a une manière de dire les choses, et étonnamment, dans la façon dont vous les dites, c'est effectivement apaisant et cela pointe les différences d'une certaine manière ; ce n'est pas forcément le cas de ceux qui vous entourent. C'est le droit le plus strict. Simplement, à un moment, quand on attaque de manière virulente, c'est quand même très hypocrite de s'étonner d'avoir une réponse qui soit aussi vive que l'a été l'attaque. C'est aussi simple que ça. Et à moins que vous pensiez, mais je crois que certains le pensent, que la majorité est victime d'hallucinations collectives. Pourtant vous savez notre aversion à un certain nombre de substances illégales, dans ce domaine, je ne demande pas mieux que de pointer les différences de manière tranquille.

Vous avez un désaccord sur « Graine de Citoyen ». Que vient faire Nelson MANDELA dans les menaces du vivre ensemble liées au fait qu'on maintienne la subvention à « Graine de Citoyen » au même niveau qu'il y a 1 an et qu'il y a 2 ans ? Je veux dire, les invocations de tout ça et les effets de manche ont des caractères contre-productifs quand ils passent de cette manière. Nous avons des sujets sur lesquels nous nous retrouvons et ils sont en plus, pour l'essentiel, autour de ces questions de citoyenneté. Donc

de vos critiques. J'ai été extrêmement clair et transparent avec vous. Les réponses qui seront faites à la minorité le seront avec la vigueur avec laquelle elles auront été posées, et c'est un principe que nous appliquons depuis le début.

En ce qui concerne le handball, je vous remercie pour votre intervention. Comme vous, nous sommes attachés à regarder l'avenir, à regarder aussi les perspectives nouvelles qui pourraient s'offrir pour le club, et la manière dont, demain, un nouveau projet autour d'une nouvelle équipe pourrait permettre de retrouver une excellence sportive sans fuite en avant financière. Et dans ces conditions, mes chers collègues, je vous invite à ce que nous votions cette délibération n° 14. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-209 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Monsieur le Maire quitte momentanément la salle.
Madame Michelle MOREAU prend la présidence.

Délibération n° DEL-2018-210

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Angers Sport 2020 - Axe 2 - Orientation 4 : Un partenariat responsable avec les associations - Associations sportives amateurs - Subventions manifestations - Attribution.

Rapporteur :Roselyne BIENVENU

EXPOSE

Les subventions « manifestations » ont pour but de soutenir les associations sportives dans la mise en oeuvre des manifestations exceptionnelles ou de les aider à conduire des projets de développement spécifique.

Ces dossiers s'inscrivent dans les perspectives pour le développement du sport à Angers, à travers le soutien aux associations sportives amateurs figurant dans le projet « Angers Sport 2020 ».

Ils concernent 5 associations pour une dépense totale de 13 755 €

Par ailleurs, par délibération du 26 février 2018, le Conseil municipal a attribué à l'Association Sportive du Squash d'Angers une subvention « manifestation » de 300 € au titre de l'organisation du tournoi international de squash qui s'est déroulé du 14 au 18 mai dernier.

L'association ayant informé la Ville d'Angers de l'impossibilité de finaliser le budget prévisionnel de son tournoi, la collectivité va procéder à l'annulation de ce versement et émettre un avis de sommes à payer auprès de l'AS Squash Angers d'un montant de 300 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL-2018-59 du Conseil municipal du 26 février 2018 adoptant l'attribution d'une aide financière de 300 € à l'AS Squash d'Angers à verser sur l'exercice 2018,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mai 2018
Considérant l'avis de la commission Educations du 03 mai 2018

DELIBERE

Annule, au titre de l'exercice 2018, le règlement de la subvention « manifestation » d'un montant de 300 €, votée lors du Conseil municipal du 26 février 2018, à l'AS Squash d'Angers,

Attribue une subvention « manifestations » de :

- ***500 € à l'ASGA Danse sur glace***, pour l'organisation du gala de l'équipe de France Olympique de patinage, qui s'est déroulé le 15 avril dernier

- ***4 000 € à l'ASPTT Triathlon***, pour l'organisation du triathlon d'Angers prévu le 22 juillet 2018

- ***450 € au Comité Départemental de Volley-ball***, pour l'organisation de la « Tournée Anjou Loire Volley-ball » prévue le 1er juillet 2018

- ***5 000 € à Sport & Citoyenneté***, pour la démarche Bien être-Sport-Santé organisée dans le cadre de Tout Angers Bouge

▪ ***3 805 € à l'Intrépide Angers***, pour une compensation des charges assumées par l'association en 2017, avant le transfert de propriété du stade de Salpinte vers la Collectivité

Impute les dépenses et les recettes au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Roselyne BIENVENU : La délibération n° 15 nous invite à voter une subvention pour 5 associations, pour un montant total de 13 755 €. Il s'agit de manifestations pour des organisations :

- 500 € à l'ASGA Danse sur Glace,
- 4 000 € à l'ASPTT Triathlon pour une organisation qui se déroulera le 22 juillet
- 400 € pour le Comité départemental de Volley-Ball qui organisera une tournée de volley-ball sur le côté de la rivière,
- 5 000 € pour Sport et Citoyenneté pour une conférence qui aura lieu dans le cadre de « Tout Angers Bouge » au Quai. Il s'agira là, en fait, d'un temps de présentation-dialogue sur le « Bien-Être Sport Santé » avec la participation d'un certain nombre d'expertes et d'experts.
- Et enfin, j'attire votre attention sur la dernière somme qui est attribuée à l'Intrépide Angers. C'est un peu unique puisqu'il s'agit là, en fait, d'attribuer une subvention pour compenser des charges assumées et ça marque, d'une certaine manière, la fin du dialogue et de la négociation pour le transfert du site de Salpinte puisque la propriété a été transférée en cours d'année 2017 et il s'agit là, en fait, que la Ville prenne en charge toutes les charges des fluides qui ont été consommés par l'association Omnisports et ses sections du 1er janvier 2017 jusqu'au transfert de la propriété, pour un montant total de 3 805 €.

Michelle MOREAU : Est-ce qu'il y a des observations ou des questions ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2018-210 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-211

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Accès aux autres équipements sportifs

Angers Sport 2020 - Axe 3 - Orientation 6 : Garantir la qualité et la pérennité des équipements existants et en mettre de nouveaux à disposition - Construction d'une nouvelle patinoire - Avenant aux marchés de travaux - Approbation.

Rapporteur :Roselyne BIENVENU

EXPOSE

La Ville d'Angers a décidé de construire une nouvelle patinoire sur le site de la ZAC Quai Saint-Serge et a donné mandat à ALTER Public pour réaliser les études et les travaux.

Par délibération du 24 avril 2017, le Conseil municipal a autorisé la signature des marchés de travaux composés de 21 lots.

Il convient de conclure un avenant pour réaliser des analyses complémentaires sur les stocks de terres polluées entraînant ainsi une plus-value au marché de base, à savoir :

- Lot n° 1 « VRD – Voirie Réseaux Divers », pour un montant de 18 780 € HT.

Le montant total du lot n° 1 s'élève à 693 296,50 € HT, soit une évolution de 2,78 % du marché de base.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mai 2018
Considérant l'avis de la commission Educations du 03 mai 2018

DELIBERE

Approuve l'avenant au lot n° 1 « VRD », pour un montant total de 18 780 € HT

Autorise ALTER Public, mandataire du groupement de commandes, agissant au nom et pour le compte de la Ville d'Angers, à le signer

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Roselyne BIENVENU : Dans le cadre de la construction de la patinoire, on a donc confié à ALTER Public un contrat pour réaliser des études et des travaux, et là il s'agit, en fait, de procéder à des analyses complémentaires sur les stocks de terre polluée et il convient donc de conclure un avenant au lot n° 1 VRD pour un montant total de 18 780 €.

Michelle MOREAU : Est-ce qu'il y a des observations ou des questions ? Des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2018-211 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-212

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Accès aux équipements aquatiques

Angers Sport 2020 - Axe 1 - Orientation 2 : Accompagner la pratique autonome - Plan d'eau "Les Sablières" à Ecouflant - Avenants aux conventions de partenariat avec Angers Loire Métropole - Approbation.

Rapporteur :Roselyne BIENVENU

EXPOSE

Angers Loire Métropole est propriétaire du site « Les Sablières » situé sur la commune d'Ecouflant.

Le site est doté d'un plan d'eau, sur lequel Angers Loire Métropole a ouvert une baignade surveillée réglementée.

La Communauté urbaine, ne disposant pas de moyens techniques et humains pour en assurer sa gestion, sollicite la Ville qui dispose de personnels qualifiés et de la connaissance des diverses réglementations en la matière.

Afin de permettre à la Ville de récupérer les charges occasionnées par cette mise à disposition auprès d'Angers Loire Métropole, il convient de :
- prolonger, par avenant, pour les années 2016 et 2017, la convention conclue en 2005,
- modifier, par avenant, la convention passée au 1er février 2018, pour une durée de 5 ans.
La Ville établira une facturation pour un remboursement des frais de personnel engagés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL-2018-24 du Conseil municipal du 29 janvier 2018 approuvant la convention de partenariat avec Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mai 2018
Considérant l'avis de la commission Educations du 03 mai 2018

DELIBERE

Approuve l'avenant n° 1 à la convention conclue en 2005,

Approuve l'avenant n° 1 à la convention conclue le 1er février 2018,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à les signer,

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Roselyne BIENVENU : La délibération n° 17, en fait, nous invite à approuver 2 avenants :

- un avenant n° 1 concernant une convention qui a été conclue en 2005. En fait, il s'agit d'une convention avec Angers Loire Métropole qui est propriétaire du site des Sablières, c'est une base nautique avec un accès gratuit pour les sports et les loisirs de baignade. La Communauté urbaine ne disposant pas de personnel sportif et de surveillance, il y a donc cette convention, mais elle n'avait pas été remise à jour. Tout s'est bien passé puisque les agents de la Ville ont bien assuré la surveillance de la baignade, mais il s'agit là de mettre à niveau par un avenant n° 1,

- un autre avenant n° 1 à la convention conclue le 1er février, prévoit l'avenir pour que les choses se passent comme il faut.

Michelle MOREAU : Est-ce qu'il y a des observations sur cette convention ? Pas de questions ? Des abstentions ? Des oppositions ?

Délibération n° DEL-2018-212 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-213

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Stade de Frémur - Réalisation de vestiaires - Avenants aux marchés de travaux - Approbation

Rapporteur :Roselyne BIENVENU

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique de soutien au mouvement sportif associatif, la Ville d'Angers s'est engagée à réaliser, sur le plateau sportif haut du stade Frémur, un nouveau bâtiment de plain-pied, d'une surface d'environ 430 m^2, comprenant des vestiaires sportifs, des vestiaires arbitres, des sanitaires sportifs et publics, un local club et divers locaux.

Les marchés ont été décomposés en 11 lots et attribués pour un montant de 623 823,79 € HT.

Il convient de conclure des avenants pour travaux modificatifs et complémentaires d'un montant de 4 282,72 € HT, répartis comme suit :

- Lot n° 2 « Maçonnerie – gros œuvre », pour un montant de 3 694,14 € HT
- Lot n° 6 « Menuiseries bois et équipements sportifs », pour un montant de 1 020,50 € HT
- Lot n° 7 « Doublage - Cloisons sèches – plafonds », pour un montant en moins-value de 485 € HT
- Lot n° 10 « Plomberie - Sanitaire - Chauffage – Ventilation », pour un montant en moins-value de 497,14 € HT
- Lot n° 11 « Electricité courants faibles » pour un montant de 550,22 € HT

Le montant total des marchés s'élève désormais à 628 106,51 € HT soit une évolution de 0,69 % des marchés initiaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,
Vu la délibération DEL 2017-357 du 17 juillet 2017 autorisant la signature des marchés de travaux,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mai 2018
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 15 mai 2018
Considérant l'avis de la commission Educations du 03 mai 2018

DELIBERE

Approuve les avenants aux lots n° 2, 6, 7, 10 et 11, pour un montant total de 4 282,72 € HT.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à les signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Roselyne BIENVENU : Il s'agit d'approuver un certain nombre d'avenants sur 11 lots qui étaient afférents aux marchés pour construire à la fois des vestiaires sportifs, des vestiaires arbitres, des sanitaires et un local pour le club de l'Intrépide Omnisports et ses sections, en résidence, sachant que, à d'autres moments, ce sera aussi à disposition d'autres associations. Il y a une évolution pour 5 lots et on vous

demande d'approuver les avenants, soit une évolution de 0,69 %, pour un montant total de 628 106,51 €.

Michelle MOREAU : Est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ?

Délibération n° DEL-2018-213 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-214

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Aménagement de locaux sportifs - 37 route de Bouchemaine - Avenants aux marchés de travaux - Approbation

Rapporteur :Roselyne BIENVENU

EXPOSE

La Ville d'Angers a décidé de réaménager le bâtiment situé 37 route de Bouchemaine pour y accueillir des associations sportives.

Pour la réalisation de ces travaux, un marché subséquent a été réalisé sur l'accord cadre « Travaux de réparation dans les bâtiments de la Ville d'Angers, d'Angers Loire Métropole, du Centre Communal d'Action Sociale et de l'EPCC le Quai ».

La consultation a été décomposée en 11 lots et attribuée pour un montant de 825 230,53 € HT pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle 1.

La première tranche de travaux a été réalisée pour l'aménagement de locaux sportifs par la création d'un Etablissement Recevant du Public (ERP) de type X en 5ème catégorie.

La seconde tranche de travaux concerne l'aménagement de pas de tirs extérieurs.

Il convient de conclure des avenants sans incidence financière pour modification de prestations de la tranche conditionnelle afin de répondre au mieux aux besoins du projet. Ces avenants concernent les lots n°1 « terrassement VRD » et n°12 « électricité courant fort ».

Le montant total des marchés s'élève désormais à 790 585,97 € HT soit une évolution de - 4,20 % des marchés initiaux toutes tranches confondues.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mai 2018
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 15 mai 2018

DELIBERE

Approuve les avenants aux lots n° 1 et 12, sans incidence financière,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire à les signer,

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Roselyne BIENVENU : Notre Ville s'engage vraiment pour donner aux associations sportives des équipements de qualité, et là nous voici rendus sur un bâtiment industriel réhabilité à la fois pour « L'Outil en Main » et pour 4 associations sportives. Je dis « route de Bouchemaine », mais je crois que le nom a été

trouvé. Avec les associations et les utilisateurs, il y a eu un débat, un vote, et on aura fini d'appeler cela « le 37 route de Bouchemaine ». Après avoir terminé la réalisation indoor, on était là à finaliser les pas de tir à l'extérieur, et il s'agit là de marchés avec des avenants aux lots n° 1 et 12, et le montant total s'élève désormais à 790 585 et 97 centimes, soit une baisse de 4,20 %.

Monsieur le Président reprend la présidence.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-214 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-215

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Quartier Lac de Maine - Bouchemaine - Route d'Angers - Camping d'Angers - Avenant n°2 - Approbation

Rapporteur :Roselyne BIENVENU

EXPOSE

Par délibération du Conseil municipal du 27 février 2017 et en vertu d'un bail commercial du 13 mars 2017, la Ville d'Angers loue à la société HUTTOPIA, des terrains situés à Bouchemaine, route d'Angers, relevant de son domaine privé, moyennant une redevance fixe annuelle d'un montant de 34 710 € HT.

Dans le cadre de l'exploitation du camping, il est prévu une nouvelle extension du périmètre initial de l'assiette foncière donnée à bail au locataire, modifiant la désignation du site et le montant de la redevance fixe.

Ce nouveau périmètre comprend :

- des terrains cadastrés section AI n°163 d'une superficie de 4124 m² et section AH n°32 d'une superficie de 609 m², emprise foncière déclassée par anticipation du domaine public par délibération du 27 novembre 2017. La désaffectation des biens interviendra au plus tard le 25 juin 2018.

Il convient d'établir un avenant n°2 au bail initial avec la société HUTTOPIA actant la modification du périmètre, intégrant les parcelles ci-dessus désignées, et augmentant la redevance fixe annuelle à un montant de 50 000 € HT. Cet avenant au bail entrera en vigueur au 1er juillet 2018, postérieurement à la date de désaffectation du site.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code du Commerce et notamment les articles L145-1 et suivants
Vu la délibération DEL-2017-58 du Conseil municipal du 27 février 2017 approuvant le bail commercial au profit de la Société HUTTOPIA,
Vu la délibération DEL-2017-626 du Conseil municipal du 18 décembre 2017 approuvant l'avenant n°1,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mai 2018
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 15 mai 2018

DELIBERE

Approuve l'avenant n°2 au bail commercial modifié selon les conditions énoncées entre la Ville d'Angers et la société HUTTOPIA.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer.

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Roselyne BIENVENU : On est route de Bouchemaine, mais de l'autre côté de la ville. Il s'agit du camping Huttopia. Comme vous le savez, par une délibération du 27 février 2017, un bail commercial a été consenti par la Ville d'Angers à la société Huttopia ; que, dans le même temps, nous avions prévu une extension au périmètre initialement convenu. Et il s'agit là, en fait, de valider une superficie de 609 m² en plus, et d'augmenter la redevance qui avait été fixée initialement à 34 710 € et qui passera à 50 000 €, étant précisé que la parcelle avait été désaffectée dans notre première délibération et qu'elle intervenait au plus tard le 25 juin 2018, donc le transfert pour la nouvelle surface et le loyer afférent à 50 000 € entreront en vigueur au 1er janvier 2018 si vous approuvez ces avenants.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-215 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-216

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Créances irrécouvrables - Admissions en non-valeur et remises de dette

Rapporteur :Daniel DIMICOLI

EXPOSE

Madame le Trésorier Principal d'Angers Municipale demande de soumettre à l'approbation du Conseil municipal les états des créances irrécouvrables du budget principal des années 2009 à 2017.

Ces créances concernent :

- des liquidations de biens ou règlements judiciaires clôturés pour insuffisance d'actif ;
- des cotes ou redevances à l'encontre des personnes indigentes ou absentes ;
- des créances non fiscales inférieures à 15 €, dont le recouvrement amiable s'est révélé impossible et contre lesquelles aucune poursuite n'a été engagée, compte tenu de la modicité des sommes en cause ;
- des créances sur exercices antérieurs non susceptibles de recouvrement.

Il est rappelé que l'admission en non-valeur a seulement pour effet d'alléger la comptabilité du comptable assignataire et n'implique pas que le recouvrement soit abandonné. Elle se traduit par une dépense dans la comptabilité de l'ordonnateur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mai 2018

DELIBERE

Admet en non-valeur, conformément aux avis émis par Madame le Trésorier Principal d'Angers Municipale, les créances pour un montant de 64 839,43 €. (ces admissions en non-valeur n'éteignent pas la dette des redevables et ne font pas obstacle à l'exercice des poursuites).

Eteint les créances définitivement irrécouvrables pour un montant de 5 129,23 €.

Accepte les remises gracieuses de dettes pour un montant de 2 183,96 €.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Daniel DIMICOLI : La première concerne une délibération classique sur les admissions en non-valeur, les créances définitivement irrécouvrables, et les remises gracieuses de dette, pour 3 montants, 64 839,43 € ; 5 129,23 € et 2 183,96 € que je vous demande de valider.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, pas de questions particulières ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-216 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-217

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Régie de recettes des Sports et Loisirs - Remise gracieuse

Rapporteur :Daniel DIMICOLI

EXPOSE

A la suite d'un contrôle effectué par l'inspecteur de la Direction Départementale des Finances Publiques de la sous régie de la piscine Jean Bouin, un déficit de caisse de 218 € a été constaté.

Après recherche faite par le régisseur titulaire auprès de l'agent de caisse de la Piscine Jean Bouin, le montant de l'écart constaté a été ramené à 197 € et cet écart n'a jamais pu être justifié et expliqué.

Conformément à la procédure de responsabilité des régisseurs titulaires, ce déficit engage la responsabilité personnelle et pécuniaire du régisseur titulaire de la régie « Sports et Loisirs ».

Au regard du caractère exceptionnel de ce déficit, le régisseur a sollicité une demande de remise gracieuse considérant que la régie de recettes n'a jamais connu un déficit aussi important et non justifié.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n°2008-227 du 05 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs.

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mai 2018

DELIBERE

Accorde la remise gracieuse au régisseur titulaire de la régie de recettes des Sports et Loisirs d'un montant de 197 €.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Daniel DIMICOLI : Il s'agit d'un contrôle qui a été effectué au sein de la sous-régie de la piscine Jean Bouin. Une erreur a été constatée, un déficit de caisse de 218 € qui n'a aucun caractère frauduleux, bien évidemment, et donc on vous demande d'accorder la remise gracieuse au régisseur titulaire de la régie de recettes des Sports et Loisirs d'un montant de 197 €.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, pas de questions, là non plus ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-217 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-218

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Ressources humaines

Prestations de déplacements professionnels - Reconduction de la convention de groupement de commandes avec Angers Loire Métropole et le CCAS d'Angers - Convention avec l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) - Approbation

Rapporteur : Christophe BÉCHU

EXPOSE

Dans le cadre de l'exercice des compétences qui leur sont dévolus, la Ville d'Angers, Angers Loire Métropole et le CCAS d'Angers sont amenés à organiser des déplacements, pour les élus, pour les salariés ou pour toutes personnes extérieures régulièrement mandatées pour assister à des réunions, conférences, séminaires.

Une convention avec l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) a été passée sur cet objet le 12 avril 2017 par Angers Loire Métropole, en qualité de coordonnateur d'un groupement de commande constitué entre les 3 entités. La prestation couvre le transport ferroviaire, le transport aérien, ainsi que l'hébergement.

Le marché AVEXIA Voyages/DIMO Gestion auquel cette convention donne accès expire le 31 mai 2018, ainsi que la convention de groupement de commandes en date du 12 avril 2017, dont la durée avait été alignée sur celle du marché UGAP.

Il convient donc de se prononcer sur :

- le renouvellement de l'achat groupé sur cet objet entre la Ville d'Angers, Angers Loire Métropole et le CCAS d'Angers par une nouvelle convention de groupement valide jusqu'au 31 décembre 2021.

- la nouvelle offre proposée par l'UGAP par une nouvelle convention, qui expirera le 31 décembre 2021, à la date d'achèvement du nouveau marché passé par l'UGAP avec FCM TRAVEL SOLUTIONS pour l'ensemble de ses clients, dans les conditions suivantes :

  - Frais d'implémentation, maintenance comprise : coût fixe de 1 700 € HT pour l'ensemble du groupement.
  - Frais de transaction online rail national : 0,50 € HT par voyage.
  - Frais de transaction offline rail national : 2,40€ HT par voyage
  - Frais de formation utilisateurs : selon application des tarifs figurant en annexe de la convention UGAP.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mai 2018

DELIBERE

Approuve la convention de groupement de commandes avec Angers Loire Métropole et le CCAS d'Angers pour l'achat en commun des prestations de déplacements professionnels.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention de groupement de commande

Approuve la convention avec l'UGAP ayant pour objet l'accès au marché FCM TRAVEL SOLUTIONS pour les prestations de déplacements professionnels,

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué, en qualité de coordonnateur du groupement, à signer au nom et pour le compte de la Ville d'Angers, cette convention ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution dudit marché et tout avenant à la convention qui n'aura pas d'incidence financière pour le groupement.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Monsieur le Maire : Nous avons désormais quelques dossiers qui concernent le personnel, le premier pour les prestations de déplacements professionnels où il s'agit simplement de reconduire la convention de groupement de commandes avec Angers Loire Métropole et le Centre Communal d'Action Social (CCAS) d'Angers dans le cadre d'une convention avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP). Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Je passe au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-218 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-219

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Commande publique

Opération de construction de la Cuisine Centrale - Commission d'Appel d'Offres (CAO) spécifique - Election des membres

Rapporteur : Christophe BÉCHU

EXPOSE

La Ville d'Angers souhaite construire une cuisine centrale mutualisée entre l'EPARC (Etablissement Public Angevin de Restauration Collective) et son CCAS (Centre Communal d'Action Sociale). Un mandat a été confié à ALTER pour mener à bien ce projet jusqu'au transfert à la future Société Publique Locale dont l'objet sera celui de la cuisine centrale.

En application des dispositions légales, il est possible de constituer une Commission d'Appel d'Offres (CAO) spécifique au projet, devant laquelle seront présentés tous les marchés et avenants directement liés à l'opération de construction de la cuisine centrale Elle sera réunie en jury lorsqu'il y aura obligation d'en constituer un.

Il convient de rappeler que la CAO est composée du Président de l'Assemblée délibérante ou de son représentant, ainsi que de 5 membres élus titulaires et 5 membres élus suppléants.

L'élection se fait au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage, ni vote préférentiel.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015,
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016,

Considérant la liste déposée et proposant les élus suivants :

Représentant du Maire : Jean-Marc VERCHERE

Titulaires	Suppléants
- Bernard DUPRE	- Françoise LE GOFF
- Benoît PILET	- Caroline FEL
- Maxence HENRY	- Grégoire LAINÉ
- Marina PAILLOCHER	- Astou THIAM
- Rose-Marie VERON	- Estelle LEMOINE-MAULNY

DELIBERE

Accepte, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret,

Elit la Commission d'Appel d'Offres spécifique au projet de construction de la Cuisine Centrale, à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel, la liste déposée et proposant les élus suivants :

Représentant du Maire : Jean-Marc VERCHERE

Titulaires	Suppléants
- Bernard DUPRE	- Françoise LE GOFF
- Benoît PILET	- Caroline FEL
- Maxence HENRY	- Grégoire LAINÉ
- Marina PAILLOCHER	- Astou THIAM
- Rose-Marie VERON	- Estelle LEMOINE-MAULNY

Monsieur le Maire : Nous allons engager la construction d'une cuisine centrale qui sera commune pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et pour l'Etablissement Public Angevin de Restauration Collective (EPARC). Il convient de faire en sorte qu'une Commission d'Appel d'Offres ad hoc puisse se réunir. Je vous propose que cette Commission soit composée, au-delà de mon représentant, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants. Monsieur Jean-Marc VERCHÈRE sera mon représentant. Monsieur Bernard DUPRÉ, Monsieur Benoît PILET, Monsieur Maxence HENRY et Madame Marina PAILLOCHER seront les titulaires de la majorité. La minorité est invitée à nous proposer un nom de titulaire.

Frédéric BÉASTE: Alors, ce sera Madame Rose-Marie VÉRON comme titulaire et Madame Estelle LEMOINE-MAULNY comme suppléante.

Monsieur le Maire : Et donc, parmi les suppléants et suppléantes, Madame Estelle LEMOINE-MAULNY sera accompagnée de Madame Françoise LE GOFF, Madame Caroline FEL, Monsieur Grégoire LAINÉ et Madame Astou THIAM. Mes chers collègues, avez-vous des questions non pas sur la liste des membres de la Commission d'Appel d'Offre (CAO), mais sur l'objet de la délibération ? Je n'en vois pas. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-219 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-220

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Ressources humaines

Elections professionnelles - Comité Technique (CT) unique - Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) unique - Commissions Administratives Paritaires (CAP) - Commissions Consultatives Paritaires (CCP).

Rapporteur : Christophe BÉCHU

EXPOSE

Des élections professionnelles auront lieu le 6 décembre 2018 afin d'élire les représentants du personnel pour une durée de 4 ans des instances suivantes :

- Le Comité Technique (CT) : organe consultatif qui émet des avis préalables aux décisions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services, aux modernisations des méthodes et techniques de travail,
- Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) qui est l'émanation du Comité Technique et dont la mission est de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents et de contribuer à l'amélioration des conditions de travail,
- Les Commissions Administratives Paritaires (CAP) et Commissions Consultatives Paritaires (CCP) qui ont compétence pour traiter des sujets relatifs aux carrières individuelles.

Concernant le CT et le CHSCT, il est désormais possible de créer un Comité Technique compétent à l'égard des fonctionnaires et agents publics de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, de ses communes et de leurs établissements publics. Il est donc proposé de regrouper, d'une part, les deux Comités Techniques de la Ville, du CCAS et d'Angers Loire Métropole, et, d'autre part, les deux CHSCT de ces trois collectivités.

Les élections des représentants du personnel du Comité Technique du 6 décembre 2018 seront réalisées sur la base d'effectifs communs qui permettent la création d'un Comité Technique commun et d'établir des listes d'électeurs et des listes de candidats communes aux trois collectivités suivant les effectifs des fonctionnaires, des agents contractuels de droit public et de droit privé arrêtés au 1er janvier 2018 comme suit:

- Ville d'Angers = 3264 agents
- Angers Loire Métropole = 730 agents
- CCAS d'Angers = 560 agents

} soit un total de 4554 agents

1) <u>Modalités de représentation aux instances</u>

- L'élection ne concerne que le CT, les CAP et les CCP : les représentants du personnel au CHSCT seront librement désignés par les organisations syndicales sur la base du nombre de voix obtenues par chacune à l'élection au Comité Technique.
- La collectivité décide de maintenir le paritarisme au CT et au CHSCT.

2) <u>Nombre de représentants du personnel aux instances</u>

Le Conseil municipal doit délibérer sur le nombre de sièges de représentants titulaires des collèges des représentants du personnel et employeur du CT et du CHSCT.

Il est proposé que le nombre maximum de représentants titulaires du personnel élu aux instances, soit :

- Pour le CT : 15 représentants titulaires et 15 représentants suppléants ;
- Pour le CHSCT : 10 représentants titulaires et 10 représentants suppléants. Ils seront désignés librement par les organisations syndicales, en fonction des résultats aux élections au Comité Technique.
- Pour les CAP et les CCP : Le nombre de représentants du personnel, titulaires et suppléants, à désigner par catégorie, sera conforme aux seuils prévus par la règlementation.

3) Modalités d'organisation matérielle et technique des élections professionnelles

Les scrutins des Comité Technique, Commissions Administratives Paritaires et Commission Consultative Paritaire se tiennent au suffrage direct par un scrutin de liste à un tour, avec représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Le mandat des représentants du personnel élus court jusqu'aux prochaines élections.

Un plan de communication sera élaboré pour favoriser la participation des agents à ces élections municipales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code électoral, notamment les articles L5, L6 et L60 à L64 ;
Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux Comités Techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux Commissions Administratives Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
Vu le décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux Commissions Consultatives Paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mai 2018

DELIBERE

Fixe le nombre de sièges du collège des représentants du personnel comme suit :

- Pour le Comité Technique :
  - 15 titulaires et 15 suppléants du collège des représentants du personnel (dont 2577 femmes et 1977 hommes)

- Pour le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail :
  - 10 sièges de titulaires et 10 sièges de suppléants du collège des représentants du personnel

- Pour la Commission Administrative Paritaire, les représentants du personnel au nombre de :
  - Catégorie A : 5 titulaires et 5 suppléants (dont 209 femmes et 88 hommes)
  - Catégorie B : 5 titulaires et 5 suppléants (dont 179 femmes et 123 hommes)

- Catégorie C : 8 titulaires et 8 suppléants (dont 1225 femmes et 844 hommes)

- Pour la Commission Consultative Paritaire, les représentants du personnel au nombre de :
  - Catégorie A : 4 titulaires et 4 suppléants (dont 58 femmes et 42 hommes)
  - Catégorie B : 3 titulaires et 3 suppléants (dont 60 femmes et 31 hommes)
  - Catégorie C : 7 titulaires et 7 (dont 598 femmes et 263 hommes)

Dans le cadre de la parité numérique, retient le même nombre de sièges pour le collège des représentants de la collectivité.

Accorde voix délibérative aux membres titulaires du collège employeur du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Monsieur le Maire : La délibération n° 25 concerne les élections professionnelles et en particulier, compte tenu du fait que nous aurons des élections en décembre 2018, la fusion du Comité technique, du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), et puis la reconduction, vous l'avez vu, au titre des Commissions Administratives Paritaires (CAP) et des Commissions Consultatives Paritaires (CCP), des modalités existantes. Vous avez le détail plus bas. J'insiste évidemment sur ces fusions du Comité technique et du CHSCT puisque, pour le coup, il s'agit d'une nouveauté. Avez-vous des questions ? Je passe la parole à Alain PAGANO.

Alain PAGANO : En Conseil d'administration (CA) du CCAS, j'ai posé la question de savoir si l'avis des syndicats avait été demandé sur cette question. On m'a répondu qu'il y avait 2 organisations syndicales qui étaient opposées, j'en ai demandé les raisons et on ne me les a pas données. C'est la raison de notre abstention sur ce vote en CA du CCAS. Donc je vous reformule la question ce soir : pourquoi ces organisations syndicales se sont-elles opposées ?

Monsieur le Maire : Alors, on a effectivement eu 2 pour, 2 contre. Les deux pour, ce sont la Confédération Générale du Travail (CGT) et la Confédération Française Démocratique du travail (CFDT) qui se sont prononcées favorablement sur la fusion, compte tenu des conditions et des garanties qu'on apporte y compris sur le fait que, dans un premier temps, la fusion se fait à nombre de représentants constant. Et c'est la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) et Sud qui se sont opposés au dispositif et Force ouvrière qui se sont opposées à cette fusion en considérant qu'elles préféraient garder des instances qui soient des instances séparées. Ce n'est pas forcément très habituel que la CGT valide une évolution de ce type, et que ce soit au contraire la CFTC qui s'oppose. Donc, je pense que c'est la preuve à la fois des indépendances syndicales et du fait qu'il y a des visions qui ne sont pas que des visions idéologiques, qui correspondent sans doute aussi à des sensibilités.

Voilà ce que je peux vous dire parce que, dans l'absolu, les choses ont été présentées de cette manière. Donc, c'est une majorité de représentants puisque ce sont les 2 organisations les plus représentatives qui ont validé, sachant que ça a été précédé des négociations et qu'ils nous ont demandé notamment que la question du nombre de délégués permette un maintien des charges syndicales dans les mêmes conditions et que ça ne nous conduise pas, entre guillemets, à rogner sur les droits de représentation syndicale en procédant à la fusion de ces structures. Mais les représentants de ces syndicats ont aussi constaté qu'il y avait parfois des redites dans le fait d'être obligé de reprendre exactement les mêmes mots dans des comités successifs et qu'il y avait donc une perte, j'allais dire, de substance, voire d'intérêt. Par exemple dans le fait de passer l'indemnité kilométrique vélo plusieurs fois en réexpliquant à chaque fois quelle était la nature du dispositif alors que quand on l'a expliqué une fois, a priori, cela permet ensuite à chacun de se positionner. Madame VÉRON.

Rose-Marie VÉRON : Oui. Donc comme l'a dit Monsieur Alain PAGANO, nous nous étions abstenus au Conseil d'Administration du CCAS parce que nous n'avions pas eu les réponses. Nous avons les réponses, donc nous votons pour cette délibération.

Monsieur le Maire : Nous passons au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-220 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-221

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération économique

Accueils et déplacements de groupes scolaires - Attribution de subventions

Rapporteur :Michelle MOREAU

EXPOSE

Le dispositif d'attribution des subventions aux établissements scolaires dans le cadre de leurs déplacements à l'étranger inclut les séjours linguistiques et les échanges scolaires organisés par les établissements d'Angers, sans distinction du lieu de résidence des élèves. Le barème d'attribution a été approuvé par la délibération DEL-2012 - 112 du Conseil municipal du 26 mars 2012.

Conformément à ces dispositions, il est proposé d'attribuer aux structures suivantes les subventions d'un montant prévisionnel de :

COLLEGE CHEVREUL	séjour de 64 élèves (dont 12 boursiers) à Hastings en Angleterre du 3 au 9 juin 2018	540,00 €
	séjour de 54 élèves (dont 8 boursiers) à Plymouth en Angleterre du 12 au 17 juin 2018	360,00 €
COLLEGE LA CATHEDRALE LA SALLE	séjour de 20 élèves (dont 1 boursier) à Osnabrück en Allemagne du 28 mai au 5 juin 2018	420,00 €
COLLEGE SAINT AUGUSTIN	séjour de 29 élèves (dont 4 boursiers) à Londres en Angleterre du 17 au 20 avril 2018	180,00 €
	séjour de 51 élèves (dont 6 boursiers) en Angleterre du 19 au 24 avril 2018	320,00 €
	séjour de 38 élèves (dont 3 boursiers) à Dublin en Irlande du 19 au 26 avril 2018	260,00 €
	séjour de 30 élèves (dont 4 boursiers) à Bruges et Bruxelles en Belgique du 16 au 18 mai 2018	180,00 €
	séjour de 20 élèves (dont 1 boursier) à Comberton en Angleterre du 11 au 18 mai 2018	220,00 €
	séjour de 54 élèves (dont 4 boursiers) à Valence en Espagne du 14 au 20 mai 2018	280,00 €
	accueil d'élèves polonais du 22 au 29 mai 2018	150,00 €
	accueil d'élèves polonais du 22 au 29 mai 2018	150,00 €
	accueil d'élèves anglais du 5 au 12 juin 2018	150,00 €
COLLEGE SAINT CHARLES	séjour de 52 élèves (dont 3 boursiers) à Rome en Italie du 26 mai au 1er juin 2018	260,00 €
	séjour de 51 élèves (dont 3 boursiers) à Madrid en Espagne du 26 mai au 2 juin 2018	260,00 €
	séjour de 51 élèves (dont 2 boursiers) à Salamanque en Espagne du 27 mai au 2 juin 2018	240,00 €
	séjour de 37 élèves (dont 2 boursiers) à Osnabrück en Allemagne du 28 mai au 5 juin 2018	840,00 €
INSTITUTION MONGAZON	séjour de 32 élèves (dont 1 boursier) à Heikendorf en Allemagne du 16 au 25 juin 2018	420,00 €

LYCÉE JEAN MOULIN	séjour de 31 élèves (sans boursier) à Berlin en Allemagne du 8 au 12 avril 2018	200,00 €
LYCEE JOACHIM DU BELLAY	séjour de 35 élèves (dont 2 boursiers) à Bath en Angleterre du 02 au 07 avril 2018	240,00 €
LYCEE JOSEPH WRESINSKI	accueil d'élèves polonais du 22 au 27 mai 2018	150,00 €
	séjour de 35 élèves (dont 6 boursiers) en Roumanie du 25 juin au 06 juillet 2018	320,00 €
LYCEE-COLLEGE DAVID D'ANGERS	séjour de 12 élèves (dont 2 boursiers) à Chicago aux États-Unis du 29 mai au 8 juin 2018	772,00 €
TOTAL		**6912,00** €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL-2012-112 du Conseil municipal du 26 mars 2012

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mai 2018

DELIBERE

Attribue des subventions aux établissements scolaires pour un montant prévisionnel total de 6 912,00 €, détaillé comme suit :

- 900,00 € au collège Chevreul
- 420,00 € au collège la Cathédrale la Salle
- 1 890,00 € au collège Saint-Augustin
- 1 600,00 € au collège Saint-Charles
- 420,00 € à l'Institution Mongazon
- 200,00 € au lycée Jean Moulin
- 240,00 € au lycée Joachim-du-Bellay
- 470,00 € au lycée Joseph Wresinski
- 772,00 € au lycée Collège David d'Angers

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Michelle MOREAU : Je prends la parole en l'absence de Monsieur Benoît PILET. La première délibération concerne l'attribution de subventions aux établissements scolaires, collèges et lycées, pour un montant de 6 912 €.

Monsieur le Maire : Je passe au vote. Il y a une abstention. Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2018-221 : le Conseil Adopte à la majorité
Abstention: 1, M. Alain PAGANO.

Délibération n° DEL-2018-222

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération économique

Angers Fête l'Europe édition 2018 - Présentation du programme - Attribution de subventions.

Rapporteur :Michelle MOREAU

EXPOSE

A l'occasion de l'édition 2018 de l'évènement Angers fête l'Europe, de nombreuses manifestations (concerts, dégustations, projections, initiations, conférences, expositions ...) ont été programmées depuis le 3 mai et jusqu'au 31 mai.

Dans le cadre des 30 ans de jumelage entre les Villes de Wigan et d'Angers, une mise à l'honneur de la ville partenaire et de sa culture, a été proposée tout au long de ce mois de festivités.

De nombreux partenaires ont été associés à ce programme comme l'Association Angers Jumelages, la Bibliothèque anglophone, la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Angers, le Consulat de France à Florence, etc...

Au-delà des prestations afférentes à l'évènement, la Ville d'Angers souhaite attribuer les subventions comme suit :

- La Maison de l'Europe Angers et Maine-et-Loire Direct pour son récital littéraire L'Ici et l'Ailleurs : 250 € ;
- L'association Festival Premiers Plans pour la projection du film Northern soul : 350 € ;
- L'association cellules des Expatriés et Consultant du football Malien pour l'animation du Quizz lors de l'après-midi Pass'Sports : 300 € ;
- L'Association Twin Vertigo – Convention de prestation pour l'animation musicale de la soirée du 18 mai 2018 avec les groupes Desprès et Ravellas : 350 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mai 2018

DELIBERE

Approuve la convention avec l'association Twin Vertigo mentionnée ci-dessus.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention.

Attribue les subventions d'un montant total de 1250 € aux organismes précités.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Michelle MOREAU : Il s'agit de subventions à des associations pour le partenariat dans le cadre de la semaine de l'Europe. Vous avez donc la liste de ces associations : la Maison de l'Europe, l'association Festival Premiers Plans, l'association de la Cellule Expatriés et Consultants du Football Malien,

l'association Twin Vertigo.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Nous passons au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Délibération n° DEL-2018-222 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-223

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération économique

40ème anniversaire du jumelage des chorales d'Angers et d'Osnabrück - Attribution d'une subvention.

Rapporteur :Michelle MOREAU

EXPOSE

Dans le cadre du quarantième anniversaire de son jumelage avec la Marienkantorei et le Mottetenchor d'Osnabrück, le choeur O Musica s'est rendu dans la ville jumelle du 27 avril au 1er mai 2018.

Afin de soutenir les actions des associations qui contribuent à promouvoir sur le territoire la richesse et la diversité culturelle des différents pays européens ainsi que des pays avec lesquels sont développés des partenariats, il est proposé d'accorder une subvention de 500 € pour le déplacement de 55 personnes de cette chorale à Osnabrück.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mai 2018

DELIBERE

Attribue une subvention au Choeur O Musica pour un montant de 500 €.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Michelle MOREAU : Pour le 40e anniversaire du jumelage avec Osnabrück, nous attribuons 500 € au Chorale Chœur O Musica.

Monsieur le Maire : Vous pouvez peut-être également présenter le dossier qui concerne Bamako dans un même mouvement ?

Délibération n° DEL-2018-224

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération décentralisée

Coopération Angers Bamako - Société TEMPORIS - Avenant n° 2 à la convention de prestations - Approbation.

Rapporteur :Michelle MOREAU

EXPOSE

Pour mener à bien la réalisation des différents programmes de coopération, la Ville d'Angers et la municipalité du District de Bamako ont créé une cellule projet. Elle a en charge l'ensemble du suivi des projets portés par les Villes d'Angers et de Bamako.

Une convention de prestations a été conclue entre la Ville d'Angers et la société TEMPORIS pour la mise à disposition et la rémunération d'un prestataire qui puisse animer localement la cellule projet et superviser les actions de coopération entre Angers et Bamako. Cette convention a été approuvée par délibération du Conseil municipal du 26 janvier 2009.

Depuis une dizaine d'années, les évolutions du contexte sécuritaire malien ont eu d'importants impacts sur le partenariat de coopération Angers – Bamako et notamment le rapatriement des volontaires de solidarité internationale en mars 2011 et du Directeur de la Maison du Partenariat en mars 2012. Cela a engendré une surcharge de travail et de responsabilités pour le salarié local recruté par la société TEMPORIS pour assurer les missions spécifiques de gestion de la coopération Angers Bamako. Des dispositions ont alors été prises en conséquence pour rehausser sa rémunération par un premier avenant signé en date du 05 février 2013.

Depuis la réouverture de la Maison du Partenariat (janvier 2017), les projets de coopération de la Ville et des associations avec Bamako n'ont cessé de s'étoffer. Malgré une charge d'activité en développement pour le salarié en poste, sa rémunération n'a pas été réévaluée depuis 5 ans.

Pour répondre à cette situation, une augmentation de 53,75 € du montant indemnitaire est sollicitée à compter de 2018. Cela portera la contribution annuelle de la ville d'Angers à 1520 € (1 374 € pour le salarié, 146 € de frais de commission pour la société prestataire TEMPORIS)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL-2009-68 du Conseil municipal du 26 janvier 2009 approuvant la convention avec la Société TEMPORIS,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mai 2018

DELIBERE

Approuve l'avenant n° 2 à la convention avec la société TEMPORIS ayant pour objet l'augmentation indemnitaire.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Michelle MOREAU : Il s'agit de la Maison du Partenariat Angers Bamako (MPAB), il n'y avait pas eu de révision sur le montant des prestations que nous apportons à la société Temporis pour assurer la sécurité. Il s'agit donc de cette révision.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, avez-vous des questions sur l'une ou l'autre de ces délibérations ? Pas d'oppositions à ce qu'on les vote de manière conjointe ? Très bien. Nous passons au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-223 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-224 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-225

SANTE PUBLIQUE - Pilotage de la politique

Angers Sport Santé - Axe 1 - Orientation 2 - Mutualité Française des Pays-de-la-Loire - Attribution de subvention exceptionnelle.

Rapporteur : Gilles GROUSSARD

EXPOSE

La Mutualité Française des Pays-de-la-Loire et la Mutuelle Générale de l'Education Nationale développent le programme *Bouge pour ta santé à l'école*. Ce projet rencontre les ambitions municipales en matière de dynamique sport santé exprimées dans le programme Angers Sport Santé adopté en septembre 2017.

Le projet « Bouge pour ta santé » est un programme de prévention proposé aux établissements scolaires afin de sensibiliser les élèves à la pratique régulière d'activités physiques. Décliné tout au long de l'année scolaire, le programme se complète d'interventions ciblées en matière de prévention santé. En fin d'année, le programme permet d'évaluer si des changements de comportement des élèves dans leur pratique d'activités physiques ont pu s'opérer au cours de l'année scolaire. La spécificité du projet est d'associer dans son élaboration les intervenants de tous les temps de l'enfant : scolaire, péri et extra-scolaire. Les familles peuvent également être mobilisées selon le projet adapté aux besoins observés.

La Ville d'Angers souhaite faciliter le déploiement de ce programme dans les établissements angevins, en partenariat avec les services départementaux de Maine-et-Loire de l'Education Nationale. Afin de permettre le transfert du projet de la Mutualité Française vers la Ville d'Angers, une expérimentation « type action-formation » est programmée pour l'année scolaire 2018-2019.

Il est proposé de soutenir cette mise en œuvre expérimentale par une subvention de 4 200 € attribuée à la Mutualité Française au titre de la coordination pédagogique spécifique permettant d'assurer le transfert de compétence et le déploiement ultérieur en autonomie sur d'autres établissements.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mai 2018
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 02 mai 2018

DELIBERE

Attribue une subvention de 4 200€ à la Mutualité Française des Pays-de-la-Loire (2 100 € Direction Education Enfance, 2 100 € Direction Santé publique).

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Gilles GROUSSARD : Si vous me permettez, pour simplement remercier Monsieur Gérard BOUSSIN et ses équipes, pour la Direction Santé Publique, pour leur engagement, tout particulièrement à l'organisation, la semaine dernière, du colloque du Réseau des Villes de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), 90 villes adhérentes aujourd'hui en France, et qui nous a permis de nous réunir à Terra Botanica sur la thématique des inégalités sociales en santé et qui a été une journée absolument passionnante avec des interventions de grande qualité.

J'en profite aussi pour remercier mon collègue Monsieur Richard YVON qui a fait un excellent travail, puis-je dire, dans ce Conseil d'administration des Réseaux Villes OMS. Grâce à lui, je crois, le lendemain, au Conseil d'administration, alors que nous étions en phase de réélection, nous avons pu obtenir que la Ville d'Angers soit à nouveau élue au Conseil d'administration du Réseau Villes OMS. Merci, Richard YVON, pour ton engagement dans ce réseau national qui, effectivement, agit pour la santé publique.

Maintenant, je vous propose, dans cette première délibération, que nous accordions une subvention. Je remercie d'ailleurs, la Direction Éducation Enfance qui participe avec nous à une subvention à hauteur de 2 100 € chacun, soit 4 200 €, pour une initiative extrêmement importante de la Mutualité Française de la Région Pays de Loire, en partenariat avec la Mutuelle Générale de l'Education Nationale (MGEN). Ils ont un programme extrêmement positif pour les enfants à l'école, ça s'appelle « Bouge ta santé à l'école », et cala va nous permettre d'être en situation de pouvoir accompagner les professionnels dans les écoles et en dehors des écoles pour faire en sorte que nos jeunes soient dans des activités sportives et physiques, et que leurs pratiques soient évaluées et qu'on puisse voir les effets de ces pratiques tout au long de l'année.

Délibération n° DEL-2018-226

SANTE PUBLIQUE - Pilotage de la politique

Angers Sport Santé - Axe 3 - Orientation 9 - Association Espérance - Fédération Sports pour Tous - Attribution de subventions exceptionnelles

Rapporteur : Gilles GROUSSARD

EXPOSE

L'association Espérance organise des activités sportives et de loisirs pour des personnes avec un handicap mental.

Elle a organisé le 26 mai 2018, pour la 5ème fois, le Raid de l'Espérance, un évènement sportif, inclusif et festif qui permet de faire concourir des équipes de 3 personnes dont, au minimum, 1 personne en situation de handicap, quel que soit la nature de celui-ci. Aucun niveau sportif n'est requis. Chaque équipe a dû réaliser 3 épreuves sportives : le tir à l'arc, la course à pied, le kayak. Comme chaque année, l'évènement a bénéficié du soutien municipal pour l'occupation de la base de loisirs du Lac de Maine et la mise à disposition de matériel.

Pour financer la location de matériel complémentaire, l'Association Espérance sollicite une subvention de 200 €. Il est proposé d'attribuer une subvention à hauteur du montant requis.

***

La Fédération Sports pour Tous prend en charge, par l'intermédiaire de son comité départemental, des activités physiques pour les patients en situation d'obésité morbide orientés et suivis par le service Endocrinologie, Diabétologie, Nutrition du CHU d'Angers.

Cette démarche d'éducation thérapeutique est rendue possible par une animation d'activités physiques adaptée et encadrée par des éducateurs sportifs qualifiés. Elle se décline tout au long de l'année sous forme de séances de gymnastique, de marche nordique et d'aquagym. Pour 2017, ce sont 120 patients qui en ont bénéficié dont 50 nouveaux.

Chaque année, un séjour sportif est proposé et complète les activités de l'année. Il aura lieu en 2018 à l'Ile d'Oléron et rassemblera 43 personnes.

Afin de permettre l'organisation de ce séjour qui, comme les activités proposées tout au long de l'année, participe à l'amélioration de la santé des personnes et renforce le lien social et l'estime de soi, il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de 760 €.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mai 2018
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 02 mai 2018

DELIBERE

Attribue à l'association Espérance une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 €.

Attribue à la Fédération Sports pour Tous une subvention exceptionnelle d'un montant de 760 €.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Gilles GROUSSARD Pour la seconde, il y a 2 subventions exceptionnelles qui nous sont proposées puisque nous sommes là sur l'accompagnement, d'Angers Sport 2020 avec Angers Sport Santé. Il s'agit effectivement d'accompagner une association qui s'appelle « Espérance » et qui organise activités physiques et sportives pour les personnes qui présentent un handicap mental. Nous avons eu, donc, le 26 mai, la 5e édition du Raid de l'Espérance qui se tenait au Lac de Maine et la Ville a pu accompagner cette association au travers des 3 épreuves sportives qui étaient proposées, et nous soumettons donc une subvention exceptionnelle de 200 € pour la location de matériel.

Et puis, par ailleurs, il s'agit aussi d'une subvention pour une autre fédération, c'est « Sports Pour Tous », qui prend en charge, au travers de son Comité départemental, des activités physiques pour les patients qui sont au Centre Hospitalier Universitaire (CHU) pris en charge pour des situations d'obésité morbide. J'en profite à nouveau pour redire l'engagement du CHU dans cette activité qui est extrêmement reconnue en France. Nous avons la chance d'avoir un service extrêmement pertinent, et ces patients qui sont pris en charge, ces Angevins ou autres bénéficient d'éducation thérapeutique avec des activités physiques et sportives. Cette année, il s'agit d'aller faire un séjour à l'île d'Oléron en 2018, et cela rassemblera 43 personnes. Donc je vous propose cette subvention exceptionnelle de 760 € pour accompagner l'amélioration de la santé et le lien social.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Pas de difficulté à ce qu'on puisse voter ces 3 subventions et ces 2 délibérations en même temps ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-225 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-226 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-227

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE - Politique en faveur de la jeunesse

Association pour la Formation des Cadres de l'Animation et des Loisirs - AFOCAL Pays de la Loire - Avenant à la convention de partenariat - Approbation

Rapporteur :Faten SFAÏHI

EXPOSE

La convention entre la Ville d'Angers et l'AFOCAL Pays de la Loire conclue en octobre 2017 pour la période de novembre 2017 à septembre 2018 établissait le contenu du partenariat portant sur le projet d'accueil de 6 services civiques par l'AFOCAL (pour la période de janvier à septembre 2018) autour notamment de la participation à la préparation et à l'organisation de la journée citoyenne 2018.

L'agrément d'accueil de services civiques n'ayant pas été validé dans les délais pour permettre leur arrivée dès janvier au sein de l'AFOCAL, il convient de prendre un avenant afin de décaler le projet, de déterminer les nouvelles dates de validité de la convention et les modalités de versement de la subvention afférente.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mai 2018
Considérant l'avis de la commission Educations du 03 mai 2018

DELIBERE

Approuve l'avenant à la convention de partenariat avec l'AFOCAL.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Faten SFAIHI : Il s'agit là d'approuver un avenant à la convention de partenariat que nous avons avec l'Association pour la Formation des cadres de l'Animation et des Loisirs (AFOCAL). Cette convention nous permet d'accueillir des jeunes en service civique. L'année dernière, nous avons pu ainsi avoir 6 jeunes qui ont travaillé à l'organisation de la Journée Citoyenne. Je vous propose donc d'approuver l'avenant qui décale les dates de mise en œuvre de ce projet d'accueil. Nous accueillerons donc six jeunes en service civique, de janvier 2019 à septembre 2019.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de questions ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Délibération n° DEL-2018-227 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-228

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE - Politique en faveur de la jeunesse

Centre Information Jeunesse - Labellisation Information jeunesse - Convention avec l'Etat - Approbation

Rapporteur :Faten SFAÏHI

EXPOSE

La Ville d'Angers assure une mission de service public auprès des jeunes de 15 à 30 ans par le biais de son Centre Information Jeunesse (CIJ), partie intégrante du J Angers Connectée Jeunesse.

Le CIJ, labellisé par l'Etat depuis sa création en 1984, est membre du réseau national de l'Information Jeunesse et du Service public régional de l'orientation. La convention de labellisation est arrivée à échéance en septembre 2017.

Depuis, une nouvelle procédure d'octroi du label Information Jeunesse a été arrêtée. Ce nouveau label est une marque de qualité accordée par l'Etat à une structure d'information des jeunes au terme d'une évaluation globale et objective, répondant à des critères qualitatifs centrés sur l'usager, sur l'adaptation à la transition numérique et la participation des jeunes à la construction des politiques publiques qui les concernent.

Pour rappel, le J Angers connectée Jeunesse a pour ambition d'accompagner tous les jeunes dans leurs parcours vers l'autonomie et l'accès aux droits. Dans ce cadre, une information généraliste leur est délivrée sous différentes formes sur tous les sujets qui les intéressent dans leur vie quotidienne. Les thématiques sont larges : Orientation/études ; Métiers et formations ; Emploi - jobs - stages ; alternance, formation continue, logement, santé, vie pratique, initiatives et projets, loisirs vacances- sports ; partir en Europe et à l'étranger.

Afin de poursuivre cette dynamique, la Ville d'Angers s'inscrit dans une démarche volontaire et dépose un dossier pour le nouveau label Information Jeunesse.

La labellisation se matérialise par un arrêté du Préfet de Région, après avis de la commission régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et a une durée de validité de 3 ans, renouvelable.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi N°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté et notamment l'article 54 ,
Vu le décret N°2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse »,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mai 2018
Considérant l'avis de la commission Educations du 03 mai 2018

DELIBERE

Approuve les ambitions du nouveau label national de l'Information Jeunesse.

Approuve la démarche de demande de nouveau label Information jeunesse du CIJ d'Angers.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire à signer la convention afférente.

Faten SFAIHI : Cette délibération concerne le Centre d'Information Jeunesse qui est une partie intégrante du J, Angers Connectée Jeunesse. La convention qui nous lie à l'État pour l'obtention de ce label est échue depuis septembre 2017. La Direction Jeunesse candidate pour reconduire ce label qui est une marque de qualité accordée par l'État à la suite d'une évaluation globale et objective. Je vous invite donc à approuver cette démarche.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? **Pas** de question. Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2018-228 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-229

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE - Politique en faveur de la jeunesse

Label Jeunesse Engagée - Attribution de subventions

Rapporteur :Faten SFAÏHI

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville d'Angers valorise et encourage les initiatives prises par les jeunes de 15 à 30 ans pour des projets à dimension collective au travers du dispositif Label jeunesse engagée.

Il est proposé à ce titre d'attribuer des subventions afin de soutenir les deux projets suivants, sous réserve de leur réalisation :

- Diner spectacle de magie, organisé par « La 205ème compagnie ».
  Cet événement, à destination d'un public familial, sera organisé aux 3 Mats et proposera un spectacle de magie. Les recettes serviront aux jeunes organisateurs à cofinancer une opération humanitaire de collecte et distribution de fournitures scolaires dans divers pays défavorisés d'Europe.

- Organisation de spectacles pluridisciplinaires mélangeant plasticiens et musiciens, par l'association Hervé Production. L'objectif est de contribuer à la dynamique culturelle d'Angers, en proposant dans divers lieux des spectacles pluridisciplinaires originaux et uniques, permettant de promouvoir les artistes émergents.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mai 2018
Considérant l'avis de la commission Educations du 03 mai 2018

DELIBERE

Attribue les subventions suivantes dans le cadre du dispositif Label Jeunesse Engagée :
- 500 € pour le projet de diner spectacle de magie, porté par l'association la 205ème Compagnie, (représentant 16% du budget du projet).
- 800 € pour le projet de d'organisation de spectacles, porté par l'association Hervé production (représentant 3% du budget du projet)

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Faten SFAIHI : Je vous propose d'approuver 2 octrois de subventions dans le cadre du Label Jeunesse Engagée. Donc l'une de 500 € pour un projet qu'ont 2 jeunes filles. Donc là il s'agit de les aider pour une soirée d'autofinancement pour un projet qui leur permet de traverser plusieurs pays d'Europe pour distribuer du matériel aux écoles qui en ont besoin. Donc ça, c'est le premier projet. Et le second projet, il s'agit d'une association de jeunes qui organise des spectacles, mélangeant plasticiens, musiciens, danseurs, chanteurs, etc, pour promouvoir la culture à Angers, pour un montant de 800 € pour le second dossier.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-229 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-230

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique

Mise en place des illuminations de fin d'années 2019 à 2022 - Location, pose et dépose des décorations lumineuses - Attribution de marché.

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

A l'occasion des fêtes de fin d'année, la Ville d'Angers procède chaque année à la mise en place des illuminations. Le marché en cours arrive à échéance le 30 avril 2019.

Il y a lieu de lancer une nouvelle consultation, qui portera ses effets à partir de Noël 2019, afin de permettre à la Ville de louer les décors, d'effectuer le raccordement au réseau de distribution électrique, de faire effectuer la pose et la dépose.
La consultation sera lancée sous forme d'un accord cadre à bons de commandes sans minimum ni maximum.
Ce marché, passé pour une durée initiale d'un an, pourra être reconduit 3 fois soit une durée totale de 4 ans maximum.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu les décrets 2016-360 du 25 mars 2016 et 2017-516 du 10 avril 2017,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mai 2018
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 15 mai 2018

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les contrats à l'issue de la consultation et tout avenant de transfert relatif à ces contrats pour le compte de la Ville ainsi que tout avenant ayant pour objet un changement d'indices suite à leur suppression ou modification.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Jean-Marc VERCHÈRE : Alors, c'est difficile de parler d'illuminations de Noël maintenant, mais c'est encore plus difficile d'en parler pour 2019 à 2022. Mais il faut savoir que les illuminations de Noël de cette année 2018 se commandent maintenant et que notre marché arrive à son terme fin 2018, début 2019. Donc, nous vous proposons de réaliser le cahier des charges et de lancer l'appel d'offres pour les années 2019 à 2022 et que ce soit opérationnel au début de 2019 pour passer les commandes d'alors.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de questions ? Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-230 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-231

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique

Autoroute A11 Section Nantes/Paris - Gestion des rétablissements de communication - Convention avec COFIROUTE - Approbation.

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

COFIROUTE est concessionnaire de l'autoroute A11, conformément à la convention de concession du 26 mars 1970 et de ses avenants successifs. Cette autoroute coupe le tracé de 2 voies, propriétés de la Ville d'Angers.

Le rétablissement par deux ouvrages d'art des voies communales concernées, nécessite de préciser la répartition des responsabilités, les limites et les conditions d'intervention de COFIROUTE et de la Ville d'Angers, dans la gestion des ouvrages d'art suivants :

Voie rétablie	PR	Date de mise en service	Type d'ouvrage d'art	N° de l'ouvrage d'art dans la nomenclature COFIROUTE
Route de Briollay	261+388	01/01/1986	Passage inférieur	A11PI2614/A2/A et B
Rue Nicolas Appert	262+063	01/01/1987	Passage inférieur	A11PI2620/A1B/A et B

Il convient donc d'établir une convention permettant de déterminer les obligations respectives de COFIROUTE et de la Ville d'Angers, en matière de :

- Surveillance,
- Entretien,
- Exploitation
- Toutes réparations nécessaires au maintien des parties d'ouvrages en service,
- Renouvellement des parties d'ouvrages avec leurs capacités initiales en fin de vie.

La convention est conclue à la date de sa signature par les parties, jusqu'à la date de fin du contrat de concession de COFIROUTE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mai 2018
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 15 mai 2018

DELIBERE

Approuve la convention avec COFIROUTE pour la gestion des rétablissements de communication, Route de Briollay et rue Nicolas Appert.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Jean-Marc VERCHÈRE : Nous vous proposons de passer, un peu en régularisation, 2 conventions avec Cofiroute pour les ouvrages d'art, passage inférieur, que la Ville a sous l'autoroute ; c'est à la fois la route de Briollay et la rue Nicolas Appert, c'est près de Conforama. Ces 2 ouvrages d'art n'avaient pas fait l'objet de ces conventions traditionnelles qui prévoient les charges de chacun en cas d'évolution.

Monsieur le Maire : Là aussi, je pense qu'il n'y a évidemment aucune difficulté. Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2018-231 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-232

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine

Apaisement des voies des Berges - sections Saint Serge et Baumette - Marchés de travaux - Avenants n°1 aux marchés de travaux des lots 0 et 2

Rapporteur :Daniel DIMICOLI

EXPOSE

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet Angers Cœur de Maine visant à la fois à redynamiser le centre-ville et à permettre aux angevins de redécouvrir les sites fondateurs de leur ville, les rives de Maine en particulier, la Collectivité a engagé un programme d'apaisement de la voie des berges sur les sections Saint Serge au Nord et Baumette au Sud, et ce, en complément des interventions programmées sur les sites Centre-ville Maine et Ligny – Jean-Turc.

Par délibération du 28 novembre 2016, la Ville d'Angers a confié ce projet à la Société Publique Locale ALTER PUBLIC.

La délibération du 25 septembre 2017 a autorisé ALTER Public, mandataire agissant au nom et pour le compte de la Ville, à lancer les procédures de consultation des entreprises et à signer le marché de travaux, décomposé en 3 lots, à l'issue de la consultation dans le respect de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux d'un montant de 1 200 000 € HT.

Un avenant N°1 au mandat d'études ayant pour objet une augmentation du budget initial suite à une évolution du projet passé de 1 701 000 € HT à 1 850 000 € HT a été adopté par délibération du 18 décembre 2017. Par ailleurs, les marchés ayant été attribués pour un montant estimatif total de 1 454 769, 20 € HT, cette délibération a autorisé leur signature par ALTER Public. Elle a également modifié la dénomination et la numérotation des lots attribués comme suit :

- Lot 0 : Signalisation de chantier – Signalisations horizontale et verticale attribué à l'entreprise ESVIA, ZA La Claverie II, 12 rue Léonard de VINCI, 49070 Saint-Jean-de-Linières pour un montant estimatif de 336.150,55 € HT

- Lot 1 : Terrassements, voirie, réseaux attribué à l'entreprise EUROVIA, Route de Beaufort, 49181 Saint-Barthélemy-d'Anjou pour un montant estimatif de 732 804,44 € HT

- Lot 2 : Espaces verts attribué à l'entreprise ID VERDE, 11 rue du Pâtis, 49124 Saint-Barthélemy-d'Anjou pour un montant estimatif de 385.814,39 € HT

Au cours des travaux, des adaptations du projet et des travaux complémentaires demandés par le maître d'ouvrage ont été nécessaires pour mener à terme cette opération ayant pour conséquence la création de prix nouveaux pour les 3 lots et des augmentations du montant des marchés pour les lots 0 et 2

Concernant le lot 0, des balisages complémentaires et des travaux de signalisation ont été nécessaires entraînant une augmentation du montant du marché de 19 525,32 € HT. Pour le lot 2, des compléments de travaux demandés par le maître d'ouvrage concernant notamment des travaux d'arrosage complémentaire sur le secteur Roi de Pologne et des plantations quai Gambetta ont entraîné une augmentation du montant du marché de 35 570,88 € HT.

Ces dépenses supplémentaires ne modifient pas l'enveloppe financière prévisionnelle du mandat, telle que approuvée par délibération au Conseil municipal du 18 décembre 2017..

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment l'article 17,
Vu la délibération DEL-2016-605 du 28 novembre 2016, approuvant le mandat pour la réalisation des études et travaux d'apaisement de la voie des berges sections Saint Serge- Baumette avec ALTER Public
Vu la délibération DEL-2017-410 du 25 septembre 2017, autorisant ALTER Public à signer les marchés de travaux.
Vu la délibération DEL-2017-628 du 18 décembre 2017, autorisant ALTER Public à signer les nouveaux marchés de travaux.

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mai 2018
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 15 mai 2018
Considérant l'avis du comité de suivi du 14 mai 2018

DELIBERE

Autorise ALTER Public, mandataire agissant au nom et pour le compte de la Ville, à signer l'avenant n°1 pour le lot 0 : Signalisation de chantier – Signalisations horizontale et verticale, passé avec ESVIA.

Autorise ALTER Public, mandataire agissant au nom et pour le compte de la Ville, à signer l'avenant n°1 pour le lot 2 : Espaces verts, passé avec ID Verdé.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivant.

Daniel DIMICOLI : Il s'agit des travaux d'apaisement des voies sur berges et de deux avenants concernant 2 lots pour un montant de 19 525,32 € pour des balisages complémentaires et travaux de signalisation qui ont été rendus nécessaires. Pour le lot n° 2, il s'agit de compléments de travaux demandés par le maître d'ouvrage concernant notamment des travaux d'arrosage complémentaires sur le secteur Roi de Pologne et des plantations quai Gambetta pour un montant de 35 570,88 €. Je vous demande donc de bien vouloir approuver ces deux avenants et autoriser ALTER Public à les signer.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je passe la parole à Monsieur Gilles MAHÉ.

Gilles MAHÉ : Vous le savez parce que ce sont des choses qui sont actées entre nous, nous ne partageons absolument pas ce projet d'aménagement sur ce secteur, donc nous voterons contre cette délibération. C'est vrai qu'à l'heure où, en termes de voies des berges, on parle plutôt de reconquête de berges dans moult projets d'aménagement. Ce maintien de la 2x2 en bordure de rivière, ce n'est pas un projet qui nous convient et que nous partageons et nous continuerons de voter contre.

Monsieur le Maire : J'aimerais tellement vous faire plaisir. Mais la perspective de se dire qu'il faudrait attendre 2040 pour commencer à apaiser les voies sur berges a expliqué pourquoi on avait proposé aux Angevins, et qui l'ont validé, un autre choix. Rendez-vous dans un an et demi pour déjà regarder ce que cela donne.

Je veux quand même vous dire, à ce stade, que je vous donne rendez-vous tous le 20 juin, puisque ce sera avant le prochain Conseil municipal. Vous pourrez ainsi constater, au niveau de la Promenade Jean Turc, ce que donne déjà la reconquête d'une partie de cet espace en ayant conservé les 2x2 puisqu'on a l'obligation aujourd'hui en termes de flux, mais en ayant déjà empiété sur une partie de la chaussée. Et

vous verrez, le 20 juin, la manière dont la reconquête de ces espaces et y compris, bientôt, les conséquences en termes de diminution du bruit liée à la couverture des voies sur berges. La couverture paysagère des voies sur berges, permettra, je pense, de changer le regard de nombreux Angevins. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas.

Délibération n° DEL-2018-232 : le Conseil Adopte à la majorité
Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON.

Délibération n° DEL-2018-233

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Pilotage de la politique : Direction Générale

Terrain de hockey sur gazon et Centre de Congrès - Convention d'attribution de fonds de concours - Approbation

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

Le projet de territoire 2016-2030 d'Angers Loire Métropole a notamment pour ambition le renforcement de son attractivité. Il vise à repenser les formes d'accès aux équipements, en améliorant l'accessibilité à l'offre, en innovant pour consolider cette offre et répondre aux parcours et aux modes de vie des habitants.

Aussi, un dispositif de fonds de concours a été mis en place, pour les équipements culturels et sportifs contribuant au rayonnement du territoire.

Peuvent bénéficier de fonds de concours, les équipements répondant aux critères cumulatifs suivants :
- l'unicité sur le territoire d'Angers Loire Métropole
- la fréquentation par des habitants de l'ensemble du territoire d'Angers Loire Métropole et d'au-delà
- l'accueil d'évènements d'envergure nationale.

Si l'équipement bénéficie d'un fonds de concours d'Angers Loire Métropole, le fonds de concours ne peut pas dépasser le financement assuré, hors subventions, par la commune bénéficiaire du fonds de concours.

Dans ce cadre, Angers Loire Métropole a été sollicité pour les projets suivants concernant la Ville d'Angers :

- Terrain de hockey sur gazon

Sur le territoire d'Angers Loire Métropole, il n'existe qu'un seul terrain de hockey sur gazon, situé au Parc des Sports du Lac de Maine J. et R. Mikulak. L'évolution du club résident au plus haut niveau de championnat nécessite un équipement en synthétique arrosé dont le budget de réalisation est important.
Le montant global de l'opération est de 800 000 € HT.

- Centre de congrès

Le Centre de Congrès d'Angers, construit en 1983, doit être remis aux normes et entièrement modernisé et réaménagé. Une nouvelle salle polyvalente de 400 m^2, totalement vitrée et ouverte sur le jardin, doit être créée ainsi que le réaménagement du grand auditorium. Le montant global de l'opération est de 18 000 000 € HT.

Sur la base d'une participation de 30% du montant global hors taxe, les fonds de concours proposés sont les suivants :

Terrain de hockey sur gazon..... 240 000 €
Centre de congrès ..... 5 400 000 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mai 2018

DELIBERE

Approuve les conventions à intervenir avec Angers Loire Métropole concernant le terrain de hockey sur gazon pour un montant de 240 000 € et le centre de Congrès pour un montant de 5 400 000 €.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ces conventions,

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Jean-Marc VERCHÈRE : Je vous propose de nous autoriser à signer une convention d'attribution de fonds de concours avec Angers Loire Métropole. Vous savez que la Communauté urbaine, pour des investissements d'intérêt supra-communal ayant une vocation de rayonnement étant unique sur le territoire, la Communauté urbaine attribue à ces communes, pour ces investissements, un fonds de concours de 30 %. C'est le cas pour 2 opérations d'importance comme la rénovation du terrain de hockey sur gazon, du stade Mikulak, l'investissement étant de 800 000 € et la participation de 240 000 €, et c'est aussi le cas pour les 18 millions de travaux du Centre des Congrès à hauteur de 5,4 millions.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je passe la parole à M. Antony TAILLEFAIT.

Antony TAILLEFAIT : Monsieur VERCHÈRE, nous avons eu un échange en Commission. Vous confirmez bien que le fonds de concours de la Communauté urbaine à propos du Centre de Congrès n'est pas lié à la prise en charge, par cette Communauté urbaine, du surcoût des travaux liés à votre découverte dans le Centre des Congrès ? Nous sommes bien d'accord ?

Monsieur le Maire : Si c'était le cas, on ferait une bonne opération parce que je vous rappelle qu'on s'attend à 350 000 € de dépenses. Si la Communauté urbaine compensait à hauteur de 5,4 millions 350 000 € de mauvaises nouvelles, ça vaudrait presque le coup de trouver de l'amiante dans le Hall de l'Hôtel de Ville. Et à ce moment-là, de recourir au même type de convention. C'est tout simplement l'application du règlement qu'on a pris. Vous savez qu'on s'est arrêté au milieu du chemin, à l'échelle de la Communauté urbaine, sur le fait de savoir jusqu'où il fallait aller au titre des compétences culturelles et sportives. La décision qu'on a prise c'est de dire que, en 2020, à l'issue des prochaines élections municipales, il y aurait matière à ce que les équipes qui gagneront les élections dans les 30 communes d'Angers Loire Métropole puissent s'interroger, en termes de clause de revoyure. Sur le fait de savoir s'il faut aller plus loin sur le plan culturel et sur le plan sportif, peut-être même d'ailleurs si la logique de métropolisation ne doit pas, à un moment ou à un autre, interroger notre territoire quand on voit ce qui se passe pour un certain nombre d'agglomérations du même type. Mais que, dans l'attente, là où il y avait des projets qui concernaient des bâtiments qui étaient uniques à l'échelle du territoire, il y avait une logique à ce que, dans la limite de 30 %, il puisse y avoir un appui de la Communauté urbaine. C'est le cas pour Angers, évidemment, avec des montants qui sont importants. C'est le cas aussi pour d'autres opérations à l'échelle du territoire, je pense au baseball à Saint-Barthélemy, à des travaux sur l'Arena à Trélazé, à une salle d'escalade à Avrillé.

Et en ce qui concerne le hockey sur gazon, c'est lié, c'est un sujet qu'on a déjà évoqué ici une ou deux fois, au fait que l'inventivité des fédérations professionnelles est telle que chacun écrit sa propre norme. Pour accéder au niveau supérieur de hockey sur gazon, notre équipe doit bénéficier de ce qu'on appelle un terrain mouillé, c'est-à-dire un synthétique qui soit mouillé en début de match et au moment des mi-temps pour que le jeu se déroule de manière plus rapide. Un synthétique qui doit théoriquement être bleu pour que la balle se voie mieux et pour faire en sorte que, quand il y a des retransmissions télé de ce sport, les choses se voient bien. Je ne pense pas qu'on soit vraiment sur le point, si vous voulez, de téléviser les

rencontres du Lac de Maine, mais les normes de la fédération sportive sont celles-là. Et donc, l'idée, à un moment, c'est de se dire il y aura qu'un seul terrain qui sera homologué pour faire de la N1 à l'échelle de la totalité de la Communauté urbaine.

La Ville continue, aujourd'hui, à prendre en charge 100 % des dépenses de fonctionnement du club, mais elle est accompagnée à hauteur de 30 % sur les travaux d'investissements de mise aux normes de cet équipement exceptionnel. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-233 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-234

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Commande publique

Réparations et maintenance dans les bâtiments - Groupements de commandes - Marchés passés avec la SDEL ENERGIS - Avenants de transfert - Approbation.

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

Dans le cadre d'un groupement de commandes constitué, le 8 mars 2013 avec Angers Loire Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale d'Angers (CCAS) et l'EPCC Le Quai, un accord-cadre a été passé pour les travaux de réparation dans les bâtiments.

La société SDEL ENERGIS est attributaire du lot n° 12 « Electricité courants forts-courants faibles » de l'accord cadre et du marché subséquent périodique n°4.

La société SDEL ENERGIS cède son fonds de commerce à la société CEGELEC Loire OCEAN sis 3 rue de l'Ardelière à Beaucouzé.

Il convient de prendre acte de cette modification par voie d'avenant n° 2 à l'accord cadre des travaux de réparation dans les bâtiments (lot 12), et par voie d'avenant n°1 au marché subséquent.

Conformément à la convention de groupement, lorsque tous les membres sont concernés par un avenant non financier, c'est le coordonnateur qui en assure la gestion pour le compte de tous les membres, sans accord exprès de leur part. C'est la Ville d'Angers qui est coordonnateur de ce groupement.

Les clauses des accords-cadres et des marchés subséquents restent inchangées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mai 2018

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer, pour le compte des tous les membres du groupement de commandes l'avenant n°2 à l'accord cadre des travaux de réparation dans les bâtiments (lot 12), l'avenant n°1 au marché subséquent n°4, prenant acte de la cession des éléments d'actifs corporels et incorporels de la société SDEL ENERGIS, au profit de la société CEGELEC LOIRE OCEAN, pour l'exécution des travaux de réparation dans les bâtiments.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Jean-Marc VERCHÈRE : Je vous propose de prendre en compte, pour le marché d'électricité et de réparation maintenance dans les bâtiments, le fait que la société CEGELEC LOIRE OCEAN a racheté SDEL ENERGIS, et donc nous transférons le marché correspondant.

Monsieur le Maire : Pas de remarque, évidemment. Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2018-234 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-235

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Commande publique

Courtage d'enchères pour la vente de biens de la Ville d'Angers - Liste des matériels soumis à la vente - Approbation

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

La Ville d'Angers souhaite vendre par voie d'enchères tous les types de biens réformés autorisés par la loi. La réalisation des ventes par ce procédé a notamment pour objectif la transparence des transactions par la participation ouverte à tout internaute.

La société Webenchères met à disposition de la Ville d'Angers une solution en ligne de courtage d'enchères.

Une liste de matériels est soumise ce jour à approbation. Elle comporte la description du produit, l'état sommaire de son fonctionnement, son prix minimal et sa mise à prix. La vente se réalisera sur cette base, en l'état et sans garantie.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL-2017-251 du Conseil municipal du 29 mai 2017,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mai 2018

DELIBERE

Approuve la liste des matériels mentionnée en annexe pour la soumettre à la vente par voie de courtage d'enchères en ligne.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à conclure la vente de chaque bien au prix de la meilleure enchère et à signer les actes de vente correspondants.

Impute les dépenses et les recettes au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Jean-Marc VERCHÈRE : Il s'agit de la délibération mensuelle de courtage d'enchères pour la vente de biens.

Monsieur le Maire : Si vous avez des questions, nous les prenons. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Délibération n° DEL-2018-235 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-236

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Cité de la Solidarité et de la Vie Associative - Contentieux - Désordres sur chambres froides et pertes alimentaires des associations caritatives - Protocole transactionnel - Approbation

Rapporteur :Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

En 2011, la Cité de la Solidarité et de la Vie associative a été réalisée, en réhabilitant le bâtiment principal des anciens abattoirs situé 56 boulevard du Doyenné à Angers.

Des marchés ont été passés pour cette opération avec notamment :

- La SARL d'architecture CRESPY et AUMONT assistée du BET Fluides AB INGENIERIE pour la maîtrise d'oeuvre,
- La Société CESBRON pour le lot n°14 « Chambres froides »,
- La Société SDEL ENERGIS pour le lot n°15 « Electricité courants forts et faibles ».

La réception de ces travaux a été prononcée le 16 juillet 2013 avec réserves, lesquelles ont été levées.

Parallèlement, un marché de télésurveillance de la Cité de la Solidarité et de la Vie associative a été confié à la Société GIP LR qui a sous-traité sa prestation à la Société GIP GRAND OUEST.

Depuis l'ouverture de la Cité, une partie de ses locaux est mise à la disposition des associations caritatives, la Banque Alimentaire de Maine-et-Loire, les Restaurants du Coeur de Maine-et-Loire et le Secours Populaire Français, qui notamment y stockent des denrées alimentaires dans les chambres froides.

Les 23 décembre 2013 et 3 février 2014, une élévation de la température des chambres froides non suivie du déclenchement des alarmes, a provoqué la perte de la quasi-totalité des denrées alimentaires.

Le coût de ces pertes a été évalué contradictoirement à la somme de 243 598,79 € (100 175,78 € pour le premier sinistre et 143 423,01 € pour le second).

Les démarches amiables entreprises pour établir les responsabilités encourues n'ayant pas abouti, une expertise judiciaire a été sollicitée par la Ville d'Angers.

Sur la base du rapport de l'expert judiciaire du 24 janvier 2017, l'ensemble des parties a convenu de régler ce différend à l'amiable et d'établir un protocole transactionnel.

La totalité du coût de ces sinistres, comprenant les préjudices subis par les associations, les travaux de reprise que la Ville a fait réaliser et les frais et honoraires d'expertise judiciaire, s'élève à 258 931,45 € et sera pris en charge selon les responsabilités établies de la façon suivante :

- La Société GIP LR : ..... 73 652,02 €
- La Société CESBRON : ..... 66 746,57 €
- La Société SDEL ENERGIS : ..... 66 746,57 €
- La Société AB INGENIERIE : ..... 37 055,89 €
- La SMACL, assureur de la Ville : 14 730,40 € au titre des 10% de responsabilité mis à la charge de la Ville pour le deuxième sinistre.

Les Sociétés GIP LR, CESBRON, SDEL ENERGIS et AB INGENIERIE s'engagent en conséquence à verser la somme de 236 630,45 € à la SMACL, celle-ci ayant déjà indemnisé les associations et réglé les frais et honoraires d'expertise judiciaire, ainsi que la somme de 7 570,60 € à la Ville d'Angers correspondant aux travaux de reprise réalisés.

En contrepartie, la Ville d'Angers et la SMACL s'engagent à renoncer à toute action contentieuse à l'encontre des Sociétés GIP LR, CESBRON, SDEL ENERGIS et AB INGENIERIE du fait des désordres et leurs conséquences, objet de l'expertise judiciaire.

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mai 2018

DELIBERE

Approuve le protocole transactionnel établi avec les Sociétés GIP LR, CESBRON, SDEL ENERGIS, AB INGENIERIE et la SMACL.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer.

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Jean-Marc VERCHÈRE : Fin 2013 et début 2014, à 2 reprises, en décembre et en janvier, nous avons eu un sinistre lourd à la Cité des Associations dans la partie sous-sol et chambres froides, et chambres froid négatif et froid positif, qui ont amené à des destructions de matière alimentaire chez les occupants aux Restos du Cœur, Banque Alimentaire, et autres. Donc c'est un coût de sinistres de 243 000 €. La perte a été évaluée par les assurances et par les experts à ce moment-là : un premier sinistre de 100 000 € en 2013 ; un deuxième sinistre le 3 février 2014, de 143 000 €. Après intervention des assurances des uns et des autres, nous vous proposons le protocole transactionnel qui met fin à l'ensemble de ce contentieux en faisant régler, par les assurances de chacune des entreprises, l'ensemble du sinistre, sachant que la Ville a son assurance pour 14 000 € au titre de 10 % de responsabilité mis à sa charge sur le deuxième sinistre.

Monsieur le Maire : Je pense que, mes chers collègues, tout le monde se réjouit évidemment de cet épilogue heureux qui fait que ce ne sont pas les finances communales qui seront appelées à la rescousse à l'arrivée et qu'il y aura bien un remboursement des sommes qu'ont été engagées. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-236 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-237

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Développement durable

Rapport sur la situation en matière de développement durable en 2017 - Présentation de la septième édition.

Rapporteur :Isabelle LE MANIO

EXPOSE

L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, soumet les collectivités territoriales à la présentation, préalablement aux débats sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Ce rapport s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'information à destination des citoyens, afin de favoriser une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux. Construit selon une trame issue du cadre de référence national, il présente au regard des finalités du développement durable, les documents suivants :

- Un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par la collectivité sur son territoire, ainsi que leurs modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation
- Un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, ainsi que leurs modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation.

Les 5 finalités du développement durable définies par le décret sont les suivants :

- La lutte contre le changement climatique,
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- La cohésion sociale et la solidarité entre les générations et les territoires,
- L'épanouissement de tous les êtres vivants,
- Une dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsables.

Il se décline en 2 versions :

- Une version « grand public » synthétique plus accessible où sont mises en exergue certaines actions de la Ville d'Angers. Elle permet de mettre en lumière la dynamique locale,
- Une version annexe détaillée qui comprend l'ensemble des actions menées en 2017 par la Ville d'Angers. Elle permet d'avoir une vision approfondie du travail mené sur l'année spécifiquement par la Ville d'Angers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mai 2018
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 15 mai 2018

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable en 2017.

Isabelle LE MANIO : Le rapport de développement durable est évidemment visible sur le site de la Ville d'Angers, il est aussi en papier, le moins possible en papier, évidemment, pour faire du développement durable. Je vais vous présenter les axes principaux avec l'objectif, comme nous l'avons fait les années précédentes, d'essayer de faire un comparatif soit par rapport aux années précédentes pour voir où on en était ou cette année, on a essayé aussi de comparer avec les autres villes pour voir où on en était et où on se situait dans ce domaine. Alors, il faut rappeler que ce rapport est fait en relation avec les autres communes d'Angers Loire Métropole puisque je travaille en relation avec le Vice-Président en charge de l'environnement dans ce domaine-là et que, pour nous, évidemment, l'environnement, ce n'est pas que la commune d'Angers, mais c'est la commune d'Angers et les communes aux alentours, c'est logique en termes de pollution, notamment.

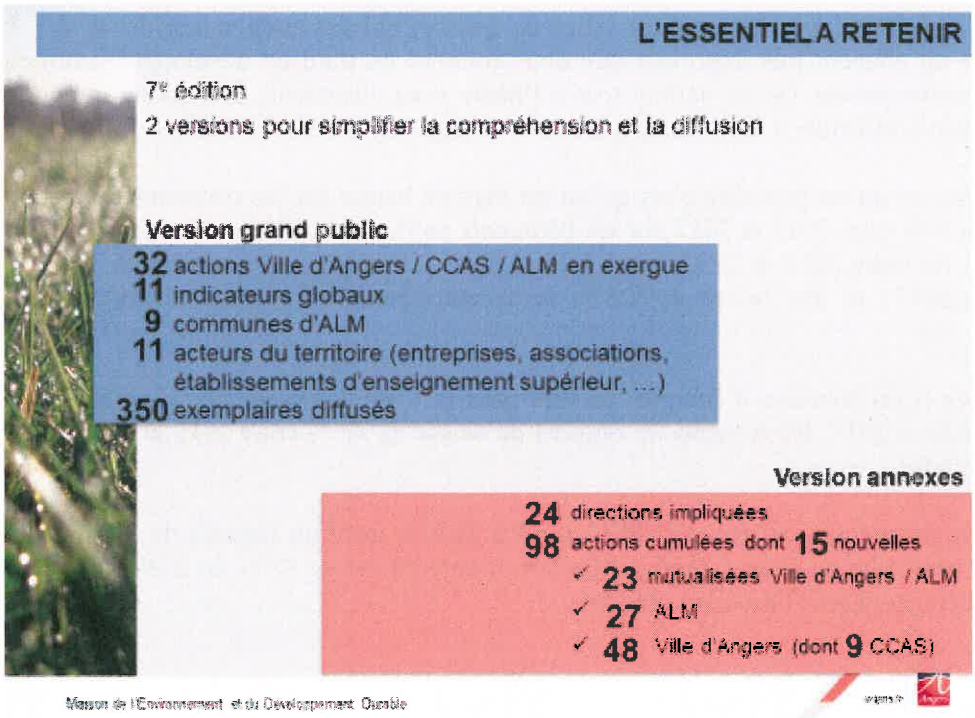

La version publique, c'est 32 actions sur la Ville d'Angers, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et Angers Loire Métropole (ALM), on a 11 indicateurs globaux, et on travaille avec 9 communes d'ALM. Il faut aussi dire que nous travaillons aussi en relation avec les entreprises et des établissements supérieurs

et associations, comme on pourra le voir plus tard. Beaucoup de Directions sont impliquées dans ce travail puisqu'il faut récupérer toutes les actions qui sont effectuées et puis les coter.

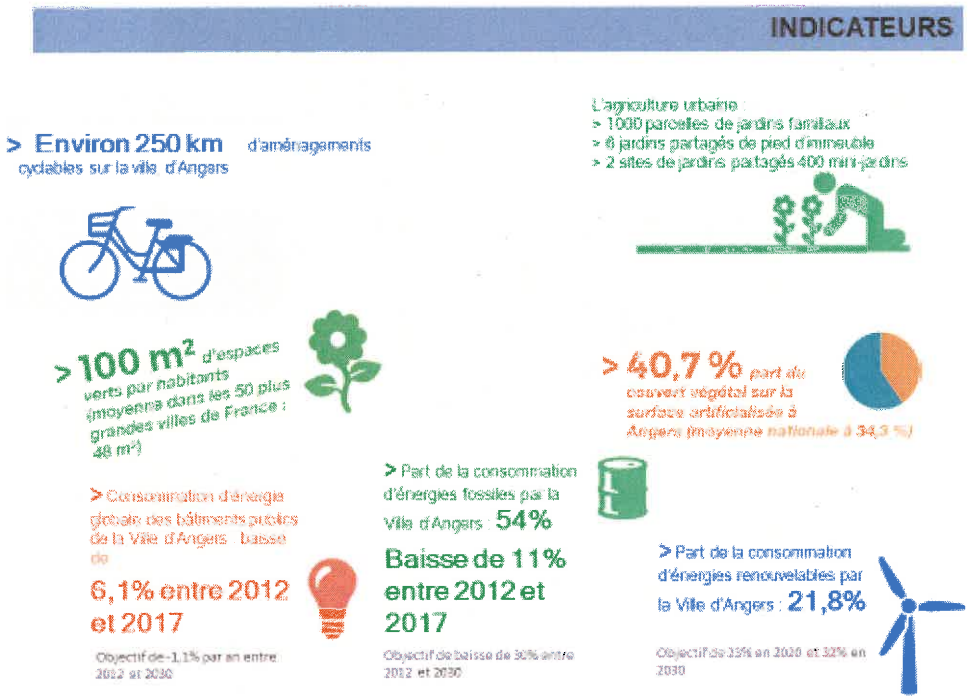

Ce qui est important, c'est effectivement les 250 km de pistes d'aménagement, de pistes cyclables. Les 100 m² d'espaces verts, on est habitués à cela sur la Ville d'Angers, mais je trouvais que c'était intéressant de mettre la moyenne, pour les grandes villes en France, qui est simplement de 48 m². L'agriculture urbaine, c'est un élément très important que nous sommes en train de développer énormément dans la Ville depuis notre arrivée. On en parlera tout à l'heure avec, justement, une action importante que nous sommes en train d'effectuer à la Roseraie avec mon collègue Alain AUGELLE.

Sur les chiffres, ce qu'on peut dire c'est qu'on est bien en baisse sur les consommations d'énergies avec une baisse de 6 % entre 2012 et 2017 sur les bâtiments publics de la Ville d'Angers, avec un objectif de moins 1 % / an entre 2012 et 2030, on est bien placé ; 1,4 % de consommation brute de chauffage entre 2016 et 2017 ; et une baisse de 2,6 % de la consommation brute d'électricité aussi entre 2016 et 2017.

Pour la part de consommation d'énergies fossiles pour la Ville d'Angers, 50 %, ce qui est une baisse de 11 % entre 2012 et 2017. Nous avons un objectif de baisse de 30 % entre 2012 et 2030, donc on est bien dans nos objectifs.

Sur la part de consommation renouvelable, on est à 21,8 % avec un objectif de 23 % en 2020, on peut espérer largement aller au-dessus de nos objectifs. L'objectif est de 32 % en 2030 ; il faut espérer qu'on puisse atteindre cet objectif beaucoup plus tôt.

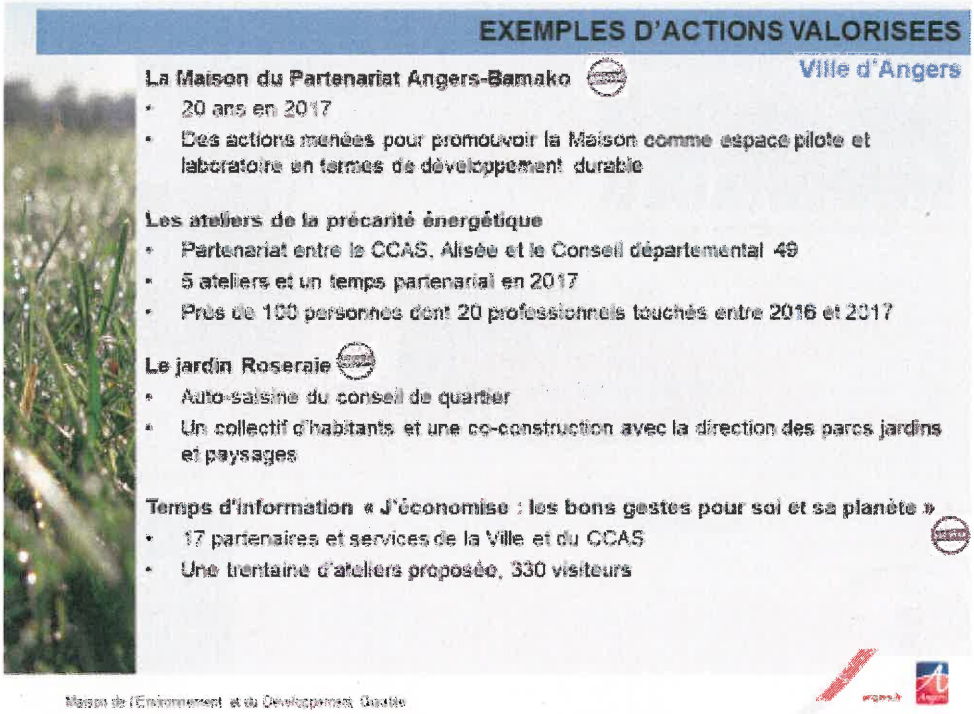

Alors, des actions à valoriser : l'idée, c'est, tous les ans, de vous présenter de nouvelles actions. Je vais vous parler du jardin de la Roseraie. Ce qui est intéressant dans ce projet de la Roseraie, c'est qu'il y a une consultation du Conseil des quartiers sur ce jardin de la Roseraie qui mérite aujourd'hui plus le nom de jardin des Roseraies puisqu'il renferme vraiment beaucoup de rosiers. Et donc, l'idée des habitants, c'est de reprendre un esprit de jardin dans le jardin de la Roseraie avec un jardin partagé plutôt axé fleurs, plutôt que cultures potagères comme habituellement, et donc on travaille avec l'ensemble du Conseil de quartier, des associations, sur ce projet, avec une mise en place des premiers travaux qui vont se dérouler cet été, au mois de juillet-août, avec des jeunes de Wigan et de Bamako qui vont pouvoir venir travailler sur ce projet avec nous.

Autre atelier que l'on peut citer : c'est la lutte contre la précarité énergétique. C'est très important. On a travaillé, avec le CCAS, à la mise en place d'un partenariat avec l'association Alisée et le Conseil départemental. C'est dans ce cadre qu'en 2017, 5 ateliers de la précarité et un temps partenarial avec 5 partenaires animant des stands autour de la réduction de ces fractures et des éco-gestes ou encore de l'énergie, de l'eau, de la qualité de l'air intérieure dans son logement ont été organisés. Au total, près de 100 personnes, dont 20 professionnels, ont pu en bénéficier entre 2016 et 2017. Ce dispositif sera reconduit en 2018 avec notamment un nouveau partenariat avec Angers Loire Métropole, le CCAS et l'association Unis-Cité.

On peut parler aussi de la Maison du Partenariat, mais vous en avez parlé tout à l'heure. Beaucoup de choses ont été menées en 2017 avec un espace pilote, en matière de développement durable, en aménageant des potagers et planter des arbres fruitiers qui permettent d'approvisionner la cuisine de la Maison de Bamako. Donc, dans ce cadre-là, on a travaillé avec eux sur le travail aussi du compostage et du tri de déchets.

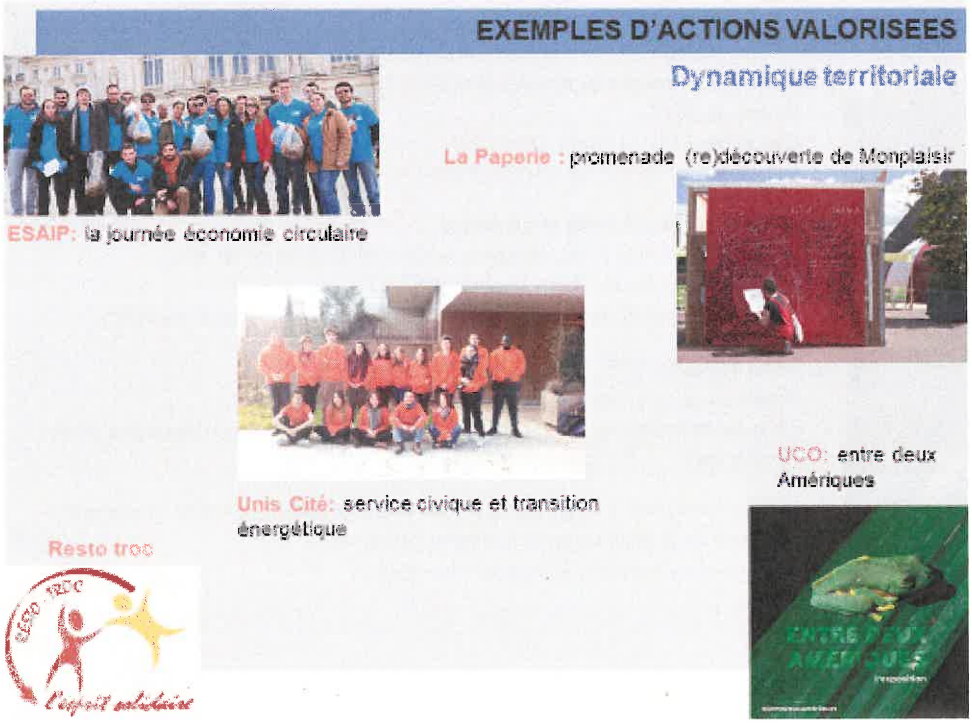

Quelques exemples en images d'actions valorisées, avec les Zones d'Education Prioritaires (ZEP), sur un travail sur la journée d'économie circulaire et aussi sur un travail sur la récupération de mégots qui était intéressant ; à la Paperie, promenade découverte à Monplaisir. L'idée était de faire des promenades découvertes de Monplaisir avec des habitants sans handicap particulier et des habitants qui avaient un handicap visuel. Et puis, l'idée était de comparer et de travailler sur le sens, sur l'odeur, sur ce qu'on avait pu entendre et voir et ressentir. C'est quelque chose qui a été mis en place et qu'on va refaire parce que c'était fort intéressant et ça a vraiment beaucoup plu. Voilà pour les exemples, et vous allez en retrouver beaucoup, de toute façon, dans le rapport annuel si vous le souhaitez.

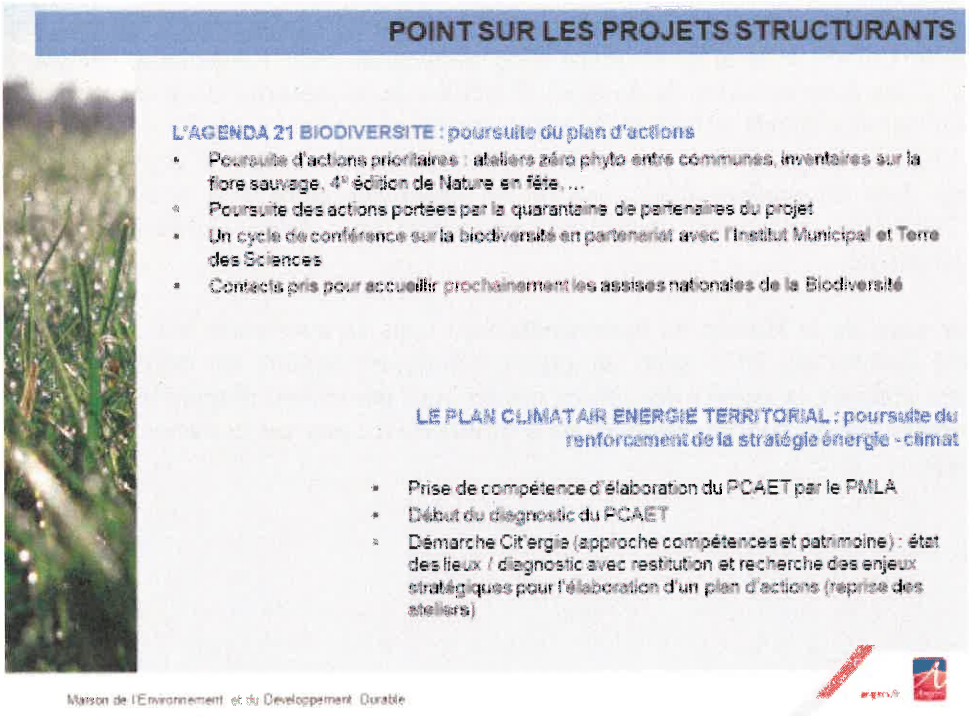

S'agissant de la poursuite des actions, beaucoup vont être reproduites et que l'on va remettre en place. 2019 va être le zéro phyto pour tous, et donc, évidemment, en 2018, on travaille énormément avec les communes pour préparer les habitants à ce changement qui est un changement totalement nécessaire pour améliorer la biodiversité et pour retrouver cette biodiversité. C'est quelque chose qui va nous permettre d'avoir plein d'actions sur Angers et dans la Communauté urbaine. Et puis, nous allons mettre en place et continuer à mettre en place les éditions de la « Nature en fête » qui vont se dérouler en juin. On va également continuer les conférences sur la biodiversité, on les avait démarrées l'année dernière avec une réunion notamment place Saint-Éloi. On va continuer ce travail avec l'Institut Municipal et Terre des Sciences. On voit que de plus en plus d'habitants sont intéressés par ce projet et donc on va continuer. Et l'année prochaine, normalement, on devrait pouvoir accueillir l'Assise Nationale de la Biodiversité à Angers. Ce sera aussi un moment où on va pouvoir faire vivre notre rapport de développement durable et travailler beaucoup plus avec les habitants sur ce grand événement qui va se faire sur Angers.

Sur le Plan Climat Énergie Territorial, on a un nouveau projet sur la période 2017-2020 que l'on va pouvoir développer, avec une démarche « Cit'ergie » qui est très importante, que je voulais mettre en exergue, qui est un état des lieux diagnostique avec la restitution et les recherches d'enjeux stratégiques pour l'élaboration de plan d'action, et avec nos objectifs de 2020-2030, d'améliorer la baisse d'énergie.

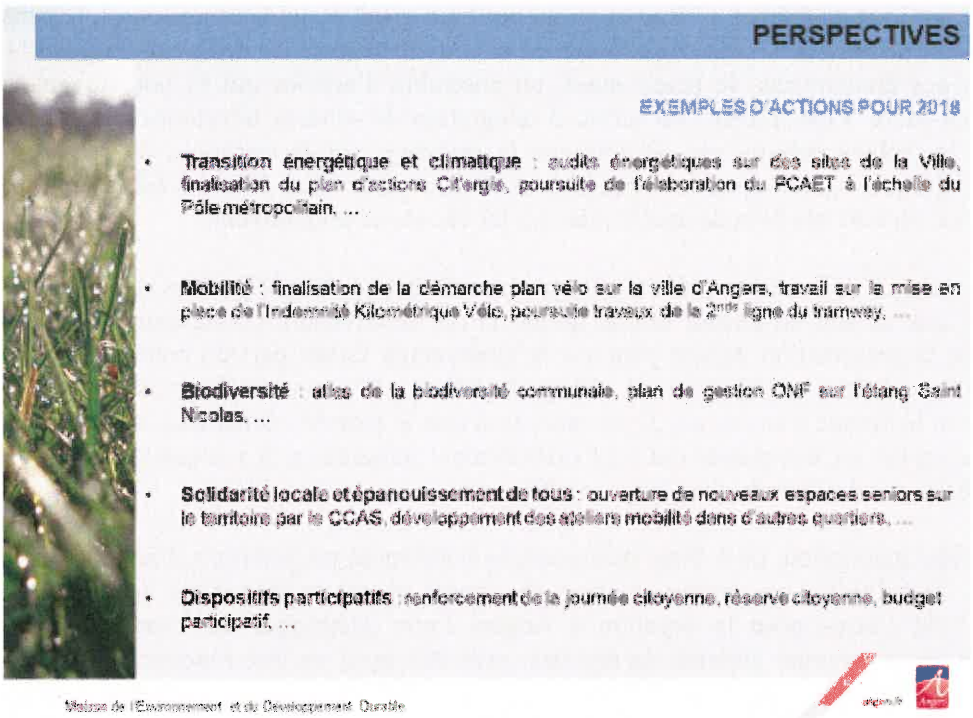

Sur les exemples d'actions pour 2018 qui sont mises en place, on a notre transition énergétique; la mobilité avec la finalisation de la démarche plan vélo sur la ville d'Angers et le travail qui va être mis en place avec l'indemnité kilométrique. C'est évidemment important ; la poursuite des travaux du tramway ; en biodiversité, on va avoir l'atlas de la biodiversité communale et puis le plan de gestion de l'Office National des Forêts (ONF) sur l'étang Saint-Nicolas. Si vous êtes allés faire des balades autour de l'étang Saint-Nicolas, vous avez vu qu'un grand chantier est en cours. Solidarité locale et épanouissement de tous avec l'ouverture de nouveaux espaces seniors sur les territoires, par le CCAS, avec notamment des développements d'ateliers de mobilité. Et puis, tous les dispositifs participatifs avec le renouvellement du Conseil Local, renforcement de la Journée Citoyenne, c'était un bon exemple hier avec le succès que l'on a vu.

Monsieur le Maire : Merci, Madame LE MANIO, pour la présentation condensée et synthétique d'une partie de ce rapport annuel sur le développement durable. Merci évidemment aussi à l'ensemble des services qui suivent les indicateurs et qui travaillent sur l'ensemble de ces questions. Et je laisse maintenant la parole à ceux qui le souhaitent. D'abord Monsieur MAHÉ, puis Monsieur PAGANO.

Gilles MAHÉ : Bien évidemment, nous prendrons acte de la présentation de ce rapport. Je lisais, dans votre première diapo, « 7e édition », donc on voit qu'on s'inscrit bien, et la dynamique et les actions que vous déclinez, s'inscrivent bien dans une continuité. Et c'est vrai que cette continuité est issue aussi d'un volontarisme politique à pouvoir infléchir sur nos politiques publiques dans les différents domaines à l'aune des événements, qu'ils soient climatiques, qu'ils soient de l'ordre de la biodiversité, pour que, dans ces politiques, tant celles dont on a le contrôle dans le cadre de nos compétences, compétence Ville, compétence Angers Loire Métropole, mais aussi auprès du territoire et de nos concitoyens, et donc des déclinaisons d'un ensemble d'actions. Pour cela, il y a un ensemble d'outils qui poursuivent leur vie, qui continuent à être déclinés : ça a été les agendas développement durable, pendant un moment ; ça a été les adoptions Plan Climat Énergie Territorial qui ont été adoptées ; plan biodiversité ; ça a été, sur notre territoire, après les expérimentations d'intégration au développement durable dans des constructions, ce qu'on a appelé la « haute qualité environnementale » qui s'est traduite ensuite en règlementation thermique, etc; ça a été sur les aspects d'aménagement ; ça a été, à l'échelle de notre territoire, la poursuite du maillage en termes de réseaux de chaleur à l'échelle de notre territoire ; à partir de l'outil Agence Locale de l'Énergie et du Climat. C'était aussi un outil qui visait et qui continue aussi, je pense, à pouvoir amener de l'information, de la prise de conscience et pouvoir fédérer les différents dispositifs qui peuvent accompagner nos concitoyens. Je pense aussi, un ensemble d'actions qui se poursuivent, et je regarde Monsieur Jean-Marc VERCHERE, au terme d'intégration de critères développement durable dans nos achats, dans les achats publics, etc. Et toujours la présence, sur le territoire, du réseau Grand Ouest, commande publique, développement durable, dont Monsieur Jean-Marc VERCHÈRE est le Vice-Président. Donc on voit très bien de quelle manière les choses se poursuivent.

Maintenant, et cela a déjà été évoqué, on sait qu'on est dans une situation où les urgences apparaissent de plus en plus, que ce soit en termes climat qu'en termes biodiversité et, récemment, Monsieur Nicolas HULOT, avec la présentation de son plan sur la biodiversité faisait part du commentaire que c'était un dispositif qu'il souhaitait promouvoir au niveau de l'État. Mais que malheureusement, je reprends son expression, tout le monde s'en foutait. Je ne sais pas si tout le monde, réellement, s'en fout, mais c'est vrai que, parce qu'on est sur des choses qui sont difficilement intégrables, il y a quand même une défense un petit peu globale, sur des choses que l'on ne maîtrise pas.

Donc, dans cette inscription, on a bien vu un certain nombre de propositions d'actions, mais est-ce qu'il n'y a pas à démultiplier un certain nombre de choses et est-ce que c'est dans vos projets de les démultiplier ? Et j'avais posé la question à Angers Loire Métropole sur l'aspect énergie, Monsieur BÉCHU. J'ai eu un premier élément de réponse, peut-être qu'il va être renouvelé là, mais sur d'autres sujets également. Je pense en termes de biodiversité : le zéro phyto, c'est quand même quelque chose qu'il a fallu tenir. J'ai souvenir, entre autres, du zéro phyto, au niveau de nos cimetières et le temps que les modifications puissent se faire, c'était aussi des positions qu'il fallait, d'un point de vue politique, tenir, etc. Donc on perçoit bien qu'aujourd'hui, par rapport à ces différentes urgences, il y a des urgences à démultiplier nos actions, à démultiplier nos énergies, et, dans ce cadre-là, quels sont vos projets et propositions pour les années à venir ?

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Monsieur Alain PAGANO.

Alain PAGANO : J'ai écrit moi-même ce que je vais dire et j'ai rajouté un certain nombre de choses au fur et à mesure des interventions, donc j'espère que si mes propos dépassent ma pensée je ne serai pas outrageusement blâmé.

Et je vais commencer par dire que nos concitoyens, très globalement, s'approprient les questions

écologiques de manière de plus en plus ample et on ne peut que s'en féliciter et que cette appropriation passe par tout un tas de gestes individuels, ce qu'on appelle des gestes d'éco-citoyens, et là encore, rien à blâmer, c'est tout à fait indispensable. Une fois que j'ai dit ça, ça ne suffit pas, il faut dépasser les réponses individuelles et questionner le système, le système dans ce qu'il produit comme dans ses modes de production, de consommation, de conséquences écologiques négatives. Et donc, c'est un petit peu ça que j'ai envie de dire ce soir, hors texte écrit, on a un bilan avec un certain nombre d'indicateurs écologiques qui sont au vert, si vous me permettez l'expression, mais est-ce que ça suffit, c'est une autre question, et c'était un petit peu l'impression que j'ai eue.

Alors, je suis désolé, tout le monde n'a pas vécu ce grand moment que sont les Conseils de communauté, mais la semaine dernière, on nous a repeint un bilan dithyrambique de l'action de la Communauté urbaine en matière d'environnement. J'aimerais quand même un petit peu questionner ce bilan et, d'ailleurs, au passage, les chiffres qui nous sont exposés intègrent les années 2012, 2013 et 2014, donc c'est un bilan qui est en partie partagé par les anciennes équipes à Angers Loire Métropole et à la Ville.

Alors, soyons justes, il se fait des choses de bien sous votre mandat, d'ailleurs souvent dans la continuité ou la reconduction de ce qui se faisait précédemment, moi je ne veux pas critiquer forcément tous azimuts. En revanche, je disais, tous les signaux ne sont pas au vert parce que, quand même, la priorité des priorités écologiques, je l'ai dit la semaine dernière mais je voulais quand même insister sur ce point, c'est la lutte contre le réchauffement climatique global avec des conséquences gravissimes qui sont largement sous-estimées par la classe politique. Et, je ne le dis pas de gaieté de cœur, Monsieur le Maire, Président d'Angers Loire Métropole, aussi un peu par vous, je le crois. Alors, on peut me rétorquer : « Qu'est-ce qu'un maire peut faire contre le réchauffement climatique global ? ». Ça tombe bien, on parle maintenant de Plan Climat Air Énergie Territorial, donc oui, je crois qu'un Maire peut faire quelque chose, même s'il n'est pas seul à gérer les questions de changement climatique global. Oui, on peut faire quelque chose. Et quand on sait que la première cause d'émissions des gaz à effet de serre, 29 % des émissions gaz à effet de serre en France, ce sont les derniers chiffres du Commissariat Général au Développement Durable, sont liés aux transports. On se doit de favoriser le transport en commun. Je ne l'ai pas dit la semaine dernière parce que j'ai parlé après le Président donc je ne voulais pas relancer un débat, mais si on veut faire vraiment cause écologique sérieuse il faut changer de braquet de manière conséquente et passer aux transports en commun gratuits. Vous feriez d'ailleurs coup double en améliorant aussi, au passage, la qualité de l'air qui, sans inquiéter les Angevins, subit quelquefois des pics de pollution.

Alors, quand on vante les actions formidables, en matière de développement durable, de votre équipe, et c'est de bonne guerre. Je dois noter, au risque d'être discordant, que vos prédécesseurs accordaient au moins la gratuité lors des pics de pollution, effort que vous n'avez pas daigné poursuivre, et je le regrette, et il est encore temps de changer de démarche. Ce n'est qu'un exemple, mais il est parfaitement révélateur des priorités ou des non-priorités. Je vais terminer par quelque chose de désagréable et d'agressif. J'ai un point commun avec Madame Chadia ARAB, j'en ai plein, en fait, mais j'ai au moins un, c'est que je fais des citations de Monsieur Nelson MANDELA. Et ma citation préférée, c'est : « Cela semble impossible jusqu'à ce qu'on le fasse ». Et si, toutefois, l'évocation de Monsieur Nelson MANDELA vous met en fureur, oh un petit peu d'humour ne fait pas de mal, c'était un grand pacificateur, Monsieur Nelson MANDELA, je pense qu'on fera effectivement un geste écologique en consommant des herbes, je pense à de la tisane, notamment.

Monsieur le Maire : Du moment que ce ne sont pas des espèces protégées comme le peucédan de France dont il serait dommage d'aller cueillir les derniers vestiges parce que ce serait une atteinte à la biodiversité, la perspective de boire une tisane avec vous ne m'effraie pas, Monsieur PAGANO. D'autant que nous pourrons commenter ensemble les bons chiffres pour lesquels, vous et moi, nous ne sommes pour rien, c'est-à-dire ceux de 2012 et de 2013 puisqu'on a ça en commun. Ce qui n'est pas le cas de tous les membres de cette assemblée. Je tiens dans ce domaine, d'ailleurs, à vous préciser que si on les montre dans la durée, et vous avez raison de le dire, je n'ai pas le sentiment que dans ce qui s'est dit au Conseil de communauté la semaine dernière ou dans ce qu'on dit ce soir, on insiste de manière outrageuse sur le fait

qu'il y a eu une forme d'aube nouvelle qui s'est levée sur Angers en 2014. On présente les actions et le fait de les indiquer dans la continuité, c'est parce que de toutes les manières, sur ces sujets, si on ne dépasse pas les clivages politiques, on est collectivement morts. C'est impossible, compte tenu de ces enjeux sur lesquels on sait qu'on est interdépendants, pas seulement vous et nous mais de manière beaucoup plus large, du comportement de tous les habitants, de la manière dont les choses se passent y compris à l'autre bout de la planète, ces enjeux-là, si on n'est pas capables de mettre de côté, effectivement, nos égos... Et puis, ce serait une folie de penser, je le dis, y compris si le cynisme devait s'inviter, que c'est sur la base du rapport annuel de développement durable que nos concitoyens évaluent l'action de la majorité ou de la minorité et de la manière dont les choses se passent.

Une fois qu'on a dit ça, je partage l'idée qu'il faut qu'on change de braquet. Dans les mesures qu'on a prises, puisque vous m'invitez, pour le coup, à dire ce que la majorité actuelle envisage de faire. Il y a un axe sur lequel on est vraiment déterminés à considérablement amplifier ce qui a été initié avant nous, ce sont les réseaux de chaleur biomasse. Les 17 millions de Belle-Beille, ce n'est pas anecdotique. Et ce qu'on vous proposera en termes de réseaux de chaleur, du coup, pour toute la partie ouest et pour Monplaisir, et sur lequel on est en train de bâtir un scénario pour savoir quelle pourrait être la SAS distribution, production ? Quel montage imaginé compte tenu des sujets dont on parle ? Du fait qu'il faut qu'on rachète à un bailleur social la chaufferie qui, aujourd'hui, alimente la barre de l'Europe, parce que quand y aura plus la barre de l'Europe il y aura un nombre de locataires à chauffer beaucoup moins important. Et si on ne modifie pas l'équation avant, l'augmentation ou la répercussion sur les locataires restants, compte tenu des règles qui s'appliquent, pourrait être complexe à gérer. Donc on est en train de monter ces éléments et c'est vraiment sur la production de chaufferie biomasse, pour le moment, qu'on a les idées claires, arrêtées, avec la perspective de doublement.

Vous parlez des transports, et je pense qu'on n'a pas suffisamment insisté là-dessus, et je vous remercie de me donner l'occasion de le faire. Il faut vraiment qu'on fasse de la pédagogie et de la communication, Monsieur le Vice-Président chargé des déplacements, sur l'arrêt définitif des diesels et sur la transformation de toute notre flotte au gaz et en particulier au biogaz. Puisque je vous rappelle que vous avez voté, il y a quelques jours, les crédits pour qu'on aménage cette station de gaz sur le site de notre exploitant actuel. L'enjeu, c'est que l'intégralité de la flotte de bus, dans les années qui viennent, roule au gaz. Vous savez qu'on est devenu producteur de biogaz, c'est quand même là aussi un élément important, qui génère 1,5 million de recettes mais qui, surtout, évite 1,5 million de gaspillage d'énergies. Puisque si ça nous est acheté ce prix-là, sachant que la seule chose qu'on a faite, c'est de raccorder au réseau le gaz qui était produit sur la station d'épuration actuelle. C'est bien la preuve qu'on était, jusqu'à maintenant, dans une logique de gaspillage et que l'intégralité de ce bénéfice, qui est de l'ordre des deux tiers, à 80 %, on la met dans un fonds dédié au soutien des énergies renouvelables : pour promouvoir de la méthanisation, pour étendre des réseaux de chaleur, pour porter ou pour accompagner des projets qui seraient déficitaires s'il n'y avait pas un coup de pouce financier pour faire en sorte d'accélérer le rythme auquel on les produit. On va entrer au capital de l'établissement public, de la Société d'Economie Mixte (SEM) départementale sur ces questions d'énergies, enfin, puisque vous savez que, dans des temps anciens, le Département avait proposé au territoire qu'on ne fasse qu'une seule SEM collective. Il y avait eu un premier choix consistant à dire : « Chacun la sienne ». Au final, celle de l'Angers Loire Métropole n'a jamais rien fait. On l'a donc dissous sans qu'elle ait lancé d'actions. Cela dit, cela a facilité la dissolution pour celle-là. Et l'idée, aujourd'hui, y compris puisqu'on fait porter à cette SEM départementale la ferme solaire des Ponts-de-Cé qui, aujourd'hui, est le plus gros projet photovoltaïque à l'échelle du territoire départemental et qui se trouve sur le territoire de la Communauté urbaine, il y a une logique à ce qu'on puisse intégrer ce dispositif.

Je ne vais pas refaire avec vous le débat sur la gratuité des transports. D'abord, vous savez ce que j'en pense. Ensuite, je suis convaincu que le mieux est l'ennemi du bien à beaucoup d'égards dans ce domaine et ce sont des discussions qu'on pourrait avoir à nouveau.

Je vais plutôt terminer sur le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) que vous avez évoqué, parce

qu'il y a une chose dont je me réjouis, et ce n'est pas une réjouissance partisane, c'est une réjouissance territoriale. C'est le fait qu'on élabore ce PCAET avec des voisins, et des voisins qui sont sur des territoires ruraux. Et donc qu'on fasse un diagnostic global qui montre bien qu'on est dépendant les uns des autres, puisque c'est près de 400 000 habitants qui vont faire ensemble leur diagnostic avec Loire Layon Aubance et avec la Vallée du Loir. Et le fait que ce soit avec ces deux Communautés de communes qu'on travaille, je pense que ça amplifie à la fois la pertinence du diagnostic qu'on va réaliser, mais peut-être aussi les réflexions d'interdépendance sur les actions correctives qu'on pourra mettre en place.

Je ne vais pas aller beaucoup plus loin ce soir. Vous avez compris que c'était des sujets que nous allions décliner à nouveau. Et l'organigramme de la collectivité va se doter et s'ouvrir, dans quelques semaines, d'une Direction de la transition énergétique qui ne sera pas qu'une appellation formelle mais qui va traduire aussi le fait que, dans nos pratiques, dans la manière de coordonner un certain nombre d'actions, on fasse évoluer le référentiel qu'on a, les liens qu'on est capables d'établir, et les transversalités dont on a besoin pour, justement, changer de braquet et faire encore mieux que les objectifs que le territoire s'était fixés de manière consensuelle et unanime en 2012 et qui restent notre feuille de route. Voilà ce que je peux vous dire de manière très claire. Je vais vous proposer, mes chers collègues, qu'on puisse peut-être donner acte à Madame Isabelle LE MANIO de la présentation de ce rapport. Je constate que c'est le cas à l'unanimité et je vous remercie.

Délibération n° DEL-2018-237 : le Conseil Prend acte

Délibération n° DEL-2018-238

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - Pilotage de la politique

Conservatoire Botanique National de Brest et Angers Loire Métropole - Agenda 21 Biodiversité - Convention cadre et convention d'application 2018 - Approbation.

Rapporteur :Isabelle LE MANIO

EXPOSE

Dans le cadre de l'Agenda 21 Biodiversité, une convention a été signée en 2015 avec le Conservatoire Botanique National de Brest, établissement public, scientifique et technique, pour travailler en étroite collaboration avec les collectivités territoriales, les services de l'Etat, les gestionnaires d'espaces naturels, les réseaux d'éducation ou encore les organisations internationales, et ainsi, mener à bien ses quatre missions dans l'Ouest de la France et dans les hauts lieux de biodiversité mondiaux, afin de :

1. Connaître le patrimoine végétal sauvage,
2. Conserver les éléments les plus rares et les plus menacés,
3. Conseiller les acteurs du territoire,
4. Sensibiliser les publics à la préservation de la flore et des milieux naturels.

Ce partenariat ayant donné toute satisfaction, il est proposé de le renouveler pour la période 2018-2020, sous la forme :

1. d'une convention-cadre tripartite 2018-2020, avec Angers Loire Métropole et le Conservatoire Botanique National de Brest, déclinant les objectifs et actions à mettre en œuvre, pour un montant de 40 000 € TTC maximum sur ces 3 années,
2. de la convention d'application pour l'année 2018, consistant en un bilan de la flore sauvage sur le territoire d'Angers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mai 2018
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 15 mai 2018

DELIBERE

Approuve la convention-cadre tripartite avec le Conservatoire Botanique National de Brest et Angers Loire Métropole, ainsi que la convention d'application pour l'année 2018,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué, à les signer,

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Isabelle LE MANIO : C'est le Conservatoire Botanique National de Brest qui travaille avec nous depuis 2015 sur les bilans de flore sauvage au niveau de la Ville et d'ALM, et je vous propose de reconduire le travail qu'ils effectuent.

Monsieur le Maire : Madame FEL.

Caroline FEL : Simplement profiter de ces 2 délibérations biodiversité portées par ma collègue Isabelle LE MANIO pour faire un clin d'œil ce soir à la classe de l'école Victor-Hugo que j'ai eu le plaisir d'aller

rencontrer ce matin et qui fait partie des 4 classes finalistes dans le cadre du « Parlement des enfants » pour leur proposition de loi précisément sur le thème de la biodiversité, qui était le thème annuel du concours de cette année. Une classe a fait une proposition très concrète visant à pouvoir composter les restes alimentaires après les déjeuners. Donc, comme en plus cela s'inscrit dans le prolongement des actions de l'Etablissement Public Angevin de Restauration Collective (EPARC) sur la réduction des déchets et la lutte contre le gaspillage. Je voulais leur dire un petit coucou ce soir et les féliciter encore une fois. On attend jeudi après-midi les résultats définitifs, pour savoir si, après avoir été dans les 4 finalistes, ils seront la classe qui remportera cette année le concours.

Monsieur le Maire : Et comme c'est la seule classe angevine, on sait qui on soutient dans le cadre des quatre finalistes... C'est la seule classe de l'Ouest ?

Isabelle LE MANIO : Oui.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues là aussi, je pense que, de manière unanime, nos pensées vont vers cette école Victor Hugo. Je fais voter la délibération sur le Conservatoire Botanique de l'Ouest.

Délibération n° DEL-2018-238 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-239

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Roseraie - Rue du Buis - Cession d'un terrain

Rapporteur :Roch BRANCOUR

EXPOSE

A la suite d'une procédure de biens vacants et sans maître, la Ville d'Angers est devenue propriétaire d'un terrain situé rue du Buis, en impasse, aux termes d'une délibération du Conseil municipal du 18 juillet 2016. Ce terrain a été transféré à titre gratuit à la Ville conformément à la réglementation.

La Ville d'Angers ne souhaitant pas conserver ce bien dans son patrimoine en raison de son manque d'intérêt pour un usage public, une démarche a été entreprise auprès des propriétaires riverains afin de les inciter à acquérir, chacun au droit de sa parcelle, une partie de ce terrain, cadastré section DY n°205, en nature de terrain enherbé et arboré.

Les quatre propriétaires riverains ont accepté de se porter acquéreur de ces emprises, situées en zone UC, au prix de 30 € le m² moyennant la prise en charge par et aux frais de la Ville d'Angers de diverses prestations : débroussaillage de la parcelle, abattage des arbres présents, déssouchage, pose d'une clôture en grillage simple vert en limite avec le domaine public routier. De plus, la Ville prendra en charge les frais notariés des transactions.

Trois propriétaires ont déjà signé une promesse unilatérale d'acquisition aux conditions indiquées validées par le Conseil municipal du 26 mars 2018.

Le quatrième propriétaire riverain, les deux associés de la S.C.I. La Vendéenne, ont signé le 4 avril 2018 la promesse d'acquisition portant sur une emprise de 149 m² cadastrée section DY n°423 (ex-DY n°205p), moyennant le prix de 30 € le m², soit un prix total de quatre mille quatre cent soixante-dix € (4 470 €),

Les autres conditions et modalités sont détaillées dans les trois promesses unilatérales d'acquisition,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mai 2018
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 15 mai 2018

DELIBERE

Approuve la vente, au prix de 30 € le m² et aux conditions et modalités indiquées ci-dessus à la SCI La Vendéenne de la parcelle cadastrée section DY n°423 pour une surface de 149 m²,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette cession,

Décide que tous les frais, droits et émoluments des actes authentiques ainsi que ceux qui en seront la suite et la conséquence seront supportés par la Ville d'Angers,

Décide de la réalisation de travaux pour tiers par la Ville d'Angers et à ses frais qui consistent en la fourniture et la pose d'une clôture en limite des parcelles cadastrées DY n°421, 422, 423, 424 (ex-DY n°205) avec le domaine public routier communal mais positionnée sur la parcelle présentement cédée,

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Roch BRANCOUR : Il s'agit ici de redonner un maître au dernier des biens vacants et sans maître, sur lesquels nous avons déjà délibéré, dans le quartier de la Roseraie. Il s'agit d'une démarche qui a été entreprise auprès des propriétaires riverains de parcelles qui étaient sans maître et pour lesquelles la Ville avait délibéré pour un transfert à titre gratuit dans son patrimoine de ces parcelles. Elles ont été vendues aux riverains au prix de 30 € le m². Trois propriétaires avaient déjà signé une promesse unilatérale d'acquisition. Il s'agit du quatrième et dernier propriétaire à s'engager, la SCI La Vendéenne, pour 149 m² et un montant de 4 470 €. On vous propose d'approuver cette vente.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, y a-t-il des questions ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-239 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-240

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Bilan des acquisitions et des cessions 2017

Rapporteur :Roch BRANCOUR

EXPOSE

Aux termes de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités territoriales, les communes de plus de 2 000 habitants doivent délibérer sur le bilan des acquisitions et des cessions opérées chaque année par elles-mêmes ou par toute personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention.

Ce bilan est joint aux documents budgétaires de la Ville d'Angers, et se présente sous forme d'états récapitulatifs annexés à la présente délibération.

La Ville d'Angers a réalisé en 2017 :

Des acquisitions et cessions en direct :

- 15 acquisitions pour un montant total de 2 867 658,20 €
- 27 cessions pour un montant total de 7 805 383,47 €

Des acquisitions et cessions réalisées par les concessionnaires dans le cadre de conventions de concession de ZAC :

- 4 acquisitions pour un montant de 705 749,96 €
- 6 cessions pour un montant de 2 027 698,40 €,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mai 2018
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 15 mai 2018

DELIBERE

Prend acte du bilan des acquisitions et des cessions opérées par la Ville d'Angers et ses concessionnaires au cours de l'année 2017.

Roch BRANCOUR : Comme chaque année, aux termes de l'article L.2241-1 du CGCT, je vous propose de prendre acte du bilan des acquisitions et des cessions qui ont été opérées par la Ville d'Angers pour elle-même ou par toute personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention. Donc, en 2017, vous avez la liste annexée à cette délibération, la Ville d'Angers a réalisé en direct 15 acquisitions pour un montant total de 2 867 658,20 € centimes et 27 cessions pour un montant total de 7 805 383 €. Et puis, des acquisitions et cessions qui ont été réalisées par les concessionnaires dans le cadre de conventions de concessions de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) avec 4 acquisitions pour un montant de plus de 700 000 € et 6 cessions pour un montant de plus de 2 millions d'€.

Monsieur le Maire : Merci, M. BRANCOUR.

Roch BRANCOUR : Il faut juste en prendre acte.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, y a-t-il des questions sur ce bilan ? Je n'en vois pas. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Nous vous donnons acte.

Délibération n° DEL-2018-240 : le Conseil Prend acte

Délibération n° DEL-2018-241

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Madeleine Justices Saint-Léonard - 330 rue Saint Léonard - Groupe Scolaire René-Brossard - Déclassement partiel du domaine public scolaire

Rapporteur :Roch BRANCOUR

EXPOSE

Dans le cadre de la démarche d'optimisation de l'occupation du patrimoine, il est envisagé de procéder à la mise en location auprès d'une personne privée d'un local anciennement affecté aux activités scolaires du Groupe Scolaire René Brossard situé 330 rue Saint-Léonard à Angers. Cette personne privée y envisage l'installation d'une activité libérale médicale. Ce local est rattaché à un ensemble de bâtiments du groupe scolaire cadastré section CR n°437.

Avant sa mise en location, il convient de constater sa désaffectation et de procéder à son déclassement du domaine public scolaire.

Ledit local est détachable de l'emprise du Groupe Scolaire étant positionné au bout du bâtiment, côté place Saint-Léonard, et disposant d'un accès propre. Il n'est plus affecté aux activités du groupe scolaire suite à des modifications de l'organisation interne.

Il est donc proposé de constater sa désaffectation intervenue en octobre et novembre 2017 afin d'y effectuer des travaux de réaménagement et de le déclasser du domaine public scolaire selon le périmètre ci-annexé en vue de sa location à une personne privée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant le courrier de l'Académie de Nantes du 16 janvier 2018 ne portant pas d'avis défavorable à la demande de désaffectation du local situé 330 rue Saint-Léonard à Angers,
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 15 mai 2018
Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mai 2018

DELIBERE

Constate la désaffectation du domaine public scolaire du local situé 330 rue Saint-Léonard à Angers sur la parcelle cadastrée CR n°437 selon le périmètre ci-annexé et décide de son déclassement du domaine public municipal,

Roch BRANCOUR : Il s'agit du déclassement partiel du domaine public scolaire de locaux qu'il est envisagé de mettre en location pour permettre l'installation d'une activité libérale médicale, place Saint-Léonard, à Angers. Il s'agit de locaux qui n'étaient déjà plus affectés aux activités du groupe scolaire René Brossard depuis un certain temps, qui disposent d'un accès propre et qui vont d'ailleurs être situés, d'une manière contiguë, avec la salle de musculation qui, autrefois, était installée rue Desmazières et qui occupe, déjà depuis de nombreux mois, ces locaux. Et il vous est donc proposé de constater la désaffectation du domaine public scolaire pour ces locaux situés 330, rue Saint-Léonard.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, je pense que c'est un dossier sur lequel, là aussi, il y a une

unanimité. Je passe au vote. Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2018-241 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-242

ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE - Animation commerce artisanat

Modalités de concertation relatives aux ouvertures dominicales - Convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire (CCI) - Approbation.

Rapporteur :Karine ENGEL

EXPOSE

La Loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, fixe les règles relatives aux dérogations du travail le dimanche.

Le Maire a fixé à cinq, maximum, le nombre de dérogations au repos dominical des salariés dans les établissements de commerce de détail qui pourraient être autorisées.

Afin de garantir un dialogue large et la meilleure prise en compte des intérêts et contraintes des acteurs économiques locaux, la Ville d'Angers a souhaité élargir la concertation sur les dérogations au repos dominical.

Ainsi, un partenariat a été défini avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire (CCI) dont les modalités sont précisées dans la convention jointe.

En octobre 2018, pour les années 2019 et 2020 dans le cadre de 5 dimanches maximum par année, la CCI formulera des préconisations issues de la concertation qu'elle aura assurée auprès des acteurs du commerce. Elle associera notamment les associations de commerçants, les grandes enseignes, les centres commerciaux et les représentants des commerçants non sédentaires.

Le Maire, dans le cadre des consultations prévues par la loi, consultera les organisations d'employeurs et de salariés au titre de l'article R. 3132-21 du Code du Travail.

Suite à ces consultations, les dates des dimanches correspondant aux dérogations seront définies début décembre, par décision du Maire après avis du Conseil municipal.
Conformément à la loi, la liste des dimanches 2019 et 2020 fera l'objet d'un avis du Conseil Municipal et d'un arrêté spécifiques, respectivement en décembre 2018 et 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code du Travail, notamment l'article R. 3132-21,
Vu la Loi n° 2015-990 du 6 août 2015,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mai 2018

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire relative aux modalités de concertation sur les dérogations au repos dominical.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention de partenariat.

Karine ENGEL : Comme l'an dernier, je vous propose donc cette délibération qui vient actualiser la

convention de partenariat entre la Ville et la Chambre de Commerce et d'Industrie et qui concerne le processus de consultation des acteurs du commerce pour les dérogations au repos dominical. Alors, vous vous souvenez qu'en résumé la loi de 2015 nous demande de décider, en année N moins 1, les dimanches dérogatoires de l'année suivante. Il y a une partie de consultation qui est une partie non obligatoire et qui est celle des acteurs du commerce et qui est donc assurée par la Chambre de Commerce. Et, en substance, la modification que je vous propose ce jour dans cette modalité de concertation c'est que nous puissions discuter sur l'année 2019 et 2020 afin que les discussions soient donc globalisées, mais, pour le reste, nous restons dans le même cadre, Monsieur le Maire, des 5 dimanches maximum.

Monsieur le Maire : À ce stade, il ne s'agit pas de prendre une orientation, juste d'arrêter le fait que c'est la Chambre de Commerce qui ira rencontrer les uns et les autres. Je pense que tout le monde est d'accord là-dessus, c'est le même dispositif que les années précédentes. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé. Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2018-242 : le Conseil Adopte à l'unanimité

QUESTION DIVERSE

Délibération n° DEL-2018-243

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Service des Assemblées

Vœu sur le respect des valeurs de la République

Rapporteur :

EXPOSE

Vœu déposé par le Groupe « Aimer Angers » – Intervention de Rachel CAPRON

« Monsieur le Maire, lors du dernier Conseil Municipal, nous vous interpellions sur le fait que notre ville apparaît de plus en plus comme une terre propice aux idées extrémistes. Il nous semblait que la responsabilité des élus que nous sommes, et, en particulier, du premier magistrat que vous êtes, était de montrer clairement que notre ville ne correspond pas aux idées intolérantes qu'une poignée de militants cherchent à promouvoir.

Suite à cette interpellation, vous avez, le soir même, affirmé clairement votre désapprobation de la présence d'un lieu identitaire à Angers. En réunion publique le lendemain, vous avez renouvelé votre condamnation de l'état d'esprit des activistes qui gèrent ce lieu. Nous saluons ce soir ces prises de positions publiques dont les Angevins avaient besoin. Comme le relate d'ailleurs Ouest-France aujourd'hui, les riverains de l'Alvarium sont à bout, et nous les comprenons.

Le 26 avril dernier, vous nous demandiez de vous aider dans la réponse à cette installation à Angers. Même s'il est sans doute réellement difficile de trouver des solutions juridiquement solides pour arriver à faire fermer ce genre de lieux _ vous disposez, avec les services de la Ville, des ressources compétentes pour étudier la situation, nous le savons _, il nous apparaît important de montrer à la population d'Angers que les élus qui les représentent, à l'unanimité, rejettent tout comportement excluant et font leurs les mots que vous employiez vous-même, Monsieur le Maire, dans l'éditorial du Projet stratégique du CCAS (2016-2019) : « être attentif aux autres est dans l'ADN d'Angers et des Angevins. Plus que jamais, je suis convaincu que, pour construire notre avenir commun, c'est sur cette tradition renouvelée que nous devons aussi nous appuyer. »

C'est pourquoi nous vous proposons le texte suivant, que nous appelons à voter unanimement, et à diffuser le plus largement possible : comme lorsque plusieurs milliers de personnes étaient venues se rassembler en soutien à Christiane Taubira en 2013, il est important aujourd'hui que des actes, au moins symboliques, montrent ce qu'est l' « ADN d'Angers ».

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mai 2018

DELIBERE

Depuis plusieurs années, une poignée de militants organisent à Angers des actions qui ne correspondent en rien à ce qui constitue l'identité de notre ville. La ville d'Angers est remarquable de par sa créativité, de par sa qualité de vie unanimement reconnue, de par ses initiatives citoyennes destinées à rendre la cohésion sociale chaque jour plus solide, de par sa vie associative particulièrement dynamique. Les valeurs portées par l'immense majorité des Angevins sont des valeurs de tolérance, de respect mutuel, d'accueil, de générosité et de partage.

Nous, élus du conseil municipal d'Angers, tenons à affirmer que notre objectif est de faire en sorte que tous les Angevins, quels que soient leurs âge, sexe, origine, classe sociale, orientation sexuelle, confession, quartier, se sentent chez eux ici, citoyens à part entière, respectés et pris en considération dans les politiques publiques de notre ville, dès l'instant qu'ils respectent les lois de la République.

Par conséquent, nous condamnons toute action ou organisation visant à établir un tri entre les êtres humains, à exclure, à stigmatiser. Nous mettons en œuvre tout ce qui est en notre pouvoir pour faire respecter la devise républicaine inscrite au fronton de notre mairie : Liberté, Egalité, Fraternité.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, la minorité nous a envoyé en vœu et je vais donc vous proposer, peut-être, Mme CAPRON, puisque c'est vous qui me l'avez envoyé, de prendre la parole pour nous dire de quoi il s'agit.

Rachel CAPRON : Bonsoir à tous. Lors du dernier Conseil municipal, nous vous avions interpellé sur le fait que notre ville apparaît de plus en plus comme une terre propice aux idées extrémistes et il nous semblait que la responsabilité des élus que nous sommes et en particulier du premier magistrat que vous êtes, Monsieur le Maire, était de montrer clairement que la ville d'Angers ne correspond pas aux idées intolérantes qu'une poignée de militants cherchent à promouvoir.

A la suite de cette interpellation, le soir même, vous avez affirmé clairement votre désapprobation de la présence d'un lieu identitaire à Angers, et, en réunion publique, le lendemain, vous avez renouvelé votre condamnation de l'état d'esprit des activistes qui gèrent ce lieu. Nous saluons ce soir ces prises de position publiques dont les Angevins, de nombreux Angevins avaient besoin. D'ailleurs, Ouest-France relate aujourd'hui la situation des riverains de l'Alvarium. Nous avons une pensée pour eux, ils sont à bout, et ils ont besoin de notre soutien, nous les comprenons.

Le 26 avril dernier, vous nous aviez demandé de vous aider dans la réponse à apporter à cette installation. Alors, on ne doute pas du fait qu'il soit difficile de trouver des solutions juridiquement solides pour arriver à faire fermer ce genre de lieu. Vous disposez, avec les services de la Ville, des ressources compétentes pour étudier la question, là encore la presse en parlait aujourd'hui, mais il nous semble important de montrer à la population d'Angers que les élus qui les représentent, à l'unanimité, rejettent tout comportement excluant et font leurs les mots que vous-même vous avez employés dans l'éditorial du projet stratégique du CCAS. J'ai repris cette formule parce que je la trouve particulièrement adaptée. Vous disiez « être attentif aux autres et dans l'ADN d'Angers et des Angevins ».

C'est pourquoi nous avons rédigé un texte. Comme vous l'avez constaté, c'est un texte qui est consensuel, enfin, dégagé de tout esprit polémique. L'idée est de faire en sorte que, de manière symbolique, de la même façon qu'en 2013 quand Christiane TAUBIRA, vous le saviez, avait été accueillie de manière particulièrement choquante, des milliers d'Angevins s'étaient rassemblés pour manifester leur soutien, eh bien là il s'agit de voter ce texte, ce vœu pour montrer que l'ADN d'Angers, c'est la tolérance, c'est l'accueil, c'est le partage. Et donc, je vais vous lire le texte, il est très très court, et je pense, enfin, j'espère

que, dans la mesure où, encore une fois, il a été rédigé de manière très consensuelle, nous serons en capacité de le voter unanimement.

« Depuis plusieurs années, une poignée de militants organisent à Angers des actions qui ne correspondent en rien à ce qui constitue l'identité de notre ville. La ville d'Angers est remarquable de par sa créativité, de par sa qualité de vie unanimement reconnue, de par ses initiatives citoyennes destinées à rendre la cohésion sociale chaque jour plus solide, de par sa vie associative particulièrement dynamique. Les valeurs portées par l'immense majorité des Angevins sont des valeurs de tolérance, de respect mutuel, d'accueil, de générosité et de partage. Nous, élus du Conseil Municipal d'Angers, tenons à affirmer que notre objectif est de faire en sorte que tous les Angevins, quels que soient leur âge, sexe, origine, classe sociale, orientation sexuelle, confession, quartier, se sentent ici chez eux citoyens à part entière, respectés et pris en considération dans les politiques publiques de notre ville dès l'instant qu'ils respectent les lois de la République. Par conséquent, nous condamnons toute action ou organisation visant à établir un tri entre les êtres humains, à exclure, à stigmatiser. Nous mettrons en œuvre tout ce qui est en notre pouvoir pour faire respecter la devise républicaine inscrite au fronton de notre mairie : « Liberté, Égalité, Fraternité ». »

Monsieur le Maire : Madame CAPRON, je vous remercie, pas seulement, évidemment, pour la lecture du vœu, pour les propos qui l'ont précédée et puis le cadre dans lequel vous placez les choses, à l'exception d'une toute petite correction. L'état d'esprit dans lequel nous sommes, précisément parce que vous avez fait en sorte aussi que ce texte soit consensuel, qu'on se retrouve dedans, il est de voter ce vœu. Je vais tout de suite préciser ce qu'est la petite demande, c'est simplement de mettre un présent plutôt qu'un futur sur le dernier verbe, puisqu'on ne met pas « nous condamnerons ». Dans le dernier paragraphe, vous dites : « Nous condamnons toute organisation, nous mettrons en œuvre ». On souhaite que vous mettiez « Nous condamnons », « Nous mettons en œuvre ». C'est la seule remarque, j'allais dire, pour préserver le consensus.

Je voulais évidemment accompagner cette prise de position et ce vote à l'unanimité de quelques propos. Le premier pour vous dire que ce vœu a un mérite : c'est celui d'avoir une portée générale de refus de tous les extrêmes, de tous les sectarismes, de tout ce qui pourrait, au-delà d'un événement à un moment donné, menacer la cohésion. Et donc, il a cette valeur et cette vertu aussi à nos yeux. Souligner les initiatives citoyennes en faisant en sorte d'insister sur ce qui relève aussi de la responsabilité des propres citoyens, pas que des élus, fait, de mon point de vue, aussi partie des points qui sont positifs. Et il y a en même temps cette phrase, qui me semble extrêmement importante, qui est le respect des lois de la République, qui est à la fois notre idéal, notre perspective, et parfois notre limite compte tenu de ce que nous savons et de la liberté d'opinion, et je pense à un sujet en particulier que vous aviez évoqué et sur lequel je n'avais pas totalement réagi.

On parle d'extrémisme politique et vous avez évoqué, dans les moyens d'action publique, le fait de prendre position de manière très forte pour interdire, sur l'espace public, de la propagande sectaire. Pour reprendre un exemple, mais sans parvenir à fermer le lieu dans lequel, là aussi, on sait qu'une secte, potentiellement, assume une activité et avec des limites juridiques, malheureusement comparables à celles qu'on peut retrouver pour d'autres sites, qui nous permettent de mesurer la difficulté parfois à agir, pris entre plusieurs contradictions, à la fois des valeurs auxquelles on est farouchement déterminé et pour lesquelles on veut collectivement se battre. Une liberté d'opinion qui fait qu'on a parfois des débats sur des positions ou sur des partis politiques en étant pris dans une sorte d'injonctions contradictoires. Est-ce qu'il faut les interdire ? Dès lors qu'ils ne sont pas interdits, comment a-t-on le droit ou au nom de quoi on leur refuserait la possibilité de s'exprimer ? Et ça, ça tourne en rond déjà depuis un certain nombre d'années, dans le débat et dans la sphère publique, avec des questions qu'on se pose ici et qui se posent ailleurs en France, de multiples manières.

Ce vœu, je le prends comme une manière de montrer qu'il y a des moments où ce qui peut nous opposer dans cette enceinte, et cela a été le cas peut-être ce soir de manière un peu forte, c'est malgré tout s'effacer

quand la dignité de la personne est susceptible d'être remise en cause et qu'il y a une différence entre le fait d'avoir, dans un certain nombre de circonstances, des rivaux ou des adversaires et d'avoir des gens avec lesquels le poids de nos différences constitue plutôt le fait qu'il peut s'agir d'ennemis, au sens propre du terme.

La proposition que je fais à la majorité, c'est bien entendu de voter ce vœu, je vais aller un peu plus loin, en en concevant la portée et en en mesurant la limite, et le fait que cela ne doit pas nous exonérer d'agir. On vote un vœu ce soir qui est le refus de tous les extrêmes, de toutes les expressions de haine. Et, dès demain, dès ce soir, la poursuite de la manière dont chacun, à titre personnel, peut s'efforcer de construire une société qui soit la plus juste possible. Voilà ce que je voulais vous indiquer. Je passe au vote, et, pour le coup, je vais vous inviter à lever la ou les mains si vous avez des pouvoirs. Je vous remercie pour cette unanimité.

Délibération n° DEL-2018-243 : le Conseil Adopte à l'unanimité

		Date de transmission au contrôle de légalité
	CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS	
DM-2018-160	Centre Jean Vilar - Manifestation "Les rendez-vous accordés" - 25 avril 2018 – Contrat avec l'association « Ioul Musique » au prix de 500 €.	20 avril 2018
DM-2018-163	Exposition interactive - "Si on écoutait les jeunes" - Mise à disposition du hall de la Cité des associations à l'association « Graine de Citoyens » du 14 au 18 mai 2018.	24 avril 2018
DM-2018-169	Exposition : "Le Patrimoine et les Paysages de l'Anjou " - Mise à disposition du hall de la Cité des associations à l'association « Sauvegarde de l'Anjou » - Exposition du 04 au 29 juin 2018.	27 avril 2018
	ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS	
DM-2018-162	Salle Jacques Millot - Convention de mise à disposition de locaux avec l'Athlétic Club Belle Beille Basket-ball à compter du 1er janvier 2018 pour une durée de 4 ans.	24 avril 2018
	ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE	
DM-2018-128	Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) - Convention avec la Fédération Française de l'Enseignement Artistique (FFEA) pour l'accueil de leur congrès le jeudi 5 avril 2018.	04 avril 2018
DM-2018-129	Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) – Convention avec le Centre National de Fonction Publique Territoriale (CNFPT) d'Angers – Accueil de la formation Dalcroze les jeudi 5 et vendredi 6 avril 2018.	04 avril 2018
DM-2018-140	Conservatoire à Rayonnement Régional - Convention avec le Centre National de Danse Contemporaine (CNDC) – Accueil sur scène des élèves du département pédagogique « Jazz et Musiques Actuelles Amplifiées ».	12 avril 2018
DM-2018-141	Conservatoire à Rayonnement Régional - Demandes de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRACC) et du Conseil Départemental au titre de l'année 2018.	12 avril 2018

DM-2018-142	Salle Claude Chabrol - Saison 2017-2018 - Contrats de mise à disposition à titre gracieux avec : - Maison des Lycéens Renoir - Lycée Professionnel les Buissonnets Contrats de mise à disposition à titre onéreux avec : - Jeunesses Musicales de France 49 (JMF) (480€) - Entente Vélocipédique Angers Doutre (EVAD) (250€) - Association Simo Prods (480€) Le montant total des contrats s'élève à : 1 210 €	13 avril 2018
DM-2018-146	Grand-Théâtre - Saison 2017-2018 - Exposition "FX In Situ" du 5 juin au 16 septembre - Convention avec l'artiste François-Xavier ALEXANDRE à titre gratuit.	13 avril 2018
DM-2018-149	Bibliothèque municipale - Partenariat pour le Plan de conservation partagée des périodiques dans les Pays-de-la-Loire - Convention avec Mobilis, le Centre régional du Sudoc-PS des Pays-de-la-Loire pour une durée de 5 ans.	17 avril 2018
DM-2018-158	Musées d'Angers - Musée Château de Villevêque - Manifestation "Rendez-vous aux jardins" les 2 et 3 juin 2018 - Gratuité des visites.	20 avril 2018
DM-2018-159	Musées d'Angers - Nuit des Musées le samedi 19 mai 2018 - Journées du patrimoine les 15 et 16 septembre 2018 - Braderies, ouverture exceptionnelle et gratuité d'accès des musées d'art et du muséum des sciences naturelles.	20 avril 2018
DM-2018-161	Musées d'Angers - Agence départementale du tourisme de l'Anjou - Diffusion des dépliants des musées dans les "présentoirs Anjou" – Contrat de partenariat et de mise à dispoisition d'un présentoire pour une durée d'un an pour un montant de 408 €.	20 avril 2018
DM-2018-164	Grand Théâtre - Saison 2017-2018 - Exposition "Pierre Petitjean - Un certain regard" du 20 avril au 3 juin 2018 - Convention de mise à disposition à titre gratuit.	24 avril 2018
DM-2018-165	Musées d'Angers - Conférence du 31 mai 2018 autour de l'exposition "La grande Parade des animaux" - Convention de partenariat avec l'Association Saint-Yves - Université Catholique de l'Ouest d'Angers	24 avril 2018
DM-2018-166	Musées d'Angers - Musiques de Traverse - Mardi 24 avril 2018 au musée Jean Lurçat - Avenant n° 4 à la convention de partenariat artistique et culturel avec l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Ecole Supérieure d'Arts et de Design Tours, Angers, Le Mans (EPCC ESAD TALM), le Chabada et le Silver Club pour la prise en charge financière du 5ème concert de la saison 2017/2018 à hauteur de 500 € TTC chacun.	24 avril 2018
DM-2018-167	Bibliothèque municipale - Braderie du 2 juin 2018 - Vente de documents obsolètes - Fixation du prix de vente entre 1€ et à 5 € selon l'état et le prix d'achat d'origine.	26 avril 2018

DM-2018-168	Musées d'Angers - Ventes d'ouvrages et de produits à compter d'avril 2018 - Tarifs	26 avril 2018
DM-2018-170	Bibliothèque municipale - Location de l'hébergement pour l'auteur accueilli en Résidence d'écriture du 1er octobre au 1er décembre 2018 – Contrat de location de 2 303.76 €	02 mai 2018
DM-2018-172	Grand Théâtre - Saison 2017/2018 - Contrats de mise à disposition pour : - Angers SCO le mardi 24 avril 2018 (1830 €) - L'Orchestre National des Pays de la Loire le dimanche 13 mai 2018 et le jeudi 17 et vendredi 18 mai 2018 (gratuit)	04 mai 2018

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

DM-2018-174	Régie Musées d'Angers - Modification du domaine de compétences.	07 mai 2018

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - BATIMENTS

DM-2018-130	Quartier Centre-Ville - Maison d'habitation - 39 rue Boreau - Avenant n°1 au bail d'habitation avec Monsieur et Madame BROIX pour une durée d'un an à compter du 5 janvier 2018 moyennant une redevance mensuelle de 728,02 €.	06 avril 2018
DM-2018-131	Quartier Deux Croix/Banchais - Logement 25 rue des Banchais - Convention d'occupation précaire avec Monsieur Didier DELAHAYE pour une durée de 3 ans à compter du 1er mars 2018 moyennant le paiement d'une redevance.	06 avril 2018
DM-2018-132	Quartier Belle-Beille - Locaux 54 rue Eugénie Mansion - Convention de mise à disposition avec Angers Loire Métropole de locaux privatifs pour une durée de 3 ans.	06 avril 2018
DM-2018-135	Quartier Monplaisir - Centre Robert Schuman - Locaux 12 boulevard Schuman - Convention de mise à disposition avec l'association Petite Enfance (APE) pour le Multi-accueil "Tom Pouce" pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2018 avec paiement des charges.	12 avril 2018
DM-2018-136	Quartier Belle Beille - GS Robert Desnos - Locaux 2 rue Louis Boisramé - Convention de mise à disposition avec la Fédération des Œuvres Laïques 49 (FOL 49) d'un local de stockage situé 8 rue Louis Boisramé à Angers avec la Fédération des Œuvres Laïques 49 pour une durée de 3 ans à compter du 1er mars 2018.	12 avril 2018
DM-2018-137	Quartier Ney/Chalouère - Locaux 22 rue du Maine - Convention de mise à disposition avec l'association Mouvement ATD Quart Monde pour une durée d'un an à compter du 1er juin 2017.	12 avril 2018

DM-2018-138	Quartier Monplaisir - Locaux 56 boulevard du Doyenné - Avenant n°1 à la convention de mise à disposition avec l'association Culturelle Alternative à compter du 1er décembre 2017 à titre gratuit.	12 avril 2018
DM-2018-139	Quartier Roseraie/Orgemont - Salle de la Morellerie - 49 rue de la Morellerie - Convention de mise à disposition avec l'ASPTT Omnisports pour des créneaux dans la salle polyvalente située 49 rue de la Morellerie à Angers avec l'ASPTT Omnisports à partir du 5 mars 2018 jusqu'au 6 juillet 2018.	12 avril 2018
DM-2018-143	Quartier Saint-Jacques/Nazareth - Locaux 27-29 rue Chef de Ville - Convention de mise à disposition avec les Petits Débrouillards 49 de locaux privatifs pour une durée de 3 ans à compter du 1er mai 2018 moyennant paiement des charges.	13 avril 2018
DM-2018-144	Quartier Saint-Jacques/Nazareth - Locaux 1 rue Drouard - Convention de mise à disposition pour des créneaux avec l'association "Gens d'hier et d'aujourd'hui en Outre-Maine" pour une durée de 3 ans à compter du 1er février 2018.	13 avril 2018
DM-2018-145	Quartier Roseraie/Orgemont - Groupe Scolaire Claude Monet - Locaux 21 boulevard Robert d'Arbrissel - Convention de mise à disposition avec l'association Handicap'Anjou de locaux mutualisés du 1er avril 2018 au 30 juin 2019.	13 avril 2018
DM-2018-147	Quartier Centre Ville - Locaux 5/7 rue Saint Exupéry - Convention de mise à disposition avec l'association Pères et Repères de créneaux pour une durée d'1 an à compter du 1er février 2018 renouvelable deux fois pour la même période.	13 avril 2018
DM-2018-148	Quartier Roseraie/Orgemont - Salle de la Morellerie - 49 rue de la Morellerie - Convention de mise à disposition avec l'association Folk Morellerie pour des créneaux dans la salle polyvalente à partir du 5 mars jusqu'au 6 juillet 2018.	16 avril 2018
DM-2018-150	Quartier Saint-Jacques/Nazareth - Locaux 143 avenue René Gasnier - Avenant n°1 à la convention de mise à disposition avec l'association "les Blouses Roses" de locaux pour une durée de 3 ans moyennant paiement des charges.	19 avril 2018
DM-2018-151	Quartier Saint-Jacques/Nazareth - Locaux 27 rue Chef de Ville - Convention de mise à disposition avec la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves de Maine-et-Loire (FCPE 49) de locaux privatifs pour une durée de 3 ans à compter du 1er avril 2018 moyennant paiement des charges.	19 avril 2018
DM-2018-152	Quartier Roseraie/Orgemont - Salle de la Morellerie - 49 rue de la Morellerie - Convention de mise à disposition avec la Chorale la Rose des Vents. Convention de mise à disposition pour des créneaux dans la salle polyvalente située 49 rue de la Morellerie à Angers avec la Chorale la Rose des Vents à partir du 5 mars jusqu'au 6 juillet 2018.	19 avril 2018

DM-2018-153	Quartier Lafayette/Eblé - Locaux associatifs La Fayette - 7 square La Fayette - Convention de mise à disposition avec l'association « Amitié entre Fils et Aiguilles » pour des créneaux pour la période 10 avril 2018 au 13 juillet 2019.	19 avril 2018
DM-2018-154	Quartier Centre-Ville - Jardin des Plantes - Rue Boreau - Convention d'occupation temporaire du domaine public avec Monsieur Denis MOULET pour la période du 1er avril au 30 septembre 2018 moyennant paiement redevance et charges.	19 avril 2018
DM-2018-155	Quartier Madeleine/Saint Léonard - Locaux 326 Rue Saint Léonard - Convention de mise à disposition avec l'association Tourisme et Développement Solidaires - Voyages (TDS Voyages) pour des locaux privatifs situés 326 Rue Saint Léonard pour une durée d'un an à compter du 22 mars 2018 renouvelable 1 fois pour la même durée moyennant paiement des charges.	19 avril 2018
DM-2018-156	Quartier Madeleine/Saint Léonard - Locaux 354 rue Saint Léonard - Convention de mise à disposition avec l'Association d'Entretien Musculaire Saint Léonard (AMSL) de locaux privatifs pour une durée de 3 ans à compter du 15 mars 2018 moyennant paiement des charges.	19 avril 2018
DM-2018-157	Temple protestant - (ancienne Chapelle Saint-Eloi) – Travaux de pérennisation et d'étanchéité – Demande de permis de construire.	23 avril 2018
	PARCS, JARDINS ET PAYSAGES	
DM-2018-133	Cimetières - Vente de pierres tombales aux professionnels funéraires et tailleurs de pierre, et objets funéraires aux particuliers.	12 avril 2018
DM-2018-134	Vente de matériel de pompage à Angers Loire Métropole	12 avril 2018
	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	
DM-2018-171	Ile Saint-Aubin - Association Syndicale Autorisée des propriétaires de l'Île Saint-Aubin - Conventions pour la mise à disposition du bac du port de l'île et pour celle du secrétariat	04 mai 2018
	URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN	
DM-2018-173	Convention d'occupation temporaire – Accueil des gens du voyage - Grands rassemblements	07 mai 2018

Liste des MAPAS attribués du 28 mars au 2 mai 2018

N° de marché / AC	Types Marché F-S-T-PI	Objet du marché	Libellé des lots ou lot unique	Entreprise attributaire	Code postal	Ville	Montant
18 032 01	S	Conception et Realisation de spectacles pyromusicaux les 13 juillet (2018 à 2021)	Lot unique	ETIENNE LACROIX	31600	MURET	221 000,00
18 033 01	S	Réalisation des fresques "Foret sensible" et "Enjambement" par l'artiste HITNES	Lot unique	HITNES	49000	ANGERS	9 000,00
18 034 01	S	Réalisation de la fresque "SUNSET" par l'artiste TELLAS	Lot unique	TELLAS	49000	ANGERS	7 000,00
18 035 01	S	Réalisation de la fresque "titre" par l'artiste DANIEL MUNOZ	Lot unique	DANIEL MUNOZ	49000	ANGERS	7 260,00
18 036 01	PI	CONCEPTION LUMIERE POUR ILLUMINATIONS DE NOEL - SOLEILS D'HIVER 2018	Lot unique	Olivier CHARRIER ATELIER EMERGENCE	49160	BLOU	7 700,00
18 037 01	T	Désamiantage déconstruction d'une maison située 11-13 rue Chef de Ville à Angers	Lot unique	EBM	49110	MONTREVAULT SUR EVRE	47 173,00
18 038 01	S	CAPTATION ET RETRANSMISSION VIDEO CONSEIL MUNICIPAL	Lot unique	TBC Media	49000	ANGERS	17 640,00
18 039 01	PI	Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection des façades de la Maison du Partenariat Angers-Bamako	Lot unique	CTAC		BAMAKO	11 190,00
18 042 01	S	Contrat d'entretien et de maintenance des véhicules frigorifiques	Lot unique	GANDON FROID SERVICES	49170	SAINT LEGER DES BOIS	8 000,00
18 043 01	PI	Clip portraits bénévoles - 10 épisodes	Lot unique	SAS CREATIVE CORNER	49480	VERRIERES EN ANJOU	9 700,00
18 044 01	F	Prestation de sonorisation et de mise en lumière pour les festivals Tempo Rives et Accroche-Cœurs	Lot unique	ALIVE	49070	SAINT JEAN DE LINIERES	110 000,00
17 A 11 01	T	Travaux d'entretien, de réparation ou d'amélioration dans les bâtiments	Réfection globale de l'éclairage de la grande salle omnisport de Jean Moulin	SAVITEC	49000	ECOUFLANT	26 242,95
18 046 01	T	Remplacement des sols sportifs des salles de sport : gymnase Félix Landreau et salle de boxe ensemble Paul Bert	Lot 01 : Remplacement du sol du gymnase Félix LANDREAU rue Jean Jaurès à Angers	SPORTING SOLS	85250	ST FULGENT	48 003,20
18 046 02	T	Remplacement des sols sportifs des salles de sport : gymnase Félix Landreau et salle de boxe ensemble Paul Bert	Lot 02 : Remplacement du sol de la salle de boxe Paul Bert, rue d'Assas à Angers	SPORTING SOLS	85250	ST FULGENT	34 174,30
18 048 01	S	La Balade du Roi René - Scénographie lumière	Lot unique	SPECTACULAIRES	35310	SAINT-THURIAL	41 000,00
18 049 01	PI	Missions d'ordonnancement, pilotage et Coordination (OPC) pour la rénovation du parvis bas de l'Hôtel de ville d'Angers	Lot unique	Techniques et Chantiers	49000	ANGERS	Maxi : 25 000
18 050 01	PI	Mission de contrôle technique pour la rénovation du parvis bas de l'Hôtel de ville d'Angers	Lot unique	QUALICONSULT	49066	ANGERS	Maxi : 24 900
18 051 01	PI	Mission de contrôle technique pour la rénovation du parvis haut de l'Hôtel de ville d'Angers et des façades de la salle du conseil	Lot unique	QUALICONSULT	49066	ANGERS	1 600,00

18 052 01	PI	mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé pour la rénovation du parvis bas de l'Hôtel de ville d'Angers	Lot unique	BTP Consultants	44470	CARQUEFOU	3 333,00
G17087Pe	F	Acquisition de véhicules poids lourds et véhicules spécifiques	Acquisition d'un chargeur télescopique pour la direction Voirie de la ville d'Angers	CLENET MANUTENTION	49070	SAINT JEAN DE LINIERES	63 000,00

Sur 20 attributaires : 12 sur le territoire d'Angers Loire Métropole, 2 dans le Département, 3 en Pays de la Loire, 2 en France et 1 à l'étranger

Monsieur le Maire : Et, mes chers collègues, j'aimerais prendre un instant pour remercier quelqu'un préventivement, puisque c'est le dernier Conseil municipal d'un des principaux cadres de cette collectivité, qui va faire valoir ses droits à la retraite dans quelques semaines : il s'agit de Christian GOBIN qui va se lever parce qu'il mérite les applaudissements unanimes.

Applaudissements de l'assemblée.

J'aurai l'occasion de lui marquer le remerciement de la collectivité à l'occasion d'un pot de départ qui sera organisé, je crois, aux alentours du 22 juin et aux alentours de midi, mais on fera suivre le carton d'invitation qui va bien. Un grand merci. Il reste un Conseil de communauté où j'aurai l'occasion de dire quelques mots.

On vous a transmis les décisions et les MAPA ? Avez-vous des questions sur ces décisions ? Je n'en vois pas. Dans ces conditions, je lève la séance et je vous donne rendez-vous le mois prochain pour le vote du Compte Administratif.

Liste des décisions du Maire : Le Conseil prend acte.

Liste des MAPA : Le Conseil prend acte.

Procès-Verbal du Conseil municipal du 29 janvier 2018 : Le Conseil prend acte

Le Conseil municipal prend acte.

La séance est levée à 21 heures 00

Le secrétaire de séance

Véronique ROLLO

Le Maire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - MAIRIE D'ANGERS -

Christophe BECHU